



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**AU SERVICE
DE LA PERFORMANCE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Rapport d'activités
2021**





CREDIT © KMS

SOMMAIRE

L'ÉDITO	4
AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques	4
MICHEL CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport	5
FRÉDÉRIC SANNAUR, Directeur général de l'Agence nationale du Sport	6
NOTRE GOUVERNANCE	9
NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE	10
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	12
LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / AGENCE	16
NOTRE ORGANISATION	19
NOTRE ÉQUIPE	20
NOTRE BILAN SOCIAL	21
NOTRE BILAN FINANCIER	24
L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION	26
L'AGENCE EN BREF	29
NOS 8 TEMPS FORTS	30
LES CHIFFRES CLÉS	31
LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS	33
LE BILAN FRANCE RELANCE	41
LA HAUTE PERFORMANCE	51
NOTRE FEUILLE DE ROUTE	52
LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS	58
LE SOUTIEN AUX ATHLÈTES	63
L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	75
LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS SPORTIFS NATIONAUX DE LA HAUTE PERFORMANCE	82
LA DÉCLINAISON TERRITORIALE	89
LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES	93
LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES	103
NOTRE FEUILLE DE ROUTE	104
LA PART TERRITORIALE	105
LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)	107
LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)	116
LA PART NATIONALE	120
LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	132
NOTRE COMMUNICATION	143
NOS DÉFIS 2022	153
ANNEXES	159
LA TABLE DES SIGLES	160
LA PRÉSENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES	162

L'ÉDITO

Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

« Faire de la France une nation sportive ». À plusieurs reprises, le Président de la République Emmanuel MACRON a exprimé clairement cette grande ambition pour notre pays, pour laquelle l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 constitue une opportunité historique. À l'aube de son second mandat, il a d'ailleurs fait le choix non seulement de redonner au Ministère des Sports une autorité et des attributions de plein exercice mais aussi d'ajouter la bonne réussite des Jeux parmi ses principales missions. Pour ma part, je me réjouis de la confiance accordée par le Président de la République pour conduire cette feuille de route.

Ma priorité est donc de faire des Jeux de Paris 2024 un succès pour notre pays. Cette réussite, j'ai la conviction qu'elle sera jugée sur notre capacité à atteindre quatre objectifs, comme autant d'angles d'un « carré magique » : une organisation irréprochable de l'événement, des athlètes français au meilleur de leurs performances sportives, des Jeux qui soient pour toutes et tous une vraie fête populaire et, en définitive, un héritage de l'événement pensé de manière durable pour l'ensemble de la Nation.

Cette échéance et ces objectifs seront notre boussole collective pour les deux prochaines années. Je sais pouvoir compter sur le concours précieux de l'Agence nationale du Sport pour, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, m'accompagner dans cette mission. Depuis bientôt trois ans, l'Agence a en effet déjà pu faire montre de la grande qualité de ses équipes autant que de la force prometteuse de sa gouvernance collégiale et partagée, qui doit maintenant se traduire dans la bonne déclinaison territoriale de son action.

L'Agence nationale du Sport, du fait de ses responsabilités en matière de Haute Performance et de développement des pratiques dans notre pays, joue évidemment un rôle de premier plan dans la préparation de la réussite des Jeux : en structurant et en animant le travail de fond qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République de s'installer durablement dans le top 5 des nations les plus médaillées, ainsi qu'en accompagnant l'ensemble des parties prenantes du sport dans la construction de l'héritage des Jeux.

Sur le premier volet de la réussite sportive, l'année écoulée, notamment avec la tenue des Jeux de Tokyo, a permis de mettre en lumière les premières réalisations de la stratégie Ambition bleue lancée par l'Agence en octobre 2020. Cette stratégie, l'Agence a d'ailleurs d'ores et déjà été en mesure de l'adapter afin de tirer le meilleur parti pour nos athlètes des enseignements de cette édition olympique.

Quant à l'héritage des Jeux, chacun sait qu'il doit plus que jamais prendre forme. Sur ce volet essentiel, l'année 2021 aura notamment été celle de l'annonce par le Président de la République d'une initiative pluriannuelle structurante à l'échelle de l'ensemble du pays : le Programme « 5 000 Équipements sportifs de Proximité », qui se déploie en priorité dans les territoires urbains, ruraux et ultramarins où les besoins sont les plus grands.

Plus largement, parcourir ce nouveau rapport annuel d'activités permet de mesurer l'ampleur et la richesse du travail accompli par l'Agence au service du sport en France, tant en matière de soutien aux fédérations sportives que d'inclusion sociale, de développement du sport à l'école, d'emploi et, évidemment, d'accélération de la transition écologique.



CRÉDIT © KMSP



CRÉDIT © THOMAS RAFFOUX

MICHEL CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport, Délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et aux grands événements

Plusieurs événements importants, constitutifs d'autant de progrès significatifs dans la vie de l'Agence, ont été enregistrés tout au long de l'année 2021.

La mise en œuvre, volontariste, de la stratégie Ambition Bleue, présentée un an auparavant, début octobre 2020, a été marquée par un « ciblage » accru des interventions humaines et financières de l'Agence. La nouvelle organisation territoriale de l'État a vu le recrutement, progressif mais rapide, des 80 responsables régionaux de la Haute Performance et conseillers Haute Performance et haut niveau, qui sont, dorénavant, au sein des CREPS et des opérateurs publics équivalents, les interlocutrices et interlocuteurs des sportives et sportifs de haut niveau. Les contrats de performance, dont bénéficient les fédérations sportives, ont connu une forte progression.

En 2020, 90 M€ étaient consacrés à la Haute Performance ; 98,8 M€ (en CP) en 2021. Les décisions adoptées par le CA de l'Agence, le 2 décembre 2021, portent sur 118 M€.

Je suis, à mon niveau, très attentif à la mise en œuvre effective de ces mesures, aux résultats enregistrés et à l'évaluation de l'efficacité des démarches conduites. Il en va, en effet, du rang de la France sur la scène sportive internationale et de sa crédibilité lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques et, au premier rang, de ceux de Paris en 2024. Le soutien apporté au développement des pratiques sportives est une dimension essentielle des interventions de l'Agence. Plus de 70% de son budget (262 M€ en CP) y ont été dédiés. Plus de 25 000 subventions ont été, à ce titre, accordées aux fédérations, aux ligues et comités régionaux, aux comités départementaux, aux clubs, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements. L'aide au recrutement d'éducateurs sportifs et d'agents de développement, tient une place majeure. Le soutien à la création et à la rénovation d'équipements sportifs est très attendu par les collectivités territoriales.

L'Agence a, par ailleurs, été très impliquée dans la mise en œuvre du plan France Relance et a su adapter ses réponses aux besoins et attentes de ses interlocuteurs (fonds territorial de solidarité, emploi des jeunes, transformation numérique des fédérations, rénovation énergétique des équipements sportifs, accompagnement des associations locales...). Le déploiement, à partir de la fin de l'année écoulée, du Programme « Équipements sportifs de Proximité » (200 M€ sur la période 2022-2024) constitue une nouvelle marque de confiance à l'endroit de l'Agence.

L'Agence est, en outre, très directement impliquée dans la nouvelle organisation territoriale des acteurs du sport. Les conférences régionales du sport ont été installées. Celles des financeurs du sport le seront au cours de l'année 2022. Ces espaces permettront de tester notre capacité collective à mieux articuler « le vertical » et « le territorial ». La mise en synergie pertinente des « projets sportifs fédéraux » et des « projets sportifs territoriaux » constituera à cet endroit un vrai défi.

Dans ce cadre rénové, la mission des délégués territoriaux de l'Agence assurée par les préfets de région qui s'appuient sur les DRAJES est particulièrement importante ; je sais, par expérience, pouvoir compter sur leur implication.

L'Agence est placée au cœur même des interactions entre acteurs du sport.

Je veux saluer ici le sens aigu du service public et la qualité d'écoute de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Je suis certain que nous saurons, collectivement, nous montrer, dans l'intérêt du sport français, à la hauteur des différents défis auxquels nous sommes confrontés.



FRÉDÉRIC SANOUR, Directeur général de l'Agence nationale du Sport



À l'heure où ce rapport annuel d'activités est en cours d'élaboration, des collaboratrices et des collaborateurs du pôle Haute Performance de l'Agence nationale du Sport sont sur le terrain, en Chine, aux côtés de l'équipe de France engagée aux Jeux de Pékin 2022.

Pour les Jeux d'été comme pour les Jeux d'hiver, hier à Tokyo, aujourd'hui à Pékin et demain à Paris en 2024, à Milan et à Cortina d'Ampezzo en 2026, à Los Angeles en 2028 et à Brisbane en 2032, l'Agence apportera son soutien et son expertise aux athlètes olympiques et paralympiques, à leurs coachs et à leurs fédérations sportives.

À moins de mille jours des Jeux de Paris 2024, le bilan de Tokyo 2020 a été l'occasion d'enrichir la stratégie Ambition Bleue de trois axes complémentaires : la création, au sein de chaque fédération, d'une cellule dédiée à la performance aux Jeux de 2024, une action ciblée à destination des entraîneurs et des encadrants et la mobilisation des clubs sportifs professionnels.

Qu'il s'agisse de la Haute Performance ou du développement des pratiques sportives, l'année écoulée a été riche et intense.

En 2021, l'Agence a renforcé son action pour le développement du sport dans les territoires prioritaires et carencés, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Elle a aussi engagé une dynamique structurante au service de la transition écologique. Le travail conduit en matière d'équipements sportifs offre à ce titre d'excellents exemples : les crédits Sport du Comité Interministériel à la Ville (36 M€), et notamment son approche ciblée auprès de quatre territoires démonstrateurs (Marseille, Roubaix, Grigny et Sarcelles), le volet rénovation énergétique du plan France Relance (50 M€) et le Programme des 5000 « Équipements sportifs de Proximité » (200 M€ d'ici à 2024).

Grâce au plan France Relance, l'Agence a investi davantage dans deux domaines essentiels : l'emploi sportif des jeunes (1 500 créations d'emplois supplémentaires en 2021) et le soutien à la transformation numérique des fédérations sportives (40 fédérations accompagnées pour un montant de 2 M€).

L'Agence nationale du Sport peut aujourd'hui compter sur l'engagement de ses membres fondateurs, de ses autorités de tutelle, des services déconcentrés de l'État chargés des Sports dans les régions et dans les départements, des membres des douze conférences régionales du sport d'ores et déjà installées, de ses partenaires et de ses salariés. Alors même que les effets indésirables de la pandémie de Covid-19 ont continué à complexifier le travail et la vie au quotidien et que de nouvelles responsabilités ont été confiées à l'Agence, toutes et tous ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Je leur exprime ici ma gratitude et mes chaleureux remerciements.

Cette mobilisation collective, mise au service des nombreux projets déployés, aura permis d'œuvrer ensemble, chaque jour plus encore, à notre belle mission commune : faire progresser la place du sport en France.





NOTRE
GOUVERNANCE

CREDIT © KMSP

NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE

GRUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC, l'Agence nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et davantage de cohérence dans leurs financements.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.

ÉTAT



MOUVEMENT SPORTIF



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



MONDE ÉCONOMIQUE



CRÉDIT © JEAN-PAUL LOYER



Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

- 1 Assemblée générale le 15 juin 2021 (validation du rapport d'activités 2020, ajustement de la convention constitutive, désignation des vice-présidents et vice-présidentes).
- 4 Conseils d'administration (validation des critères d'intervention du groupement, adoption de deux budgets rectificatifs 2021 et du budget initial 2022, plan de relance...) : 11 mars, 15 juin, 7 octobre et 2 décembre 2021.
- 2 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations : 10 mai et 8 novembre 2021.
- 2 Groupes de suivi Développement des pratiques : 3 juin et 10 novembre 2021.
- 2 Groupes de suivi Haute Performance : 3 mars et 29 avril 2021.
- 2 Comités de programmation des équipements sportifs : 22 septembre et 25 octobre 2021.
- 2 Comités emploi : 19 mai et 8 novembre 2021.
- 9 Commissions dédiées au développement des modèles économiques et des financements : 3 février, 9 mars, 13 avril, 18 mai, 14 juin, 31 août, 27 septembre, 4 novembre et 30 novembre 2021.
- 2 commissions chargées du fonds de soutien à la production audiovisuelle : 25 juin et 11 octobre 2021.



CRÉDIT © JEAN-PAUL LOYER

Brigitte HENRIQUES
Vice-présidente de l'Agence nationale du Sport
Représentante du mouvement sportif

Roxana MARACINEANU
Ministre déléguée chargée des Sports

Michel CADOT
Président de l'Agence nationale du Sport
Représentant de l'État

Mathilde GOUGET
Directrice générale adjointe
Agence nationale du Sport

Claude ONESTA
Manager général de la Haute Performance
Agence nationale du Sport

Gilles QUENEHERVE
Représentant de l'État

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Actée par le législateur à travers la loi du 1^{er} août 2019 et ses décrets d'application, la gouvernance partagée s'illustre également dans sa **déclinaison territoriale**.

Elle se matérialise dans chaque région par la création de deux nouvelles instances et la confirmation du rôle du délégué territorial :

- Une **conférence régionale du sport** chargée d'établir la stratégie collective en matière de politique sportive sur 5 ans dans un projet sportif territorial (PST). Ses objectifs tourneront autour des 8 thématiques clés définies tout en tenant compte des spécificités locales.
- Une ou plusieurs **conférence(s) des financeurs** dont l'objectif est d'analyser les dossiers déposés par les porteurs de projets, en cohérence avec le PST, et de favoriser un accompagnement croisé des décideurs présents dans ces conférences.
- La mission du **délégué territorial de l'Agence**, assurée par le Préfet de région, en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État en charge du sport.

À l'image de l'Agence, se retrouvent autour de la table des conférences les **4 collèges** (services de l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique) composés de différents représentants de structures à l'échelon régional.



Impulse des dynamiques selon les objectifs et thématiques clés définis avec les acteurs de la gouvernance au premier rang desquels le Ministère chargé des Sports.

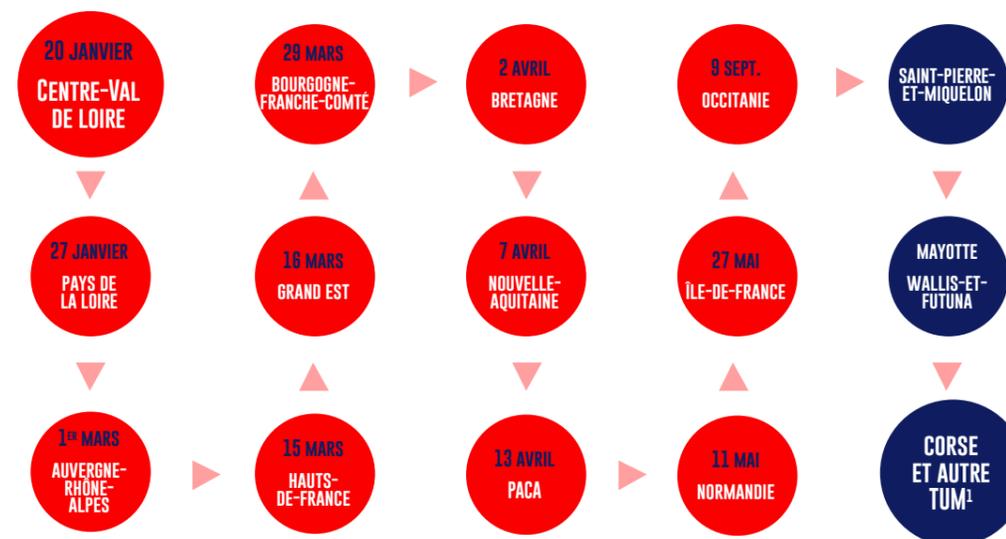
Développe des stratégies de développement du sport à l'échelle d'une région (PST).

Composée de 4 collèges (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique) pour des mandats de 5 ans.

Émet un avis concerté sur des projets de structuration régionale en adéquation avec les logiques territoriales.

Composée de 4 collèges (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, monde économique) pour des mandats de 5 ans.

Dans ce cadre, l'Agence intervient pour accompagner ces acteurs nationaux et locaux dans la compréhension des enjeux, de l'opportunité et de l'opérationnalité de ce nouveau dispositif. Elle a ainsi participé en présentiel et distanciel en 2021 à l'installation des 12 conférences régionales du sport en métropole, ainsi qu'à de nombreuses réunions avec les DRAJES et représentants des entités qui y siègent, aux 2^{èmes} réunions plénières souhaitées par le législateur, et a fourni différents documents-cadres en permettant le fonctionnement (règlement intérieur, diagnostic territorial, PST, outils de communication).



3 arrêtés de composition des conférences régionales du sport ont été pris en Outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Wallis-et-Futuna. Leurs conférences régionales du sport pourront donc s'installer dès le début de l'année 2022.

L'Agence est, enfin, présente en soutien de la mise en place et du fonctionnement des conférences par des webinaires avec les acteurs de tout l'écosystème sportif, des échanges quotidiens, des éclairages, des conseils, des partages d'expérience... De manière générale, elle assure la promotion de la nouvelle gouvernance du sport sur le plan territorial et au niveau national.

Sur les 12 conférences installées en métropole, 4 ont une présidente, et 4 présidentes et présidents sont issus du monde sportif. Les 8 autres sont issus du collège des collectivités territoriales (conseils régionaux). Le monde économique est représenté dans toutes les vice-présidences.

1. TERRITOIRE ULTRAMARIN

Présidentes, présidents et vice-présidentes, vice-présidents des conférences

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ALEXANDRE NANCHI (CONSEIL RÉGIONAL) - CHRISTIAN LEVARLET (CROS) - MARIE-LUCE BOZOM (MEDEF)

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LÆTITIA MARTINEZ (CONSEIL RÉGIONAL) - CHRYSTEL MARCANTOGNINI (CROS) - JEAN-SÉBASTIEN NONQUE (U2P)

BRETAGNE

PIERRE POULIQUEN (CONSEIL RÉGIONAL) - VIVIANE LE THOMAS (CROS) - ALBAN RAGANI (MEDEF)

CENTRE-VAL DE LOIRE

FRANÇOIS BONNEAU (CONSEIL RÉGIONAL) - JEAN-LOUIS DESNOUES (CROS) - PAUL SEIGNOLLE (MEDEF)

GRAND EST

HENRY LEMOINE (CONSEIL RÉGIONAL) - JEAN-MARC HAAS-BECKER (CROS) - DANIEL HUSSON (USC) - EMMANUEL THIRY (DRAJES)

HAUTS-DE-FRANCE

FLORENCE BARISEAU (CONSEIL RÉGIONAL) - FRANÇOIS COQUILLAT (CROS) - MATHIS POVSE (CCI)

ÎLE-DE-FRANCE

EVELYNE CIRIEGI (CROS) - PIERRE RABADAN (AMF) - SÉVERINE DESBOUYS (CPME)

NORMANDIE

NICOLAS MARAIS (CROS) - MUSTAPHA MZARI-ROSSI (AMF) - SARAH BALLUET (MEDEF)

NOUVELLE-AQUITAINE

PHILIPPE SAID (CROS) - MATHIAS LAMARQUE (DRAJES) - PHILIPPE LAFRIQUE (CONSEIL RÉGIONAL)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

HERVÉ LIBERMAN (CROS) - LAURENT BONNET (AMF) - JEAN-DANIEL BEURNIER (CCI)

OCCITANIE

KAMEL CHIBLI (CONSEIL RÉGIONAL) - RICHARD MAILHE (CROS) - BERNARD DALMON (CCI) - PASCAL ETIENNE (DRAJES)

PAYS DE LA LOIRE

ISABELLE LEROY (CONSEIL RÉGIONAL) - ANNE CORDIER (CROS) - THIERRY PLACE (MEDEF)

Autour d'eux et du président de l'Agence, Michel CADOT, a été créé le **Cercle des présidentes et présidents**. Il s'est réuni pour la première fois le 6 octobre 2021, près d'un an jour pour jour après la parution du décret d'application du 20 octobre 2020. Il a vocation à créer un réseau pour échanger régulièrement ensemble, mais également de permettre de partager les expériences, les bonnes pratiques, les propositions, les interrogations, les difficultés, afin de faire évoluer ensemble de manière cohérente, concertée et constructive la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport. Ce Cercle se réunira au moins 2 fois par an et se délocalisera en région.

Les conférences régionales du sport sont constituées de 58 membres en moyenne en métropole :

	COLLÈGES				TOTAL
	ÉTAT	CT	MS	ME	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	8	44	9	11	72
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	7	31	9	11	58
BRETAGNE	6	18	9	12	45
CENTRE-VAL DE LOIRE	7	26	9	11	53
GRAND EST	9	39	9	11	68
HAUTS-DE-FRANCE	7	23	9	11	50
ÎLE-DE-FRANCE	7	30	9	11	57
NORMANDIE	6	24	9	12	51
NOUVELLE-AQUITAINE	8	44	9	11	72
OCCITANIE	8	46	9	11	74
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7	26	9	11	53
PAYS DE LA LOIRE	7	22	9	11	49
GUADELOUPE	7	8	9	11	35
LA RÉUNION *	7	8	9	11	35
CORSE *	DANS L'ATTENTE DE LA PRISE D'UN ARRÊTÉ DÉDIÉ CO-SIGNÉ PAR LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS ET LE MINISTRE DES OUTRE-MER				
GUYANE *					
MARTINIQUE *					
MAYOTTE	6	8	7	7	28
NOUVELLE-CALÉDONIE *	DANS L'ATTENTE DE LA PRISE D'UN ARRÊTÉ DÉDIÉ CO-SIGNÉ PAR LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX SPORTS ET LE MINISTRE DES OUTRE-MER				
POLYNÉSIE FRANÇAISE *					
SAINT-BARTHÉLEMY *					
SAINT-MARTIN *					
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON *	5	5	7	8	25
WALLIS-ET-FUTUNA *	7	6	6	5	24

* CONFÉRENCE NON ENCORE RÉUNIE

Les conférences ont toutes engagé en 2021 la 1^{ère} étape de leur projet sportif territorial que représente le **bilan de l'offre sportive**. 8 d'entre elles ont fait le choix de recourir à un prestataire pour les aider à faire ce diagnostic. En complément des travaux engagés par ces prestataires, les conférences ont mis en place des formats de travail plus restreints permettant à la fois un fonctionnement quotidien (bureaux, comités stratégiques...) et une réflexion complémentaire (commissions thématiques). Chaque conférence a mis en place entre 3 et 6 **commissions thématiques**¹ qui reprennent les 8 axes de la loi du 1^{er} août 2019, et explorent d'autres problématiques prégnantes à l'échelle de certains territoires (sport santé, sports de pleine nature, tourisme, grands événements sportifs internationaux et les JOP Paris 2024 en particulier...).

Fin 2021, 7 conférences ont rendu les premiers éléments voire quasiment finalisé ce document (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ainsi, les premiers PST seront adoptés en février et mars 2022, ce qui permettra aux présidents des conférences régionales du sport concernées d'installer dans la foulée la **conférence des financeurs du sport** dans leur région.

1. VOIR ANNEXE P. 162

LE BILAN DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT AGENCE VALIDÉE EN 2021

Les objectifs et indicateurs de performance fixés à l'Agence font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence nationale du Sport prévue par la loi du 1^{er} août 2019.

Indicateurs	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 31/12/2020	Cible initiale 2021	Réalisé au 31/12/2021	
Objectif stratégique : A - Construire un modèle partenarial de gouvernance des politiques sportives					
1	Nombre de réunions de conférences régionales du sport organisées chaque année	NC	NC	48	26
2	Nombre de réunions de conférences des financeurs organisées chaque année	NC	NC	48	0
3	Nombre de projets sportifs territoriaux	NC	NC	24	0
4	% de moyens financiers mobilisés par les collectivités territoriales au titre des conférences des financeurs sur les projets d'équipements sportifs soutenus par l'Agence	NC	NC	À définir (en fonction réalisation 2020)	À définir (conférences des financeurs non encore installées)
5	Nombre de réunions avec les entreprises prospectées	0	13	17	17
6	Niveau de recettes «partenaires» directes (intégrant le contexte national)	0	1,6	4	2,4
7	Niveau de contributions «partenaires» indirectes (intégrant le contexte national)	0	0,04	101 (dont 100 de partenariat BPCE à confirmer)	545 K€ (Entreprises via les CIP / CAE) 600 K€ Impact 2024 (CD 93 / Ville de Paris)
8	Croissance de la visibilité sur les réseaux sociaux : nombre de followers	11 761	33 083	36 500	51 742
Objectif stratégique : B - Développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous					
9	Nombre de licences	16,4 M	15,7 M	NC	NC
10	Fonds de soutien à la production audiovisuelle : part des crédits attribués aux projets de diffusion assurant la médiatisation de la pratique féminine et/ou de la pratique des personnes en situation de handicap, par rapport à l'enveloppe totale du fonds	91%	94%	90%	88%
11	Part des clubs en QPV et ZRR financés (en nombre et en montants) dans les projets sportifs fédéraux	58,7% part des clubs, 58,9% part des montants des clubs	57,3% part des clubs, 54,1% part des montants des clubs	60%	56,1% part des clubs, 58,1% part des montants des clubs
12	Part des clubs financés (en montants) dans les projets sportifs fédéraux	33,8%	41%	42,5%	46,0%
13	Part des aides à l'emploi et des aides à l'apprentissage en zones carencées (QPV, ZRR) par rapport au montant total des PST	56,1%	58,5%	58%	57%

Indicateurs	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 31/12/2020	Cible initiale 2021	Réalisé au 31/12/2021	
Objectif stratégique : B - Développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous					
14	Nombre d'enfants accueillis au sein de «classes bleues»	18 000	25 000	35 000	NC (prévisionnel de 51 000 à confirmer dans les comptes rendus financiers transmis avant le 30/06/2022)
15	Nombre d'attestations de savoir nager délivrées	78 000	21 000	55 000	NC (prévisionnel de 74 000, chiffre à confirmer par le Ministère chargé des Sports)
16	Nombre d'encadrants formés pour les «classes bleues»	700	2 000	2 000	1 700
17	Plan Aisance aquatique : nombre de dossiers subventionnés concernant les bassins d'apprentissage de la natation et proportion par rapport au nombre de dossiers d'équipements sportifs subventionnés en territoire carencé (Plan Aisance aquatique, Équipements Structurants Locaux et Outre-mer, Corse) hors équipements de proximité en accès libre	29% 33 sur 115 équipements en territoire carencé	32% 27 sur 84 équipements en territoire carencé	30% 30 sur 100 équipements en territoires carencés hors Plan de relance	24% 30 sur 126 équipements en territoires carencés hors Plan de relance et CIV
18	Nombre de dossiers d'équipements en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer subventionnés / % de montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en Outre-mer	248 (dont 43 en Outre-mer et Corse) / 43 225 000 € sur 54 880 200 €, soit 79%.	285 (dont 58 en Outre-mer et Corse) / 38 787 751 € sur 44 994 151 €, soit 86%.	415/ 72 M€ sur 135 M€ (dont 116 M€ sur le développement des pratiques), soit un peu moins de 62% du budget Équipements volet Développement des Pratiques	732 (dont 85 en Outre-mer et Corse) / 104 M€ sur 131 M€ soit 80%
Objectif stratégique : C - Améliorer le rang de la France parmi les grandes nations sportives (Haute Performance et haut niveau)					
19	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux olympiques (hiver + été)	5	5	5	8
20	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux paralympiques (hiver + été)	9	9	8	10
21	Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du monde des sports olympiques (hiver + été)	9	Crise Covid-19	9	6
22	Pourcentage de sportifs du cercle HP pris en charge sur le plan socioprofessionnel	NR	90	100	100
23	Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place dans le cadre du guichet unique de la performance	NR	NR	50	NC (donnée disponible à compter de 2022)
24	Pourcentage de fédérations olympiques et/ou paralympiques prises en charge en matière d'optimisation de la performance (accompagnement scientifique, projets de recherche, Sport data hub)	50	75	100	100

Indicateurs	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 31/12/2020	Cible initiale 2021	Réalisé au 31/12/2021	
Objectif stratégique : D - Garantir l'efficacité de son action, assurer le pilotage budgétaire en veillant à accroître ses ressources propres et maîtriser les risques					
25	Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence	NC	NC	75%	62%
26	Niveau des restes à payer	237 M€	94%	187 M€ hors plan de relance et CPJ (224 M€ avec)	183 M€ hors plan de relance et CPJ (269,1 M€ avec)
27	Ratio d'endettement (part des RAP / recettes annuelles)	Recettes nettes : 282,6 M€ ratio : 0,84	Recettes nettes hors recettes État fléchées : 275 M€ (291 M€ avec) ratio : 0,76	Recettes nettes hors recettes État fléchées : 294 M€ (374 M€ avec) ratio : 0,64	Recettes nettes hors recettes État fléchées : 296,2 M€ (412,5 M€ avec) ratio : 0,62
28	% de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification	96,3% (6,9 M€ de RAP antérieurs à 2013 sur un RAP équipement au 31 décembre 2019 de 188 M€)	96,1% (7,36 M€ de RAP antérieurs à 2014 sur un total de RAP au 31 décembre 2020 à 190,15 M€)	Au-delà de 95%	98,40%
29	Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)	NC	100% salariés 64% comitologie	100% salariés 100% AG/CA 90% autres commissions	100% salariés 91% AG/CA 80% autres commissions
30	Évolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT	NC	NC	Cible inférieure ou égale à 2,5%	-3,37%



NOTRE ORGANISATION

CREDIT © JEAN-PAUL LOYER

NOTRE ÉQUIPE

Afin d'optimiser sa gestion et d'augmenter l'efficacité de ses interventions, l'Agence a continué son développement en 2021. Parallèlement à la montée en puissance de ses objectifs, son plafond d'emploi a été porté à 63 ETP en 2021 (contre 44 en 2020). Le GIP accueillait, au 31 décembre 2021, 65 collaborateurs (en intégrant les renforts temporaires), dont 29 femmes.

À noter que l'Agence a accueilli 11 stagiaires et 3 apprentis. Au cours de l'année, il a été procédé au recrutement de 28 salariés (dont 6 contrats courts), à la transformation de 3 mises à disposition en détachement sur contrat de droit public et au renouvellement de 7 contrats. Hors contrats courts, il y a eu 12 départs.



65

COLLABORATEURS



7

REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL



45%

PART DES FEMMES



CREDIT © KMS

EXTRAITS BILAN SOCIAL 2021

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'année 2021 comptabilise deux accidents de trajet donnant lieu à 8 jours d'arrêt. Il est dénombré 51 jours d'arrêt maladie, 104 jours de congés de naissance, maternité et paternité.

Le service de santé au travail rattaché au groupement (IPAL) a réalisé 15 visites périodiques et 21 visites initiales de salariés.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, tous les salariés ont été dotés de masques, de gels hydroalcooliques et des outils permettant le télétravail.

Améliorations des conditions de travail

L'Agence a défini un cadre permettant, pour les collaborateurs dont les activités sont adaptées, l'exercice d'une partie de leurs missions en télétravail hors situation de crise sanitaire.

Formations

34 collaborateurs ont bénéficié d'une formation, en 2021, dans le cadre de l'organisation de 12 formations différentes.

2 salariés ont bénéficié de jours d'absence pour préparer ou passer un concours.

Mise en place d'un baromètre social

Le baromètre social a été reconduit en 2021. Il a connu un taux de réponse de 75%.

Des points positifs :

- Une meilleure communication au sein de l'Agence (57,1% en 2020 → 77% en 2021 de répondants satisfaits) ;
- 97,6% des salariés adhéraient en tout ou partie au projet de l'Agence en 2020 → 100% en 2021 ;
- 81% jugeaient le climat social bon voire très bon en 2020 → 97% pensent que l'ambiance générale est agréable au sein de l'Agence en 2021 ;
- Satisfaction à travailler au sein de l'Agence : moyenne de 7,8 en 2020 → 8,2 en 2021 ;
- Sentiment d'appartenance à une équipe : baisse de la part des réponses négatives (14% en 2020 → 11% en 2021) ;
- En 2020, 76,2% des collaborateurs déclaraient dépasser leurs horaires de travail plusieurs fois par semaine voire chaque jour → 67,3% en 2021 ;
- En 2020, 21,4% des collaborateurs étaient intéressés par une mobilité interne → 38,5% en 2021 ;

Des pistes d'amélioration :

- Individuellement, la charge de travail est majoritairement considérée comme forte (54%) ou excessive (17%) et en accroissement par rapport à l'an dernier (44%). Collectivement, les services sont jugés périodiquement (48%) ou toujours (48%) en surcharge de travail ;
- Près d'un répondant sur trois n'arrive pas à se déconnecter en dehors de ses horaires de travail ;
- 17% seulement des répondants estiment les conditions matérielles et salariales attractives ;
- Hausse du temps de trajet « domicile – travail » moyen par collaborateur
- 35% des collaborateurs ne pratiquaient pas d'activité physique ou sportive en 2021 (26% en 2020), par contrainte pour 29% des collaborateurs.

PRÉSIDENCE



MICHEL CADOT
Président



MATHILDE GOUGET
Directrice générale adjointe
chargée des ressources et
des affaires générales



AGATHE BARBIEUX
Directrice du développement
des pratiques



FRÉDÉRIC SANAUR
Directeur général



NATHALIE de PUISSEBUR
Agent comptable –
chefe du service financier



CLAUDE ONESTA
Manager général de
la haute performance



ANDRÉ JAFFORY
Directeur de la communication
et des partenariats

DIRECTION GÉNÉRALE



PRÉNOM NOM
Chef de service du
développement fédéral
et territorial



VALÉRIE SAPLANA
Cheffe du service
des équipements sportifs



ANNE-LISE TITON
Conseillère en charge
des territoires



YOUSSEF HALAOUA
Conseiller en charge des relations
institutionnelles



ÉMILIE KOENIG
Chargée de mission
en communication



MARIE-ELISE GOZARD
Assistante de direction



CATHERINE OSCHNER
Assistante de direction

RESSOURCES & AFFAIRES GÉNÉRALES



ISABELLE BEATO
Responsable des affaires générales
– assistante de prévention



KALA IBRAHIM
Secrétaire ressources humaines
et affaires générales



FLORE-HÉLÈNE MORAND
Responsable du suivi des affaires
budgétaires et financières



MATHILDE GOUGET
Directrice générale adjointe chargée des ressources
et des affaires générales



SELIM CHIH
Responsable juridique



ALEXANDRE DESHAIES
Chef de projet systèmes
d'information



CHEIKH-TIDIANE DIALLO
Chargé du suivi budgétaire



FRANCK LAUDILLAY
Responsable des
ressources humaines



BENOÎT ZEDET
Responsable des systèmes
d'information

SERVICE FINANCIER & AGENCE COMPTABLE



NATHALIE de PUISSEBUR
Agent comptable –
chefe du service financier



SÉKOU SONKO
Adjoint de l'Agent comptable



ELISABETH HA
Chargée de mission
contrôle interne



ALEXANDRE BASSUEL
Responsable comptabilité des
subventions d'équipements



JEAN-PASCAL BRODA
Chargé de gestion financière



YOANN PELLETIER
Responsable de la comptabilité
générale



HAKIM MEZAHM
Assistant comptable

HAUTE PERFORMANCE



CLAUDE ONESTA
Manager général Haute Performance



MAUD EHRlich-COUTURIER
Secrétaire administrative



PAULINE LAMBERTINI
Responsable presse et
communication



CLÉMENCE ZOKOU
Chargée de mission outils digitaux



BENJAMIN BAELE
Chargé de mission



ALEXIS REGENT
Apprenti –
assistant haute performance



PRÉNOM NOM
Conseiller.ère expert.e



MONIQUE AMIAUD
Conseillère experte



CORINNE CALLON
Conseillère experte



CAROLINE GRANDCLÉMENT
Conseillère - paralympisme



PHILIPPINE LAMOUREUX
Conseillère



MAGUY NESTORET-OTANON
Conseillère experte



ODILE PELLEGRINO
Conseillère experte



EVA SERRANO
Conseillère experte



LAURENT BEZEAU
Conseiller expert



MAX BRESOLIN
Conseiller expert



STÉPHANE CARISTAN
Conseiller expert



YANN CUCHERAT
Conseiller expert



BENOÎT DUPIN
Conseiller expert



LIONEL GONDTRAN
Conseiller expert



PHILIPPE GRAILLE
Conseiller expert



JEAN-PIERRE GUYOMARCH
Conseiller expert



FRANÇOIS LE CASTREC
Conseiller expert



CÉDRIC LEROY
Conseiller expert



JEAN-MARC LHERMET
Conseiller expert



ARNAUD LITOU
Conseiller expert –
paralympisme



PATRICE MENON
Conseiller expert



BENOÎT SCHULLER
Conseiller expert



ÉRIC SRECKI
Conseiller expert



YANNICK SZCZEPANIAK
Conseiller expert



PRÉNOM NOM
Conseiller.ère
expert.e

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



AGATHE BARBIEUX
Directrice du développement des pratiques



LYSIANE DEBAR
Secrétaire administrative



MARGOT NAULIN
Apprentie – assistante
développement des pratiques

DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL & TERRITORIAL



PRÉNOM NOM
Chef de service
développement
fédéral et territorial



PAULINE AUGE
Conseillère
développement



MAGALI COROMINA
Conseillère
développement –
parapports



VIRGINIE LAMOTTE
Conseillère
développement



OLIVIA LAOU
Conseillère
développement



ARNAUD BARBAZANGE
Conseiller
développement



YACINE MEDJAHED
Conseiller
développement

PRÉNOM NOM
Conseiller.ère
développement

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



VALÉRIE SAPLANA
Cheffe du service
équipements
sportifs



MARIE RENAUD
Conseillère
équipements
sportifs



MICHAËL POUILLARD
Conseiller
équipements
sportifs



GUILLAUME SCHWAB
Conseiller
équipements
sportifs



RAPHAËL VERRECCHIA
Conseiller
équipements
sportifs



CORENTIN CORNETTE
Apprenti – assistant
équipements sportifs



PRÉNOM NOM
Conseiller.ère
équipements
sportifs

PRÉNOM NOM
Conseiller.ère
équipements
sportifs

NOTRE BILAN FINANCIER

Pour son deuxième exercice budgétaire et comptable en année pleine, l'Agence nationale du Sport, poursuit sa montée en puissance en tant qu'acteur majeur du financement du sport en France.

Les comptes du groupement, clôturés le 31 décembre 2021, ont été approuvés par le Conseil d'administration du 15 mars 2022.

Le solde budgétaire s'est traduit par un excédent de 63,9 M€ qui résulte d'une exécution à hauteur de 412,5 M€ en recettes et 348,6 M€ en dépenses, soit un taux d'exécution de 94%. Ces dernières se répartissent comme suit :

8,4 M€ pour les frais de structure du groupement,

247,7 M€ sur le volet développement des pratiques,

92,5 M€ sur le volet Haute Performance, dont 1 M€ aide aux projets d'équipement JOP.

En synthèse, pour ce qui est des crédits d'intervention, l'Agence a distribué un montant total de 338,8 M€ soit près de 28 000 subventions versées, contre 24 000 en 2020.

LES RECETTES : elles sont constituées de financements publics pour 411,4 M€. Les recettes qui relèvent du mécénat et partenariats s'élèvent à 2,4 M€ (CNOSF, COJO, FDJ, et CPSF).

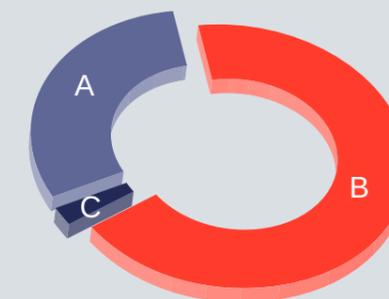
LA TRÉSORERIE : pour ce qui est de l'exercice 2021, la trésorerie se situe à 191 M€, avec un abondement de 63,9 M€ qui correspond au montant de l'excédent budgétaire. Une partie de cette trésorerie correspond à de la trésorerie fléchée, soit 72,2 M€ contre 15,3 M€ en 2020, gagée par la couverture des restes à payer et des restes à engager. Le montant de la trésorerie « libre » se chiffre toutefois à un niveau satisfaisant de 118,7 M€ contre 111,6 M€ en 2020.

LE NIVEAU DES RESTES À PAYER : au 31/12/2021, ils s'élèvent à 269 M€ (pour mémoire 209 M€ en 2020), montant qui correspond aux engagements pluriannuels contractés par le groupement. Ces engagements concernent essentiellement des subventions d'équipements (266 M€ contre 190 M€ en 2020). À noter que le total de ces restes à payer (RAP) comprend un montant de 58,9 M€ au titre du CNDS, auquel s'ajoutent 6,5 M€ issus du Programme 219 « P219 - Sport » de l'État, contre 95,9 M€ en 2020 (CNDS) et 7,5 M€ (P219).

LES DÉPENSES : l'exécution budgétaire, au 31/12/2021, se chiffre à 348 585 640 € pour une prévision de 370 095 466 € (cf. BR2-2021). Le tableau infra met en regard les prévisions et réalisations des dépenses par enveloppe budgétaire et les taux d'exécution correspondants.

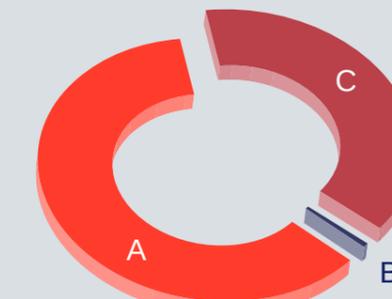
CHIFFRES ARRONDIS EN €	BR-2 2021	EXÉCUTION 2021	TAUX D'EXÉCUTION
Personnel	6 100 000	5 558 847	91%
Fonctionnement	4 940 642	3 927 035	79%
Intervention	358 757 746	338 817 690	94%
Investissement	297 078	282 068	95%
TOTAL	370 095 466	348 585 640	94%

TOTAL DES DÉPENSES



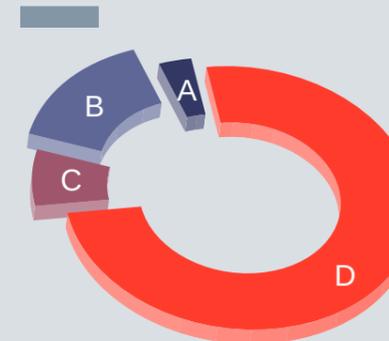
A Haute Performance (dont 1 M€ CPJ)	26,5%
B Développement des pratiques	71,1%
C Frais de fonctionnement	2,4%
TOTAL	348,6 M€

TOTAL DES RECETTES



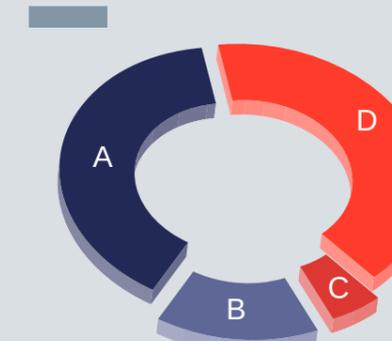
A Subvention Ministère	61%
B Ressources propres	0,5%
C Fiscalité affectée	38,5%
TOTAL	412,5 M€

DÉPENSES AU TITRE DE LA HAUTE PERFORMANCE (CP) - Hors équipements



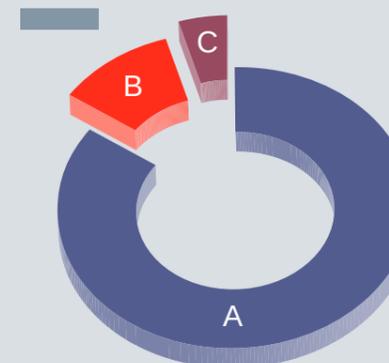
A Optimisation de la performance	2,5%
B Soutien aux athlètes	12,7%
C Déclinaison territoriale	8,6%
D Soutien aux fédérations	76,3%
TOTAL	84,2 M€

DÉPENSES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES (CP) - fonctionnement



A Projets sportifs fédéraux (PSF)	39,1%
B Contrats de développement avec les fédérations	19,5%
C Autres dispositifs nationaux (Impact 2024, Aisance aquatique, ...)	4,4%
D Projets sportifs territoriaux (dont emploi et FTS)	37%
TOTAL	206,5 M€

DÉPENSES AU TITRE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS (AE)



A Développement des pratiques	84,9%
B Haute Performance - CPJ	10,7%
C Haute Performance - hors CPJ	4,4%
TOTAL	131,1 M€

L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Moderniser, en lien avec les utilisateurs, nos systèmes d'information et faciliter les interconnexions entre systèmes constituent des axes indispensables pour étendre notre action et améliorer la qualité des services proposés. Dans un souci de cohérence et d'optimisation, la plupart des projets s'appuient sur des partenariats étroits avec notamment la Direction du numérique (DNum), la Direction chargée de la vie associative (DJEPVA), la Direction des sports (DS) et l'INSEP.

» De nouvelles évolutions sur Le Compte Asso et Osiris : deux nouveaux dispositifs outillés pour le soutien à l'emploi des sportifs de haut niveau et leur encadrement et le dispositif emploi 1 jeune 1 solution. Les associations peuvent dorénavant saisir, dans leur espace, leurs comptes rendus financiers grâce à une procédure simplifiée. Ces derniers sont ensuite traités par les services instructeurs dans Osiris. Un système de signature électronique permettant de dématérialiser les notifications émises par l'Agence a également été développé pour les campagnes 2022. Ces documents signés seront directement transmis aux bénéficiaires dans leur espace compte association. Le Compte Association s'est également enrichi d'une partie éditoriale pour mieux guider les associations dans les démarches possibles depuis cet outil.

» Refonte du système d'information de gestion des subventions d'équipements sportifs (SES) : après une phase d'étude associant à plusieurs ateliers des représentants des collectivités, du mouvement sportif et des services territoriaux de l'État, la refonte de la base SES s'est engagée. Un objectif d'ouverture du nouvel outil « Infraspport » aux services instructeurs a été fixé pour le 1^{er} semestre 2022 puis une ouverture aux partenaires de l'Agence et aux porteurs de projets à l'été 2022 avec de nouveaux services inédits.

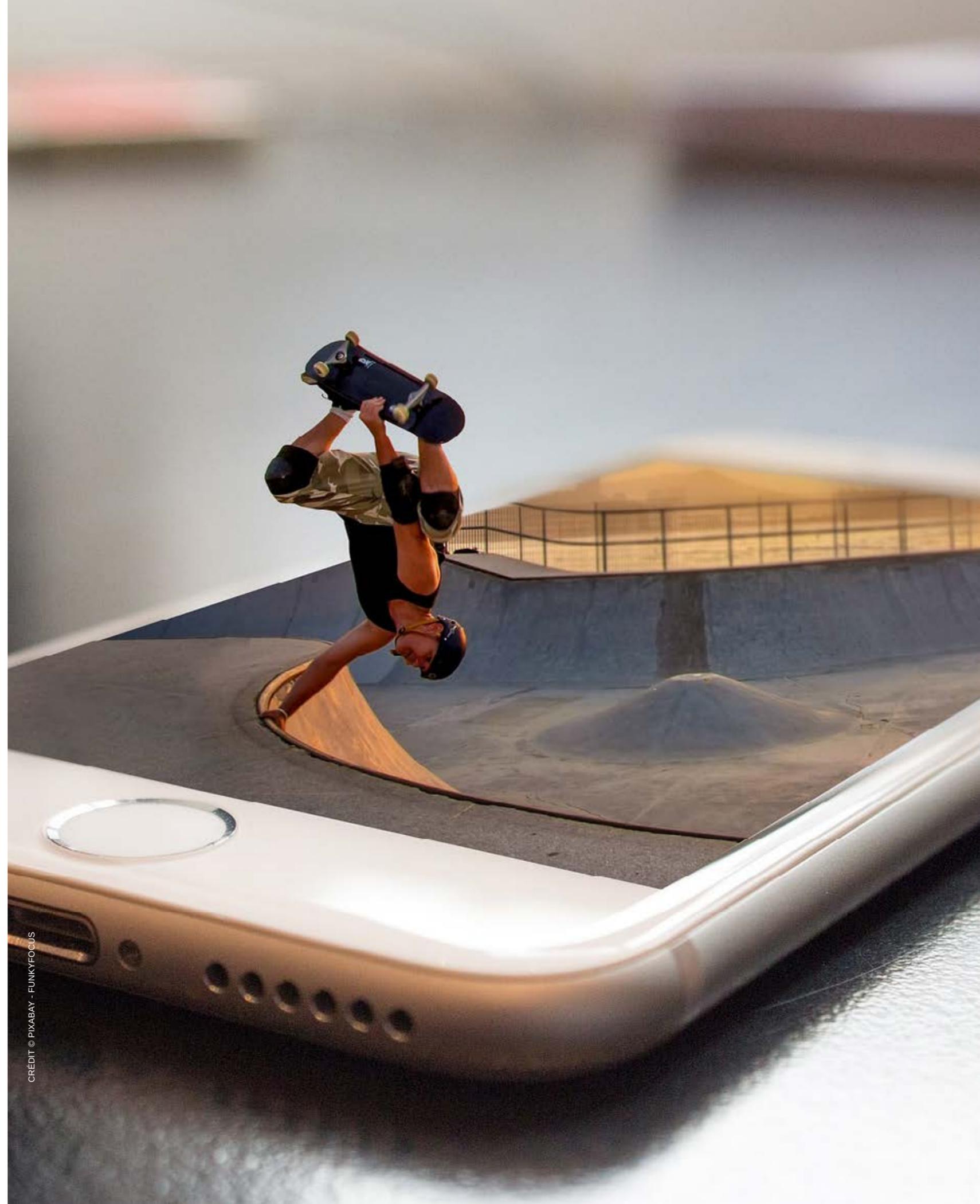
» Site internet de l'Agence : véritable pierre angulaire de sa communication, l'Agence a réalisé en 2021 son nouveau site Internet ouvert au public tout début janvier 2022. Plus moderne, plus intuitif et plus facilement administrable, ce site doit permettre de mieux valoriser ses dispositifs et ses actions. Il est, de plus, conforme aux exigences de sécurité et de protection des données personnelles. L'Agence s'est également attachée à rendre ce site accessible aux personnes en situation de handicap.

» Nouveau module du portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) : qui est l'un des outils centraux de l'offre de services du Sport Data Hub¹. L'année 2021 aura permis de déployer un nouveau module de gestion dématérialisé des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau pour outiller les campagnes 2021 sur lesquelles sont intervenus les sportifs, les fédérations, l'Agence et le CNOSEF.

» Maintenir l'activité de l'Agence dans le contexte particulier de crise sanitaire : les équipes de l'Agence ont pu assurer une continuité d'activité grâce également aux outils mis à disposition de 100% des collaborateurs. Des opérations de modernisation et de sécurisation de l'environnement informatique de l'Agence et des postes de ses collaborateurs ont également été menées.



1. CF. CHAPITRE SPÉCIFIQUE RELATIF AU SDH P. 75



CREDIT © PIXABAY - FUNKYFOCUS



L'AGENCE
EN BREF

NOS 8 TEMPS FORTS 2021

MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE

JANVIER 2021

Déploiement des Maisons Régionales de la Performance au sein des CREPS

PLAN FRANCE RELANCE

DÈS FÉVRIER 2021

Rénovation énergétique et modernisation des équipements en réponse à la crise économique et aux enjeux climatiques

FÉDÉRATIONS

MARS 2021

Création et mise en œuvre du fonds de compensation des fédérations

CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT

JUIN 2021

Signature des nouveaux contrats de développement pour la période 2021-2024

CPJ

JUIN 2021

Soutien aux projets des collectivités pour l'entraînement des sportifs français et l'accueil des délégations étrangères en vue des JOP Paris 2024

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE TOKYO 2020

ÉTÉ 2021

32^{ème} olympiade et 16^{ème} paralympiade à Tokyo

IMPULSION SPORT

SEPTEMBRE 2021

Lancement de la réflexion autour de la stratégie de l'Agence en matière de développement des pratiques

CIV

OCTOBRE 2021

Engagements forts pour le développement des équipements sportifs dans les QPV

LES CHIFFRES CLÉS

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



LES CHIFFRES CLÉS

HAUTE PERFORMANCE



59 FÉDÉRATIONS CIBLÉES
dans le cadre des contrats de performance, pour un montant total de 64,2 M€
38 fédérations olympiques et paralympiques
21 fédérations de haut niveau



1 174 STRUCTURES IDENTIFIÉES
dans les projets de performance fédéraux (PPF)



162 DISCIPLINES
reconnues de haut niveau



5 255 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
listés Élite, Senior, Relève et Reconversion



15 480 ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES
SHN et listés Espoir et Collectifs Nationaux



24 207 ATHLÈTES
suivis dans les PPF



2 134 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU visés par les aides personnalisées pour un montant total de 9 M€



525 ATHLÈTES soutenus dans leur insertion professionnelle
Soit 508 contrats de travail et 17 contrats d'image



36 PROJETS d'équipements sportifs nationaux dédiés à la HP, pour un montant total de 5,8 M€



40 PROJETS d'équipements dédiés aux CPJ, pour un montant total de 14 M€

CREDIT © KMS

LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

En 2021, l'Agence a contribué à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la promotion de l'insertion du sport.

LES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS DE L'AGENCE AFFECTÉS AUX PUBLICS, TERRITOIRES OU THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

L'Agence nationale du Sport doit mener, conformément à ses statuts, une **action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive**. Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale particulièrement) et où les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc.) représentent le plus fort potentiel de développement du sport.

Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Agence (instruits au plan local et dans le cadre des projets sportifs fédéraux) affectés aux publics, territoires ou thématiques prioritaires représentent **153,5 M€ en 2021** (hors financements de Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).

Part des moyens financiers consacrés à des actions en direction :	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Des personnes en situation de handicap	10,3%	9,3%	8,6% (10,77 M€)	8,6% (13,15 M€)
Des jeunes filles et des femmes	16,4%	13,2%	11,3% (14,22 M€)	9,6% (14,75 M€)
Des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	52,5%	53,8%	52,9% (66,46 M€)	49,6% (76,2 M€)
De la professionnalisation du mouvement sportif	38%	40,0%	36,6% (45,96 M€)	34% (52,18 M€)
Du sport santé / total des moyens mobilisés	13,5%	12,4%	12% (15,05 M€)	10,9% (16,69 M€)

Source des données : base de données OSIRIS (2021) hors financements Corse, Wallis-et-Futuna et Polynésie française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

LE SOUTIEN DE L'AGENCE AU SPORT SANTÉ

LES SUBVENTIONS AUX PROJETS DE FONCTIONNEMENT

L'Agence nationale du Sport a fait du soutien au développement de projets en faveur du « sport santé » une priorité dans le cadre des crédits déconcentrés de la part territoriale. En 2021, il a ainsi été demandé aux acteurs territoriaux de soutenir les actions :

- de **préservation de la santé par le sport** en lien avec les priorités de développement définies par les fédérations,
- **partenariales** et en réseau avec les Agences régionales de santé (ARS),
- **au titre des plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être »** qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour toutes et tous et à tous les âges de la vie,
- **en faveur du « sport sur ordonnance »** qui doivent permettre aux associations sportives d'intensifier, en liaison avec les collectivités et avec l'appui coordonné des DRAJES et des ARS, leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD),
- **qui favorisent l'implication dans l'opération « sentez-vous sport »** coordonnée par le CNOSF.

En 2021, l'Agence nationale du Sport a attribué, au titre de la part territoriale, **16,7 M€** (contre 15,05 M€ en 2020), soit 10,9% de la part territoriale globale¹ [153 512 601 €] aux structures développant des actions en faveur du « sport santé », ce qui a permis la réalisation de près de 5 400 actions (sur 48 500 actions soutenues, soit 11,1%).

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Par ailleurs, au titre du financement d'équipements sportifs, l'Agence nationale du Sport a soutenu, en 2021, **87 projets de parcours de santé et d'équipements destinés aux activités de forme et de santé** pour un montant global de **4,13 M€** dans le cadre du financement des équipements de proximité en accès libre en territoires carencés ainsi qu'en Outre-mer et Corse. En Outre-mer, **2 projets**, financés à hauteur de **415 000 €**, sont importants localement, car ces équipements sont destinés à lutter notamment contre l'obésité et les maladies chroniques comme le diabète et les maladies cardio-vasculaires.



1. LES STATISTIQUES ISSUES D'OSIRIS NE CONCERNENT PAS LA CORSE, WALLIS-ET-FUTUNA ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.

LES CRÉDITS 2021 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

LES SUBVENTIONS AUX PROJETS DE FONCTIONNEMENT

En 2021, l'Agence nationale du Sport a attribué à des territoires ultramarins, au titre de la part territoriale, **17,15 M€** (contre 15,31 M€ en 2020), soit 10,92% de la part territoriale globale [157 082 152 €], répartis comme suit :

Guadeloupe	2 503 199 €	Nouvelle-Calédonie	1 886 034 €
Guyane	1 835 687 €	Polynésie française	1 444 420 €
Martinique	2 394 931 €	Wallis-et-Futuna	450 563 €
La Réunion	4 747 117 €	Saint-Pierre-et-Miquelon	334 135 €
Mayotte	1 560 112 €		–
SOUS-TOTAL ROM	13 041 046 €	SOUS-TOTAL COM	4 115 152 €
TOTAL 2021*	17 156 198 €		
PT 2021	157 082 152 €		
%	10,92		

* Hors Corse

À ces crédits alloués au plan territorial s'ajoutent les crédits alloués dans le cadre d'appels à projets nationaux : 230 K€ dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » et 45 K€ dans le cadre de l'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique ».

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dès 2019, la poursuite, jusqu'en 2022, du programme pluriannuel de développement des équipements sportifs en Outre-mer a été validée par le Conseil d'administration de l'Agence. Celui-ci permet de répondre aux termes des contrats de convergence et de transformation (CCT) conformément à la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle.

En 2021, la répartition de l'ensemble des investissements, toutes enveloppes confondues, a été la suivante :

Territoire	Crédits Régionalisés Env. OM 2021	Crédits nationaux Env. OM 2021	Plan de relance national	Plan de relance régional	Env. PAA	Env. HN-HP	Env. CPJ	Total Campagne 2021	Projets étiquetés CCT 2021
La Réunion	441 948 €	516 000 €		670 000 €		193 700 €		1 821 648 €	1 821 648 €
Mayotte	383 122 €	1 450 000 €	730 000 €	- €				2 563 122 €	2 563 122 €
Guadeloupe	350 000 €	800 000 €	1 100 000 €	124 000 €	1 500 000 €		500 000 €	4 374 000 €	2 474 000 €
Guyane	418 000 €	547 000 €	630 000 €	585 000 €			278 000 €	2 458 000 €	1 650 000 €
Martinique	350 000 €	1 170 000 €		585 000 €				2 105 000 €	1 520 000 €
Nouvelle-Calédonie	240 298 €	352 000 €		330 000 €			100 000 €	1 022 298 €	- €
Polynésie française	200 000 €	- €		207 686 €				407 686 €	407 686 €
Saint-Pierre-et-Miquelon	171 883 €	- €		330 000 €				501 883 €	171 883 €
Wallis-et-Futuna	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Saint-Martin	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	2 555 251 €	4 835 000 €	2 460 000 €	2 831 686 €	1 500 000 €	193 700 €	878 000 €	15 253 637 €	10 608 339 €

Ainsi en 2021, l'Agence a subventionné en **Outre-mer des projets d'équipements sportifs** à hauteur de **10 608 339 €** toutes enveloppes confondues. Parmi les dossiers subventionnés, on peut noter l'accompagnement à hauteur de 1 500 000 € du projet de rénovation et d'extension de la piscine des Abymes-Gosier-Pointe-à-Pitre avec la création d'un bassin de 50m découvert. À noter également, au titre de l'enveloppe **Haute Performance**, l'attribution d'une subvention d'un montant de **193 700 €** au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (**CREPS**) de la Réunion pour l'acquisition de matériels visant à améliorer les conditions d'évaluation, de préparation et de suivi de la performance sportive.



LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'Agence accompagne les actions menées en faveur de la lutte contre toutes formes de discrimination, contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport, contre les incivilités, et du développement durable... actions regroupées sous une même thématique intitulée « Développement de l'éthique et de la citoyenneté ».

En 2021, près de **11,66 M€** (7,6% de la part territoriale) auront été attribués à des associations menant des actions sur ces thématiques répartis comme suit :

PST – Lutte contre toute discrimination	539 225 €	4,6%
PST – Lutte violence et incivilités	415 828 €	3,6%
PST – Harcèlement et violences sexuelles	866 459 €	7,4%
PST – Valeur du sport et fair play	1 174 943 €	10,1%
PSF – Développement durable	248 529 €	2,1%
PSF – Développement de l'éthique et de la citoyenneté	8 413 156 €	72,1%
Lutte contre l'homophobie	7 000 €	0,1%
TOTAL	11 665 140 €	100%

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le développement du sport pour tous nécessite un soutien renforcé aux actions visant les publics les plus éloignés de la pratique, au premier rang desquels le **public féminin**.

Au regard de la baisse des crédits en faveur des femmes et des jeunes filles en 2020, il a été demandé aux fédérations, notamment dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF), de porter une attention particulière en 2021 aux actions développées en la matière.

Ainsi, les fédérations devaient-elles veiller à augmenter les crédits dédiés à cette thématique, ce qui a été le cas puisque, en valeur absolue, ces financements fléchés représentaient 14,7 M€ (contre 14,2 M€ en 2020).

	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Moyens financiers consacrés à des actions en direction des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés (%)	16%	13,2%	11,3%	9,6%

LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA JEUNESSE

À compter de 2020, l'Agence a repris le soutien financier aux fédérations sportives, dont les fédérations sportives scolaires et universitaires, au plan national (hors fonds de compensation aux fédérations). Ce soutien a représenté en 2021 un montant de **2 328 000 €**, répartis comme suit :

Contrats de développement 2021

Fédération française sport universitaire	890 000 €
U.G.S.E.L.	198 000 €
Union nationale des clubs universitaires	120 000 €
Union nationale sport scolaire	820 000 €
Union sportive de l'enseignement du premier degré	300 000 €
TOTAL FF scolaires et universitaires	2 328 000 €

Au plan territorial, l'Agence a attribué aux actions menées en faveur des jeunes (mineurs, collégiens et élèves du primaire), en 2021, **39,45 M€** (dont 4,34 M€ pour les seules fédérations scolaires et universitaires), soit **25,7%** de ses crédits d'intervention déconcentrés (hors Corse, Polynésie française et Wallis-et-Futuna). La répartition 2021 est la suivante :

Part Territoriale 2021

Fédération française sport universitaire	189 900 €
U.G.S.E.L.	156 170 €
Union nationale des clubs universitaires	293 655 €
Union nationale sport scolaire	1 675 570 €
Union sportive de l'enseignement du premier Degré	2 025 044 €
Autres fédérations dont actions en faveur des mineurs	35 115 375 €
TOTAL FF scolaires et universitaires	39 455 714 €
%	25,7%

Par ailleurs, l'Agence a organisé, en 2021, un appel à projets national « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique »¹ qui consiste à accompagner la formation d'encadrants et d'instructeurs à l'Aisance aquatique. Ainsi, **700 K€** ont été attribués à des projets avec un objectif de former plus de **1 700 encadrants et instructeurs**, dont environ 250 enseignants et cadres de l'Éducation nationale, au bénéfice de près de **4 500 enfants**.

1. CF. P. 124



CRÉDIT © KMSP

LES CRÉDITS DÉDIÉS À L'INCLUSION PAR LE SPORT

Les crédits dédiés à des actions concourant à la politique de la Ville

L'Agence nationale du Sport a consacré ainsi une partie de ses crédits au soutien à des actions relevant de la politique de la ville, pour un montant de près de 115 M€ en 2021 :

- soutien aux projets des associations sportives locales et soutien à l'emploi sportif qualifié pour **44,45 M€** (avec près de 2 000 emplois sur les 5 000 qui interviennent en QPV pour 18 M€) ;
- constructions et rénovations d'équipements sportifs **(70,5 M€)**.

S'agissant des équipements sportifs, sur les **919 dossiers** retenus en 2021 toutes enveloppes confondues, 330 dossiers concernent des projets situés dans une commune comprenant un ou plusieurs QPV pour un montant de subventions attribuées de 70,5 M€, dont 49 dossiers situés dans ou à proximité de QPV ultra-carencés pour un montant total de subventions de 9 M€.

Les crédits dédiés aux projets pour les personnes en situation de handicap

Le financement de ces projets menés par les associations sportives locales représente, en 2021, **13,15 M€**. S'ajoute à ce montant celui dédié aux projets d'accessibilité des équipements sportifs **(2 M€)**.



CRÉDIT © KMSP



CREDIT © PIXABAY-PEXELS

LE BILAN FRANCE RELANCE



Afin de favoriser la reprise de la pratique sportive, fortement impactée par la crise sanitaire, le plan « France Relance » est mis en œuvre sur 2 ans, en 2021 et 2022, en renfort des dispositifs de l'Agence. Ainsi, ce sont 110 M€ qui auront été déployés sur quatre axes de développement :

- 40 M€ pour la création d'emplois pour les jeunes dans le sport, via #1jeune1solution ;
- 50 M€ dédiés à la rénovation énergétique et à la modernisation des équipements sportifs ;
- 8 M€ réservés à la transformation numérique du sport (4 M€ volet développement des pratiques / 4 M€ volet Haute Performance auxquels s'ajoutent 1 M€ gérés par la Direction des Sports du Ministère chargé des Sports) ;
- 11 M€ pour accompagner les associations sportives locales les plus en difficulté, via les projets sportifs fédéraux (PSF).

#1JEUNE1SOLUTION, POUR CRÉER DES EMPLOIS POUR LES JEUNES DANS LE SPORT

2021 a vu le renforcement des actions de développement de l'emploi sportif¹, avec le plan France Relance et son dispositif 1 jeune 1 solution, dont l'objectif est d'orienter, d'ici 2022, 2 500 jeunes vers des emplois dans le monde du sport, pour un montant total de 40 M€.

En 2021, 1 jeune 1 solution représente 1 322 aides pluriannuelles pour un montant de 12,4 M€, et 435 aides ponctuelles à l'emploi pour un montant de 3,4 M€. Les postes concernés sont fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés.

Ce dispositif permettra, en 2022, la création de 1 170 nouvelles aides ponctuelles à l'emploi, plafonnées à 10 000 € par an et par emploi.

FOCUS

1 JEUNE 1 SOLUTION - ENTENTE GYMNIQUE DU VAL DE VIENNE (87)

L'association bénéficie, grâce au dispositif 1 jeune 1 solution, d'une aide pluriannuelle à l'emploi de 20 000 € (10 000 € en 2021, reconduits en 2022), lui permettant la création d'un poste d'éducateur sportif proposé à leur apprenti BPJEPS à la fin de son contrat. Cette continuité lui permet de poursuivre et d'approfondir ses missions de développement, en animant notamment des séances de préparation physique et des cours de gymnastique. Ainsi, la possibilité est donnée aux autres salariés de se concentrer sur le développement du club mais aussi sur leur formation professionnelle, leur permettant de proposer de nouvelles activités et sections telles la section pré-poussin, gym adulte, gym douce et gym santé. Ce dernier créneau sera animé par le jeune recruté une fois sa formation en la matière terminée.



CRÉDIT © ENTENTE GYMNIQUE DU VAL DE VIENNE



APPEL À PROJETS TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Pour accompagner les fédérations sportives dans leur adaptation et transformation face à l'évolution numérique, l'Agence a lancé en 2021 son appel à projets national « Transformation numérique des fédérations ». Doté d'un montant total de 4 M€, répartis à parité entre le développement des pratiques et la Haute Performance, cet appel à projets a permis de soutenir au total 57 fédérations soit 109 projets et thématiques sur ces deux volets.

VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Les projets déposés devaient répondre à l'un des 3 critères suivants :

- des projets favorisant le développement d'offres de service pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans l'offre sportive associative traditionnelle,
- des projets relatifs à la digitalisation du management des organisations sportives favorisant le recours à des solutions numériques et nouvelles technologies dans le but de simplifier la gestion et de développer l'attractivité du réseau fédéral,
- des projets interfédéraux permettant de mutualiser des solutions numériques efficaces ou le recueil de données en faveur du développement des pratiques.

Une commission nationale, composée de représentants de l'État, du mouvement sportif, de collectivités territoriales et du monde économique, ainsi que de spécialistes du digital, s'est réunie le 12 juillet 2021 et a décidé de retenir 54 projets portés par 43 fédérations, pour un montant de 2 M€.



FOCUS

E-CYCLING : ROULEZ CONNECTÉS !

La Fédération française de cyclisme (en partenariat avec la Fédération française de triathlon) a été soutenue à hauteur de 65 000 € au titre du volet 1, développement de l'offre de services aux pratiquants, pour son projet de création d'une plateforme de pratique connectée du cyclisme (loisir et performance). Adressée à tous les publics, elle propose des programmes d'entraînement sur home-trainer et des challenges cyclo-sport, ainsi que d'autres formules ludiques, dont certaines incluant du e-sport.

Associée avec la start-up French tech Kinomap, la fédération souhaite ainsi fidéliser des pratiquants à des manifestations virtuelles, animer la communauté de cyclo-sportifs, mais aussi détecter de nouveaux talents et animer une communauté cycliste de haut niveau.

Expérimenté en 2020, ce projet s'est structuré progressivement durant l'année 2021 pour être proposé aux pratiquants courant 2022.

1. RETROUVEZ LA PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX D'EMPLOI P. 108

Répartition développement des pratiques - transformation numérique

FÉDÉRATION	PROJET / ACTION	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION	MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ
AÉRONAUTIQUE	PLATEFORME FÉDÉRALE DE FORMATION ET D'EXAMEN EN LIGNE	35 000 €	35 000 €
ASPTT	DIGITALISATION ORIENTÉE «CLIENTS»	75 000 €	75 000 €
BASEBALL & SOFTBALL	MY COACH BY FFBS	40 000 €	40 000 €
BASKETBALL	PLATEFORME DE PARTAGE DE DONNÉES, GÉOLOCALISATION ET CARTOGRAPHIE NATIONALE DES CLUBS DE BASKETBALL	75 000 €	75 000 €
BOWLING	PLATEFORME DIGITALE D'ÉCHANGE UNIQUE AVEC LES CLUBS, ARBITRES ET ORGANISATEURS DES COMPÉTITIONS	10 000 €	10 000 €
CANOË KAYAK	PORTAIL PRATIQUANT / APPLI PAG'APP	55 000 €	80 000 €
	PORTAIL TOURISME / SENTIERS NAUTIQUES	25 000 €	
CLUBS OMNISPORTS	PLATEFORME DE SERVICE, DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE POUR LES LICENCIÉS GÉRÉE PAR LES CLUBS	65 000 €	65 000 €
	LE CLUB EST À NOUS		
	OUTILS DE RÉCOLTE DES DATAS ET DE MISE EN PLACE DES TABLEAUX DE BORD STRATÉGIQUES (STATISTIQUES)		
CYCLISME	E-CYCLING : ROULEZ CONNECTÉS !	65 000 €	120 000 €
	PLATEFORME NUMÉRIQUE DE GESTION DES FORMATIONS	15 000 €	
	OUTDOOR VISION DONT CYCLISME	40 000 €	
ESCRIME	CONNECTER LES CLUBS	30 000 €	39 000 €
	CONNECTER LES COMPÉTITIONS	9 000 €	
FAEMC	PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE COMMUNICATION CLUBS COMITÉS LIGUES FÉDÉRATION	25 000 €	25 000 €
FLYING DISC	OUTIL DE SUIVI NUMÉRIQUE DES COMPÉTITIONS MIS À DISPOSITION DES ORGANISATEURS (LIVE SCORE ET DIFFUSION DES RESULTATS)	6 000 €	6 000 €
FOOTBALL	FORMATION DIGITALE POUR CLUBS, DIRIGEANTS, LICENCIÉS	75 000 €	75 000 €
FSCF	PLATEFORME DE SERVICE, DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE POUR LES LICENCIÉS	51 000 €	51 000 €
FSGT	DÉVELOPPER LE E-SPORT	11 000 €	41 000 €
	ÇA VA LA FORME ?	30 000 €	
GOLF	CHIPPIN	8 475 €	66 825 €
	MOBITEE- GÉOLOCALISATION	8 350 €	
	KADY 2	50 000 €	
GYMNASTIQUE	APPLI GYM SANTÉ	55 000 €	55 000 €
HALTÉROPHILIE	PLATEFORME DE E-FORMATION AVEC MISE EN LIGNE DE SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES PRATIQUANTS	70 000 €	70 000 €
HANDBALL	HANDBALL 2024 - JOUONS COLLECTIF	100 000 €	100 000 €
HANDISPORT	PLATEFORME DE MUTUALISATION DES OUTILS DE FORMATION ET DU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE HANDISPORT	41 000 €	41 000 €
HOCKEY SUR GAZON	SIMPLIFIER LA GESTION DES CLUBS	29 175 €	29 175 €
HOCKEY SUR GLACE	OUTIL DE GESTION DE LA RELATION COMMUNAUTAIRE	32 000 €	32 000 €
KARATÉ	SITE DE SUIVI EN LIGNE DES COMPÉTITIONS	13 000 €	13 000 €
MONTAGNE ESCALADE	MY FFME	80 000 €	80 000 €
PELOTE BASQUE	LOGICIEL DE GESTION DES COMPÉTITIONS	14 000 €	14 000 €
RANDEMENT PÉDESTRE	OUTDOOR VISION DONT RANDONNÉE	35 000 €	35 000 €
TAEKWONDO	PROJET PLASTRONS / APPLI PLAY TKD	63 000 €	63 000 €
RUGBY	APPLI LICENCIÉS	35 000 €	35 000 €
SAUVETAGE & SECOURISME	DIGITALISATION DES COMPÉTITIONS EAU PLATE ET CÔTIER	13 000 €	13 000 €
SPÉLÉOLOGIE	PLATEFORME DE SERVICE (VENTE DE PRODUITS SPÉCIFIQUES), DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE POUR LES LICENCIÉS	17 000 €	17 000 €
SPORT ADAPTÉ	PLATEFORME D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS (20 PARA DISCIPLINES DIFFÉRENTES) ET OUTILS DE GESTION POUR LES ORGANISATEURS	25 000 €	25 000 €

FÉDÉRATION	PROJET / ACTION	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION	MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ
SPORT D'ENTREPRISE	@WORK	100 000 €	100 000 €
SPORTS POUR TOUS	DIGITALISATION DE NOUVEAUX SERVICES AUX LICENCIÉS ET POUR FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUANTS	30 000 €	30 000 €
SQUASH	CRÉATION MARKETPLACE	37 000 €	37 000 €
SURF	MON PORTAIL	60 000 €	60 000 €
TENNIS DE TABLE	PLATEFORME D'ÉCHANGE ET DE COMMUNICATION LICENCIÉS/CLUBS COMITÉS LIGUES FÉDÉRATION	90 000 €	90 000 €
TIR À L'ARC	APPLI ACADÉMIE DES ENTRAÎNEURS	7 000 €	7 000 €
TRIATHLON	WIKITRI / AJOUT MODULE RAID	5 000 €	30 000 €
	TRIATHLON IMMERSIVE ROOM / KINOMAP	25 000 €	
TWIRLING BÂTON	PLATEFORME DE E-FORMATIONS DIPLOMANTES ENTRAÎNEURS ET ARBITRES, OUTILS DE GESTION DES COMPÉTITIONS MIS À DISPOSITION DES ORGANISATEURS	5 000 €	5 000 €
	MON ESPACE UFOLEP	40 000 €	
UFOLEP	PORTAIL COLLABORATIF EN DIRECTION DES CLUBS COMITÉS LIGUES ET FÉDÉRATION	10 000 €	50 000 €
UNSS	APPLI «JEU SPORT SANTÉ»	30 000 €	30 000 €
UNSS	APPLI «JEU SPORT SANTÉ»	30 000 €	66 825 €
VOL EN PLANEUR	DÉVELOPPEMENT DES OUTILS + CALCULATEUR GES	26 000 €	26 000 €
VOLLEY	ACCÈS VOLLEY SYSTÈME	85 000 €	85 000 €
TOTAL RÉPARTITION DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE		2 000 000 €	2 000 000 €

VOLET HAUTE PERFORMANCE

S'agissant du volet Haute Performance, une priorisation des fédérations a été effectuée. Les projets accompagnés devaient répondre aux enjeux suivants :

- **Collecte et analyse de données** en vue d'améliorer et d'objectiver la performance individuelle et collective des équipes de France à travers l'aide au pilotage par la data ;
- **Sécurisation des échanges et de l'archivage des données** liées à la performance sportive ;
- **Mise en conformité RGPD** des données liées à la performance sportive ;
- **Mise en œuvre de projets expérimentaux** permettant d'interconnecter les systèmes d'information fédéraux à l'offre de services du Sport Data Hub afin de faciliter les échanges dématérialisés entre acteurs de la performance, fiabiliser les données collectées, en garantir la sécurité, dans une approche éthique de la donnée ;
- Toute autre action dans le champ du numérique, qui, par sa portée, peut contribuer à **optimiser la performance sportive** ou participer à faciliter, objectiver, mettre en œuvre la performance sportive.

19 fédérations, soit 55 projets, ont été accompagnées par l'Agence en 2021 principalement sur l'acquisition de matériels ou de solutions applicatives et sur le renforcement de leurs ressources humaines dans ce secteur. Une cohérence des financements avec le projet Sport Data Hub a été observée.

Répartition Haute Performance - Transformation numérique

HAUTE PERFORMANCE			
FÉDÉRATION	CATÉGORIE	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION
AVIRON	RH	60 000 €	83 600 €
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	10 800 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	12 800 €	
BOXE	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	20 110 €	52 510 €
	AUTRE	5 000 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	11 400 €	
	RH	16 000 €	
CANOË-KAYAK	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	80 000 €	200 000 €
	RH	60 000 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	40 000 €	
CYCLISME	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	104 000 €	263 000 €
	SOLUTION APPLICATIVE	159 000 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	VIA CP INITIAL	
DANSE	RH	40 000 €	40 000 €
	SOLUTION APPLICATIVE	122 500 €	
GYMNASTIQUE	AUTRE	5 000 €	148 500 €
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	21 000 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	VIA CP INITIAL	
HANDBALL	SOLUTION APPLICATIVE	15 000 €	15 000 €
	SOLUTION APPLICATIVE	VIA CP INITIAL	
HOCKEY SUR GAZON	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	VIA CP INITIAL	12 020 €
	SOLUTION APPLICATIVE	12 020 €	
HOCKEY SUR GLACE	SOLUTION APPLICATIVE	VIA CP INITIAL	18 690 €
	SOLUTION APPLICATIVE	18 690 €	
JUDO	RH	VIA CP INITIAL	51 440 €
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	10 136 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	41 304 €	

HAUTE PERFORMANCE			
FÉDÉRATION	CATÉGORIE	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION	MONTANT ATTRIBUÉ PAR ACTION
MONTAGNE ESCALADE	RH	64 500 €	78 000 €
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	13 500 €	
NATATION	SOLUTION APPLICATIVE	2 000 €	162 000 €
	RH	130 000 €	
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	30 000 €	
PENTHATLON MODERNE	RH (DATA SCIENTIST_DATAANALYST_ANALYSTE VIDÉO_ETC)	VIA CP INITIAL	4 000 €
	RH (DATA SCIENTIST_DATAANALYST_ANALYSTE VIDÉO_ETC)	4 000 €	
ROLLER SKATE	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	27 000 €	75 000 €
	SOLUTION APPLICATIVE	10 000 €	
	AUTRE	13 000 €	
	RH (DATA SCIENTIST_DATAANALYST_ANALYSTE VIDÉO_ETC)	25 000 €	
SKI	RH	130 000 €	291 238 €
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	111 238 €	
	SOLUTION APPLICATIVE	15 000 €	
	PPF STRUCTURES PROGRAMME D'EXCELLENCE	35 000 €	
TAEKWONDO	RH (ANALYSTE VIDÉO)	10 000 €	10 000 €
TRIATHLON	AUTRE	10 000 €	94 000 €
	SOLUTION APPLICATIVE	45 500 €	
	RH	38 500 €	
VOILE	SOLUTION APPLICATIVE	40 000 €	197 000 €
	AUTRE	87 000 €	
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	30 000 €	
VOLLEY	RH	40 000 €	167 650 €
	RH (ANALYSTE VIDÉO)	20 000 €	
	MATÉRIEL LÉGER CONNECTÉ	10 000 €	
	AUTRE	10 400 €	
	MATÉRIEL CONNECTÉ	27 250 €	
SOLUTION APPLICATIVE		72 000 €	
RELIQUAT		36 352 €	36 352 €
TOTAL RÉPARTITION HP - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE		2 000 000 €	2 000 000 €

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Portés par les fédérations sportives agréées, les projets sportifs fédéraux (PSF) ont bénéficié en 2021 d'une enveloppe supplémentaire de 11 M€ pour accompagner les associations sportives locales les plus en difficulté. Ainsi, les structures déconcentrées et associations affiliées des fédérations ont pu bénéficier de subventions dédiées à la relance sportive et la reprise de leurs activités.

6 743 actions subventionnées au bénéfice de **6 039 structures**

FOCUS



ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN : OPÉRATION « BÉNÉVOLE À LA RELANCE ! »

Le club a été soutenu à hauteur de 4 900 € dans le cadre des crédits PSF France Relance.

Son projet, « Bénévole à la relance » a permis de lever les barrières pour l'engagement des bénévoles. Des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le conseil d'administration, telles la gratuité de la licence pour les bénévoles à la rentrée 2021/2022, la mise en place d'une communication par mail et par les réseaux sociaux auprès des adhérents et followers pour connaître les possibilités d'engagement au sein du club, ou encore la digitalisation des moyens de communication avec la mise en place d'un planning hebdomadaire partagé pour permettre à chacun de s'inscrire sur les tâches à effectuer.

Avec le souci de fidéliser et de fédérer, Andernos Handball a également souhaité renforcer le sentiment d'appartenance au club. C'est le second volet du projet, qui a permis de doter tous les bénévoles de la structure d'équipements au couleur du club, d'organiser une soirée conviviale de réunion des bénévoles sur la plage de Betey, à Andernos-les-Bains, ou enfin de mettre en place une newsletter mensuelle numérique, pour maintenir le lien et informer tous les membres de l'actualité du club.

La prochaine étape sera d'engager une valorisation des bénévoles par une montée en compétence. En septembre et octobre 2021, le club a proposé des formations internes sur table de marque, et les membres du conseil d'administration ont bénéficié d'une information sur les offres de formation externe par les acteurs locaux (comité de Gironde de handball, CDOS Gironde et département). Ces actions de formation seront développées pour la prochaine saison.



CRÉDIT © ANDERNOS HANDBALL

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Un plan de 50 M€ a été mis en place par le Gouvernement, dans le cadre de France Relance, afin d'atteindre des objectifs énergétiques ambitieux et de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique française. Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui à l'échelle nationale près de 25% des émissions de gaz à effet de serre. Le chauffage et la climatisation représentent par ailleurs des postes significatifs du coût d'exploitation des équipements sportifs. Ce soutien permet de répondre aux besoins de rénovation globale du parc vieillissant d'équipements sportifs français, dont les collectivités territoriales sont principalement propriétaires.

Un total de **166 projets** portés par des collectivités territoriales ont été retenus pour un **montant total de subvention de 50 M€**, permettant un taux moyen de **réduction des consommations énergétiques de 48%**. La majorité de ces dossiers concernaient des travaux d'isolation par l'extérieur, d'isolation et de réfection de la toiture, de remplacement des menuiseries, de passage en éclairage LED et de modernisation du système de chauffage et/ou de climatisation et ont permis une amélioration des conditions de pratique sportive.



CRÉDIT © ARCOS ARCHITECTURE

FOCUS



RÉHABILITATION DU GYMNASE MOUSSA TRAORÉ À BLOIS (LOIR-ET-CHER – CENTRE-VAL DE LOIRE)

Une subvention de 900 000 € a été attribuée par le Conseil d'administration du 15 juin 2021 à la commune de Blois pour la rénovation du gymnase Moussa Traoré.

La réhabilitation de cet équipement, composé d'une salle multisports et d'une salle de gymnastique, porte notamment sur la réfection de l'enveloppe du bâtiment et l'installation de panneaux photovoltaïques, afin d'améliorer ses performances énergétiques. L'ensemble des travaux permettra en effet de réduire de 46% la consommation d'énergie du bâtiment et de 39% les émissions de gaz à effet de serre.

Au cœur du QPV Kennedy – Coty – Croix-Chevallier – Sarazines, ce complexe accueille 7 clubs et 1 200 scolaires qui bénéficieront de conditions de pratique améliorées.





LA HAUTE
PERFORMANCE

NOTRE FEUILLE DE ROUTE



LES GRANDS DISPOSITIFS HAUTE PERFORMANCE

UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

64,2 M€*

* Dont 2 M€ du plan France Relance



Pour accompagner les fédérations dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets de performance, dans une logique partenariale de confiance.

UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

10,7 M€



Pour permettre aux athlètes de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leurs conditions de vie et faciliter l'organisation de leur formation initiale et continue.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

2,1 M€



Pour incuber des initiatives transverses et mutualisées au service de la performance sportive (Sport Data Hub, Sciences du Sport, ...).

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX HP

5,8 M€*

* 5,8 M€ en AE soit 7,2 M€ en CP hors CPJ



Pour poursuivre le renouvellement des matériels lourds et d'optimisation de la performance pour les publics engagés dans la Haute Performance.

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DÉDIÉS AUX CPJ

14 M€



Pour accompagner les collectivités référencées CPJ dans la construction et la rénovation de leurs équipements ou dans l'acquisition de matériels Haute Performance, afin de proposer les meilleures conditions de préparation aux athlètes français et délégations étrangères.

UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

7,3 M€



Pour financer les structures d'accès au sport de haut niveau et les actions des Maisons Régionales de la Performance.

LES TEMPS FORTS

LE « CERCLE HP »

Le 1^{er} acte fondateur de la stratégie Ambition Bleue a été la création du Cercle Haute Performance avec l'objectif de cibler les moyens et de proposer un accompagnement individualisé aux athlètes identifiés et ainsi influencer les projets de performance des acteurs susceptibles de gagner des médailles et des titres dans les disciplines olympiques et paralympiques.

Ainsi, le Conseil du Cercle HP, composé de personnalités qualifiées, d'athlètes et de conseillers experts de l'Agence a été constitué afin de valider les critères d'entrée et de sortie.

CRITÈRES D'ENTRÉE

- ÉPREUVES AU PROGRAMME OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE D'ÉTÉ OU D'HIVER ;
- PERFORMANCES DE NIVEAU MONDIAL :
 - Athlètes qui accèdent aux podiums des grandes compétitions internationales ;
 - Analyse des performances sur la durée de l'olympiade (2017 à 2020).
- COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE :
 - Jeux olympiques et paralympiques ;
 - Championnats du monde ;
 - Championnats d'Europe dans les disciplines où le classement européen a valeur de classement mondial ;
 - Circuit mondial si les épreuves réunissent les meilleurs compétiteurs mondiaux ;
 - Ranking mondial.

CRITÈRES DE SORTIE

- ARRÊT DE CARRIÈRE ;
- DIMINUTION DES PERFORMANCES au regard des indicateurs fournis par le Sport Data Hub, par le programme ORfèvre et par le niveau d'expertise des membres du conseil HP ;
- COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ porté à la connaissance du Conseil du Cercle HP pour des faits de dopage, de violences ou tout acte contrevenant à l'éthique et la déontologie.

Au regard de ces critères, une identification précise a permis de proposer un service haute couture pour près de **400 athlètes** parmi les 5 000 sportifs figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. En effet, les besoins spécifiques de ces athlètes ont été analysés et les meilleurs outils ont été mis à leur disposition pour optimiser leur potentiel de médailles. Par ailleurs, les athlètes du Cercle HP sont également prioritaires sur l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Agence dont les dispositifs socio-professionnels, pour leur permettre de se dédier dans les meilleures conditions, à la réalisation de performances olympiques et paralympiques.

Enfin l'Agence a souhaité que tous les athlètes du Cercle HP bénéficient d'un niveau de ressources minimum de **40 K€ par an**.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Réunions du Conseil du Cercle HP pour validation de la liste des athlètes du Cercle HP :



18/12/2020 : 362 athlètes (150 issus des épreuves des sports individuels olympiques + 147 des sports collectifs + 65 des épreuves paralympiques) ;

14/06/2021 : 404 athlètes (intégration de 44 athlètes ayant réalisé des performances significatives lors du 1^{er} semestre 2021 dont 32 avec un potentiel de médaille aux JOP de Tokyo. Sortie de 2 athlètes pour arrêt de carrière) ;

27/10/2021 : 423 athlètes (intégration de 25 athlètes sur médailles réalisées aux JOP et lors de compétitions mondiales depuis juin 2021, ainsi que 2 athlètes avec un potentiel de médaille aux JOP de Pékin. Sortie de 8 athlètes pour arrêt de carrière).

En fin d'année 2021, le Cercle HP est composé de **423 athlètes** dont 368 issus des disciplines d'été et 55 issus des disciplines d'hiver, 336 athlètes olympiques (dont 147 des sports collectifs) et 87 athlètes paralympiques.

Boris NEVEU

Champion du Monde, kayak slalom

“ Faire partie du Cercle HP peut m'aider à franchir la dernière étape pour aller chercher une médaille olympique parce que cela assure un socle, une base minimum sur laquelle on peut s'appuyer pour avoir une préparation idéale pour 2024.

Aujourd'hui on a une bonne base qui nous permet de rester focalisé sur ce que l'on doit faire. On a des moyens pour aller s'entraîner un peu partout dans le monde, pour préparer nos compétitions.

Et c'est de ça dont on a besoin. ”



CREDIT © B. VEKASY / CF

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE TOKYO 2020

Les Jeux de Tokyo 2020, organisés en 2021, se sont tenus dans un contexte global inédit. En effet, la crise sanitaire mondiale a eu pour impact le report d'une année des épreuves olympiques et paralympiques. Les athlètes ont dû adapter leur préparation en tenant compte de cette année de report et un travail conséquent a été mené par les fédérations pour faire face aux incertitudes des calendriers de compétitions 2021, des contraintes de déplacement et d'isolement. Durant cette période, l'Agence s'est tenue au plus près des fédérations pour les accompagner dans l'ensemble des démarches.

Tokyo avait également été identifiée pour initier le déploiement d'un projet fort : la première **Maison de la Performance** pour le camp tricolore. Ce lieu d'accueil de la délégation française avait pour objectif de proposer, aux athlètes et coachs français sélectionnés, une diversité de services complémentaires à ceux mis en place par le CNOSF (récupération, préparation physique, etc.). Au regard des contraintes sanitaires et du nombre réduit d'encadrants imposés à l'ensemble des délégations, ce projet a dû être annulé.

Claude Onesta et une équipe restreinte de l'Agence ont toutefois été présents à Tokyo pour apporter leur soutien aux fédérations, être au plus près des acteurs et identifier les besoins et axes d'amélioration en vue de Paris 2024.

BILAN JEUX OLYMPIQUES

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

La France était représentée dans **41 sports** sur les 46 proposés au programme de Tokyo. Elle ne s'était pas qualifiée en baseball et softball, en hockey sur gazon, en beach-volley, en gymnastique rythmique et en water-polo.

La délégation comprenait **385 sportifs** dont 217 Hommes soit 56% (Rio, 232, 58%) et 168 femmes soit 44 % (Rio, 171, 42%).

JO TOKYO - DONNÉES GÉNÉRALES		2000	2004	2008	2012	2016	2020
Total d'épreuves au programme		300	301	302	302	306	339
Nombre d'épreuves disputées		192	192	200	189	202	214
Nombre de sélectionnés	TOTAL	339	321	322	330	403	385
	Hommes	210	207	197	185	233	217
	Femmes	129	114	125	145	170	168
Nombre de médailles	TOTAL	38	33	43	35	42	33
	Épreuves masculines	26	16	34	20	28	15
	Épreuves féminines	12	16	8	15	11	15
	Épreuves mixtes	—	1	1	—	3	3
Nombre de médailles d'or		13	11	7	11	10	10
RANG		6	7	10	7	7	8

LES RÉSULTATS

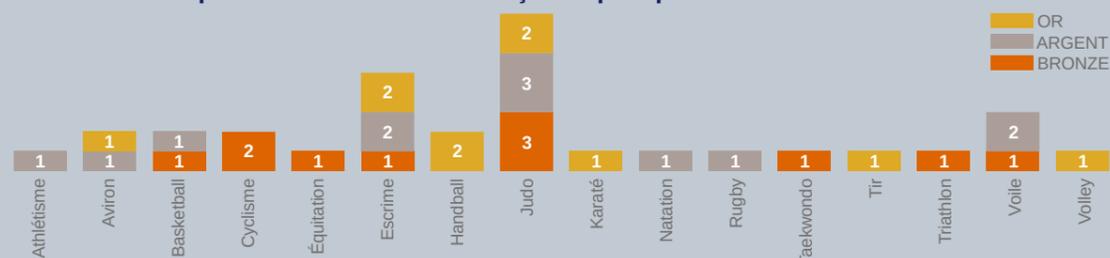
Lors des Jeux olympiques de Tokyo, **33 médailles** dont **10 en or**, **12 en argent** et **11 en bronze** ont été remportées par **137 athlètes** : 69 hommes et 68 femmes.

Au regard des résultats, les 7 fédérations françaises (-1 par rapport à Rio) ont obtenu des titres olympiques et contribué ainsi au classement de la France : aviron, judo, escrime, handball, karaté, tir, volley.

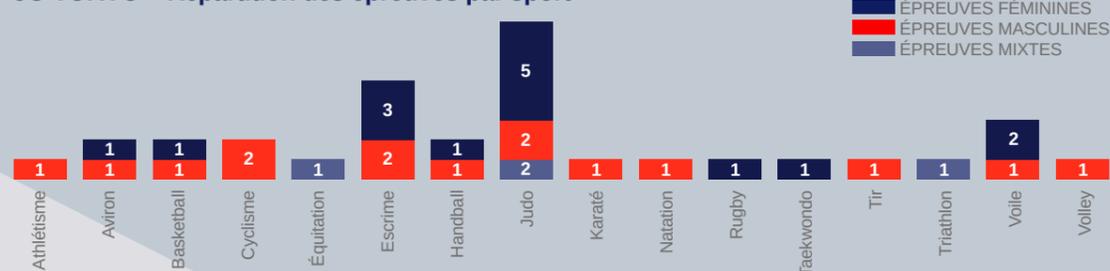
La France n'a pas réussi à atteindre son objectif de 40 médailles mais le nombre de titres olympiques est identique à celui obtenu à Rio.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

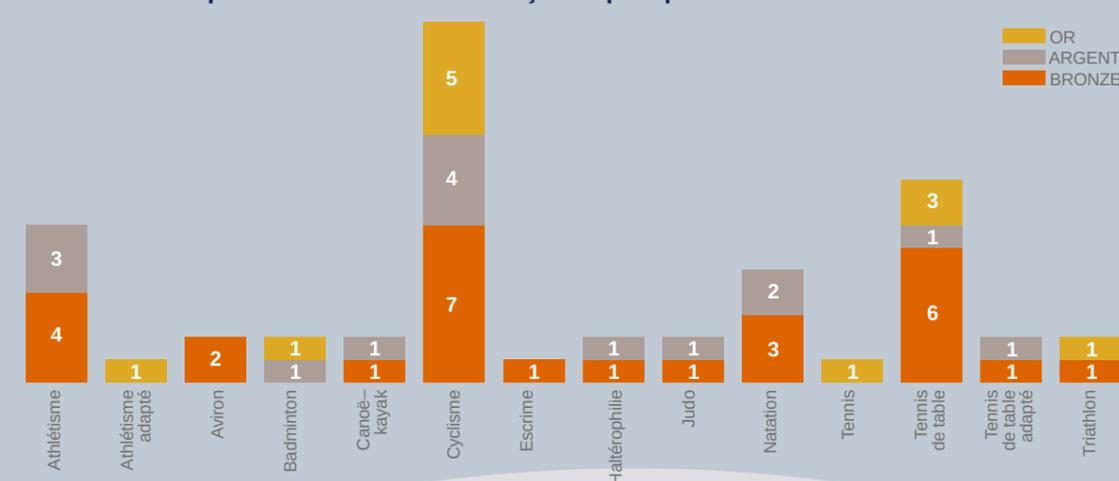
JO TOKYO – Répartition des médailles françaises par sport



JO TOKYO – Répartition des épreuves par sport



JP TOKYO – Répartition des médailles françaises par sport



À l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, un débriefing complet, mené dans le cadre de la méthode ORfèvre, a été conduit avec les fédérations afin d'identifier les forces et les axes de progression en vue de la construction des projets de performance Paris 2024.

BILAN JEUX PARALYMPIQUES

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

La France était présente dans **162 épreuves**, soit 30% du programme. Le nombre d'épreuves disputées par la France est en hausse au regard de la participation à Rio (25% du programme).

La délégation comprenait **142 sportifs** dont 105 hommes, soit 74% (Rio, 83, 66%) et 37 femmes soit 26% (Rio, 42, 34%). La participation française est en hausse à Tokyo mais la représentation féminine dans la délégation française est en baisse.

JO TOKYO - DONNÉES GÉNÉRALES		2004	2008	2012	2016	2020
Total d'épreuves au programme		519	472	503	528	539
Nombre d'épreuves disputées		NC	NC	163	132	162
Nombre de sélectionnés	Hommes	109	322	109	83	105
	Femmes	32	39	53	42	37
	TOTAL	141	121	162	125	142
Nombre de médailles d'or		18	12	8	9	11
Total médailles		74	52	45	28	54
RANG		9	12	16	12	14

LES RÉSULTATS

Lors des Jeux de Tokyo, **54 médailles** dont **11 en or**, **15 en argent** et **28 en bronze** ont été obtenues par **59 athlètes** : 44 hommes et 15 femmes. Les résultats féminins sont très inférieurs en volume à ceux obtenus par les hommes mais sont corrélés à la représentation féminine dans la délégation.

Le nombre total de médailles est en forte progression (+93%) par rapport à celui des Jeux paralympiques de Rio (28 médailles).

Au-delà de l'augmentation de 93% du nombre de médailles par rapport à Rio, la répartition des médailles montre l'élargissement du panel de sports médaillés pour la France.



CRÉDIT © FF-HANDISPORT

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

BILAN DE LA CAMPAGNE DES CONTRATS DE PERFORMANCE 2021

La France a pour ambition d'élever de manière significative son niveau de performance à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris. Cet objectif repose essentiellement sur les **fédérations olympiques et paralympiques**. Pour autant, l'Agence associe pleinement à cette dynamique les **fédérations de disciplines reconnues de haut niveau** en les accompagnant sur le chemin de la Haute Performance et leur permettant ainsi de jouer un rôle dans la réalisation des objectifs sportifs pour Paris 2024.

L'Agence a deux missions clés auprès des fédérations : **investir stratégiquement** les moyens confiés par l'État afin d'optimiser les performances des athlètes français lors des grandes échéances sportives internationales et **accompagner les fédérations** concernées dans la mise en œuvre de leur projet.

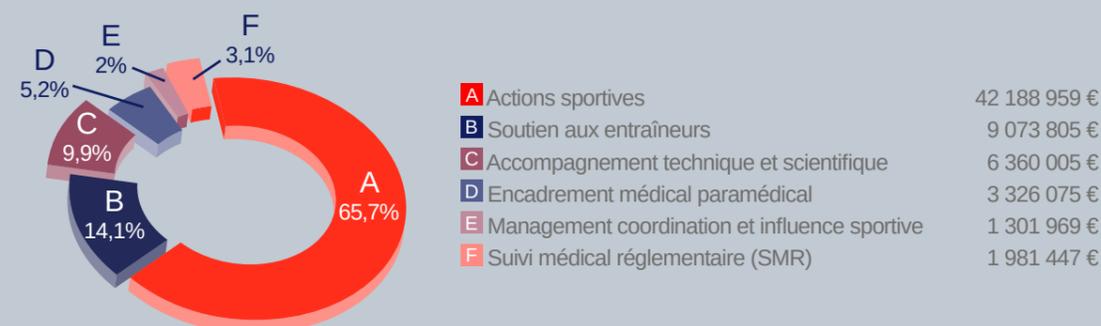
Dans le cadre d'une campagne menée entre décembre 2020 et mars 2021, les fédérations ont fait la démonstration de leurs projets de performance et des besoins identifiés, autour de six axes de financement éligibles :

- 1. Actions sportives** : Programmes de compétition, de préparation et de détection et développement des talents.
- 2. Soutien aux entraîneurs** : Valorisation de l'encadrement technique afin qu'il soit pleinement investi dans la préparation des JOP, recrutement d'encadrement technique, financement de toute action individuelle ou collective visant la montée en compétence des acteurs de la Haute Performance et de tout programme visant à capitaliser ou à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la Haute Performance.
- 3. Management, coordination et influence sportive** : Actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet général Haute Performance (ciblées public Senior ou Relève), ainsi que les actions visant à renforcer l'influence sportive dans les instances techniques internationales tels que les ouvreurs, les juges ou les classificateurs¹.
- 4. Accompagnement technique et scientifique** : Développement et innovation techniques dans le champ de la Haute Performance, projets Data permettant d'améliorer et d'objectiver la performance individuelle et collective des équipes de France, matériel spécifique permettant d'être à minima au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition, recours à des staffs intégrés susceptibles de contribuer à la performance (Sport Scientist, préparateur physique, analyste vidéo, nutritionniste, psychologue, physiologiste, biomécanicien, etc.).
- 5. Soutien à l'encadrement médical et paramédical** : Frais des acteurs du monde médical et paramédical (ostéopathe, kinésithérapeute...) rattachés à la fédération et contribuant à la performance.
- 6. Surveillance médicale réglementaire (SMR)²**, ainsi que par extension, le soutien à la mise en œuvre de la SMR, les frais liés à la rémunération d'un médecin coordonnateur et le traitement de la SMR (acquisition ou maintenance de logiciel SMR, etc.).

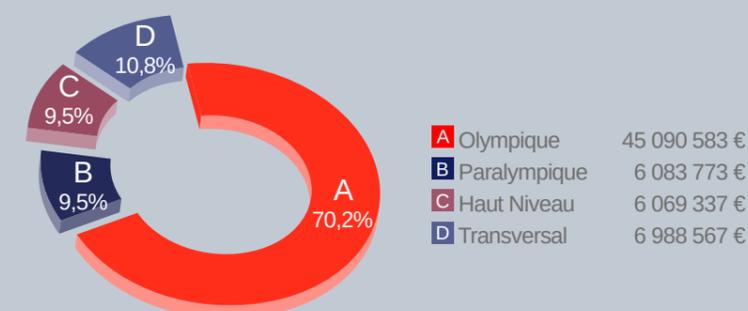
L'analyse de l'ensemble des demandes des fédérations a permis d'attribuer une enveloppe totale de **64,2 M€**.

Celle-ci est répartie comme suit :

RÉPARTITION DES CONTRATS DE PERFORMANCE PAR RUBRIQUE



RÉPARTITION DES CONTRATS DE PERFORMANCE PAR PROGRAMME



ACTIONS SPÉCIFIQUES PÉKIN 2022 ET PARIS 2024

Afin d'accompagner la préparation des Jeux de Pékin 2022 et de Paris 2024, l'Agence a soutenu, en complément des actions déjà financées, **14 fédérations** pour un montant total de **1,6 M€**. Ce financement a principalement été à destination des disciplines d'hiver dans la perspective des Jeux de Pékin et pour les disciplines d'été, avec le recrutement d'entraîneurs français et étrangers ayant eu des succès internationaux et/ou olympiques.

PRIMES ENTRAÎNEURS JOP

De manière à valoriser l'implication de l'entraîneur qui coordonne le projet de l'athlète, assure la préparation, l'assiste en compétition et à qui la responsabilité de la performance est attribuée, l'Agence a souhaité allouer des primes en fonction des résultats obtenus aux JOP (or : 35 000 €, argent : 15 000 € et bronze : 8 000 €). Ainsi, près de 120 entraîneurs ont perçu une prime pour un montant total de 1,3 M€.

1. EN PARASPORT, PANEL D'EXPERTS TECHNIQUES ET MÉDICAUX QUI ÉVALUENT LE POTENTIEL PHYSIQUE DES ATHLÈTES PAR RAPPORT À UNE PRATIQUE SPÉCIFIQUE, AFIN DE DÉTERMINER LA CLASSE SPORTIVE DANS LAQUELLE ILS CONCURENT.

2. L'ARRÊTÉ DU 13 JUIN 2016 DÉFINIT LA NATURE ET LA PÉRIODICITÉ DES EXAMENS MÉDICAUX OBLIGATOIRES COMMUNS À TOUTES LES DISCIPLINES POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET FIXE LE CADRE RELATIF AU CONTENU ET À LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE SURVEILLANCE POUR LES SPORTIFS ESPOIRS ET DES COLLECTIFS NATIONAUX. LE SOUTIEN APPORTÉ À CHAQUE FÉDÉRATION PREND ÉGALEMENT EN COMPTE LA LISTE DES EXAMENS OBLIGATOIRES, VALIDÉS PAR LA FÉDÉRATION ET TRANSMIS AU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS, AINSI QUE LE NOMBRE DE SPORTIFS CONCERNÉS.

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

Renaud LAVILLENIE

Champion olympique, athlétisme perche

“ J’ai créé mon propre système. J’ai le coach qui n’est pas un poste de dépense pour moi, mais le docteur, le kiné, le préparateur physique... sont des acteurs qui ont un coût, et un impact direct sur la performance. Si je n’ai pas de kiné au quotidien, je ne vais pas pouvoir récupérer. Pour moi, l’aide de l’Agence me sert exclusivement à pouvoir financer le préparateur physique, le kiné... ce qui fait que je n’ai pas la pression de me dire qu’il faut absolument que j’aie faire des résultats pour pouvoir les financer. C’est en ça que l’aide de l’Agence est un vrai soutien et me permet d’avoir un peu plus de sérénité et d’avoir moins de pression. Et généralement, quand on a moins de pression on est meilleur. On peut avancer, sereinement, avec un objectif de préparation qui avance bien.



CRÉDIT © KMSP

”

MONTANTS CP 2021 PAR FÉDÉRATION

FÉDÉRATION	MONTANT CP 2021	DONT PARALYMPIQUE
Olympique	54 708 260 €	2 151 100 €
Athlétisme	2 815 000 €	0 €
Aviron	2 615 600 €	286 000 €
Badminton	900 000 €	266 000 €
Baseball, softball et cricket	310 000 €	0 €
Basketball	2 083 000 €	0 €
Boxe	1 077 500 €	0 €
Canoë-kayak	2 613 000 €	270 300 €
Cyclisme	3 139 000 €	0 €
Équitation	1 128 000 €	128 000 €
Escrime	2 725 000 €	0 €
Football	400 000 €	0 €
Golf	400 000 €	0 €
Gymnastique	1 816 500 €	0 €
Haltérophilie, musculation	720 000 €	0 €
Handball	3 005 000 €	0 €
Hockey	707 020 €	0 €
Hockey sur glace	968 690 €	0 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	2 343 500 €	254 000 €
Karaté et disciplines associées	795 000 €	0 €
Lutte	1 079 000 €	0 €
Montagne et de l'escalade	588 000 €	0 €
Natation	3 072 000 €	0 €
Pentathlon moderne	649 000 €	0 €
Roller sports	905 000 €	0 €
Rugby	515 000 €	0 €
Ski	4 928 800 €	0 €
Sports de glace	1 677 000 €	0 €
Surf	480 000 €	0 €
Taekwondo	888 000 €	63 800 €
Tennis	555 000 €	155 000 €
Tennis de table	892 000 €	0 €
Tir	1 675 000 €	262 000 €
Tir à l'arc	700 000 €	0 €
Triathlon	1 185 000 €	366 000 €
Voile	2 815 000 €	0 €
Volley	1 542 650 €	100 000 €
Paralympique	4 615 000 €	4 615 000 €
Handisport	3 657 000 €	3 657 000 €
Sport adapté	958 000 €	958 000 €
Haut Niveau	4 909 000 €	0 €
Aéronautique	198 000 €	0 €
Billard	41 000 €	0 €

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

FÉDÉRATION	MONTANT CP 2021	DONT PARALYMPIQUE
Bowling	50 000 €	0 €
Course d'orientation	215 000 €	0 €
Danse	240 000 €	0 €
Études et sports sous-marins	159 000 €	0 €
Football américain	165 000 €	0 €
Force	80 000 €	0 €
Motocyclisme	790 000 €	0 €
Parachutisme	620 000 €	0 €
Pelote basque	151 000 €	0 €
Pétanque et jeu prov.	75 000 €	0 €
Rugby à XIII	285 000 €	0 €
Sauvetage secourisme	85 000 €	0 €
Savate, boxe française	200 000 €	0 €
Ski nautique wakeboard	380 000 €	0 €
Sport automobile	360 000 €	0 €
Sport boules	70 000 €	0 €
Squash	300 000 €	0 €
Vol en planeur	245 000 €	0 €
Vol libre	200 000 €	0 €
TOTAL	64 232 260 €	6 766 100 €

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

L'Agence a lancé, en mars 2021, son appel à projets national « Transformation numérique des fédérations », dont l'objectif est d'accompagner les fédérations sportives dans leur adaptation nécessaire à l'évolution numérique et l'utilisation des outils digitaux.

2 M€ étaient ainsi dédiés au développement de projets Haute Performance, inclus dans les contrats de performance.

19 fédérations ont été accompagnées par l'Agence, sur 55 thématiques, principalement sur l'acquisition de matériels ou de solutions applicatives et sur le renforcement de leur expertise dans ce secteur.

Une cohérence des financements avec le projet Sport Data Hub a été observée.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

RETROUVEZ LE BILAN DES MESURES FRANCE RELANCE P. 46

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

LES AIDES FINANCIÈRES : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

Engagement de l'Agence et nouvelles modalités 2021

Depuis 2019, le dispositif des aides personnalisées a été repris par l'Agence nationale du Sport. Chaque début d'année, elle alloue les enveloppes par fédération. Les directeurs et directrices techniques attribuent ensuite les aides personnalisées aux athlètes inscrits en liste de haut niveau (Élite, Senior, Relève, Reconversion) selon le cadre défini par l'Agence.

Après l'analyse de l'utilisation de ces aides sur les deux derniers exercices, il a été décidé en 2021 de les recentrer sur un volet socio-professionnel et d'en plafonner leur montant.

Elles sont ainsi réparties en 4 rubriques :

A) AIDES SOCIALES

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an.

Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats, etc.

B) FRAIS DE FORMATION

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences et autres se font uniquement sur justificatifs et après accord du DTN.

C) MANQUE À GAGNER EMPLOYEUR

Dans le cadre de la mise en place des conventions d'insertion professionnelle (CIP), l'Agence et la fédération participent à parts égales à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le manque à gagner employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000 € pour les athlètes hors Cercle HP (8 000 € directement par l'Agence et 8 000 € via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération.

Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

D) MANQUE À GAGNER SPORTIF

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le manque à gagner sportif en le justifiant auprès du DTN.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Répartition 2021 des Aides Personnalisées par rubrique

	7 102 327 €	Aide sociale
	721 506 €	MAG employeur
	409 547 €	MAG sportif
	316 797 €	Remboursement
	309 611 €	Charges

Cinq campagnes de financement ont été organisées au cours de l'année 2021 ainsi qu'une campagne spécifique pour les JOP de Tokyo qui concernait les athlètes hors Cercle HP dont les revenus étaient inférieurs à 40 K€/an (859 K€ hors charges). Ce sont donc **2 134 athlètes** qui ont bénéficié d'une aide financière en 2021 pour un montant total de près de **9 M€**.

Répartition par catégorie SHN (nombre de sportifs)

	1 053	Relève
	714	Senior
	318	Élite
	49	Reconversion
	2	AJSHN

HAUT NIVEAU
NOMBRE DE SPORTIFS
329
PART 15%

OLYMPIQUE / PARALYMPIQUE
NOMBRE DE SPORTIFS
1 805
PART 85%

NB : Le total cumulé ici est de 2 136 et non 2 134 car 2 sportifs sont listés dans 2 fédérations différentes avec des catégories SHN différentes.

Un processus de gestion dématérialisé et optimisé

En 2021, l'Agence a développé un module spécifique dans le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) pour le traitement des aides personnalisées (AP) qui s'opérait jusqu'alors par le biais de bordereaux transmis au CNOSF par mail par les fédérations.

Ainsi, les DTN peuvent désormais saisir directement dans le PSQS leurs demandes d'aides personnalisées qui, après validation du référent de l'Agence, sont traitées par le CNOSF qui effectue les virements sur les comptes des athlètes ou des entreprises (dans le cadre des CIP).

Ce nouvel outil a permis de gagner en efficacité dans le traitement des bordereaux des AP et d'assurer aux fédérations un meilleur suivi de leur enveloppe notamment avec l'estimation des charges.

Il permet également d'automatiser un certain nombre de contrôles afin d'assurer une gestion optimisée et sécurisée du traitement des bordereaux.

Fédération	Enveloppe initiale	Avenant 1 JOP	Avenant 2 Nov	TOTAL
Olympique / Paralympique				
Athlétisme	350 000 €	160 000 €		510 000 €
Aviron	250 000 €	34 000 €	7 000 €	291 000 €
Badminton	100 000 €	20 000 €	4 000 €	124 000 €
Baseball, softball et cricket	40 000 €			40 000 €
Basketball	50 000 €			50 000 €
Boxe	245 000 €	4 000 €	1 500 €	250 500 €
Canoë-kayak	310 000 €	39 000 €		349 000 €
Cyclisme	250 000 €	68 000 €	42 000 €	360 000 €
Équitation	200 000 €	28 000 €	20 827 €	248 827 €
Escrime	350 000 €	9 000 €	66 574 €	425 574 €
Football	20 000 €			20 000 €
Golf	20 000 €			20 000 €
Gymnastique	370 000 €	15 000 €	9 000 €	394 000 €
Haltérophilie, musculation	100 000 €	16 000 €		116 000 €
Handball	80 000 €			80 000 €
Handisport	400 000 €	165 000 €	406 300 €	971 300 €
Hockey	140 000 €			140 000 €
Hockey sur glace	135 000 €			135 000 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	300 000 €	10 000 €	34 340 €	344 340 €
Karaté et disciplines associées	190 000 €	8 000 €		198 000 €
Lutte	190 000 €	4 000 €		194 000 €
Montagne et de l'escalade	100 000 €			100 000 €
Natation	400 000 €	84 000 €		484 000 €
Pentathlon moderne	75 000 €		5 500 €	80 500 €
Roller sports	70 000 €	16 000 €		86 000 €
Rugby	170 000 €			170 000 €
Ski	300 000 €		60 000 €	360 000 €
Sport adapté		24 000 €		24 000 €
Sports de glace	160 000 €		36 500 €	196 500 €
Surf	100 000 €	4 000 €		104 000 €
Taekwondo	130 000 €	6 000 €	21 000 €	157 000 €
Tennis	30 000 €	8 000 €		38 000 €
Tennis de table	85 000 €	16 000 €		101 000 €
Tir	150 000 €	56 000 €	7 000 €	213 000 €
Tir à l'arc	100 000 €	9 000 €	18 000 €	127 000 €
Triathlon	100 000 €	36 000 €	1 750 €	137 750 €
Voile	370 000 €	20 000 €	12 000 €	402 000 €
Volley	170 000 €			170 000 €
Charges avenant 1		26 945,84 €		
TOTAL OLYMPIQUE / PARALYMPIQUE	6 600 000 €	885 945,84 €	753 291 €	8 212 291 €

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Fédération	Enveloppe initiale	Avenant 1 JOP	Avenant 2 Nov	TOTAL
HN	704 500 €			
Aéronautique	30 000 €			
Billard	3 000 €			
Bowling	15 000 €			
Course d'orientation	20 000 €			
Études et sports sous-marins	20 000 €			
Danse	70 000 €			
Football américain	40 000 €			
Force	20 000 €			
Motocyclisme	50 000 €			
Parachutisme	71 500 €			
Pelote basque	20 000 €			
Pétanque et jeu prov.	25 000 €			
Rugby à XIII	20 000 €			
Sauvetage secourisme	20 000 €			
Savate, boxe française	70 000 €			
Ski nautique wakeboard	70 000 €			
Sport automobile	20 000 €			
Sport boules	20 000 €			
Squash	70 000 €			
Vol en planeur	10 000 €			
Vol libre	20 000 €			
TOTAL GLOBAL	7 304 500 €	885 945,84 €	753 291 €	8 943 737 €

L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP / CAE / CI

La volonté de l'Agence nationale du Sport est de développer différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle grâce aux :

- Conventions d'insertion professionnelle (CIP) destinées aux entreprises privées ;
- Contrats d'aménagement d'emploi (CAE) réservés aux administrations de l'État ou aux collectivités territoriales ;
- Contrats d'image proposés par des entreprises qui souhaitent soutenir des athlètes permettant un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux les sportifs et les employeurs à la prise de poste, de valoriser l'action citoyenne par des contreparties financières et par des actions de promotion de l'entreprise et des dispositifs. Les sportifs peuvent ainsi envisager leur insertion professionnelle tout en ayant un aménagement de leur temps de travail pour se consacrer pleinement à leur projet de performance.

Les conventions entre l'Agence nationale du Sport et les employeurs souhaitant établir un contrat avec des sportifs de haut niveau permettent de préciser les attentes mutuelles et les contreparties financières éventuelles.

En 2021, l'Agence a poursuivi son travail de diagnostic, en lien avec les référents socio-professionnels des fédérations, pour identifier précisément les sportifs qui ne présentaient pas une situation socio-professionnelle stabilisée leur permettant de s'engager pleinement dans une logique de performance. Ce travail sur mesure permet à l'Agence d'être force de proposition sur le choix des sportifs auprès des acteurs privés et des entreprises souhaitant aider des sportifs de haut niveau.

Le déploiement de ce dispositif dans sa composante territoriale a mobilisé en 2021 les conseillers territoriaux en charge de l'accompagnement socioprofessionnel.

Les dispositifs nationaux

Les CIP et CAE « nationales » sont établies avec des administrations ou des entreprises qui soutiennent des collectifs d'athlètes, dans plusieurs disciplines sportives et/ou sur plusieurs territoires. Les conventions liées aux contrats d'image sont, de la même manière, coordonnées au plan national.

En 2021, 16 organismes (établissements, administrations ou entreprises) ont soutenu 303 athlètes dont 55 athlètes handisport, sous la forme de 293 contrats de travail (32 CIP nationales + 261 CAE nationales) et 17 Contrats d'Image, pour une contrepartie financière totale de 180 706 €.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

Nombre de dispositifs nationaux par organisme pour les 303 athlètes concernés

DISPOSITIF	EMPLOYEUR	
CAE	Ministère des Armées	129
	Douanes	36
	Police	27
	INSEP	25
	Éducation nationale	24
	CD du Val de Marne	9
	Pôle Emploi	8
	CD de Seine-Saint-Denis	2
	Pôle Emploi Guadeloupe	1
	TOTAL	261
CI	MALAKOFF HUMANIS	5
	Fonds de dotation SICAME	4
	Pôle Emploi	3
	RATP	1
	Hyunda	1
	EVENTEAM	1
	Épargne actuelle	1
	Ageas	1
TOTAL	17	
CIP	SNCF	31
	MALAKOFF HUMANIS	1
TOTAL	32	
TOTAL GÉNÉRAL	310	

Samir AÏT SAÏD

Champion d'Europe, 3^e aux Championnats du monde en 2019, 4^e aux Jeux olympiques en 2021, porte-drapeau de la délégation française aux JO de Tokyo, gymnastique, anneaux

La douane m'a apporté énormément de sérénité et de soutien dans ma préparation olympique. Malheureusement en raison des conditions sanitaires, nous n'avons pas pu nous rassembler sur diverses opérations mais nous avons créé un groupe avec lequel nous échangeons régulièrement.

J'ai hâte de retrouver toute la Team et je suis fier d'en faire partie !



CRÉDIT © KMSP

FOCUS



LES POSTES RÉSERVÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS - L'ÉQUIPE DE FRANCE DOUANE

Depuis la fin des années 60, l'administration des douanes accueille des sportifs de haut niveau sous contrat. Ils étaient, en 2021, 35. Les contrats sont conclus pour une durée d'un an renouvelable et se répartissent entre la Fédération française de ski (22 contrats), la Fédération française de judo (4 contrats), la Fédération française de tir (1 contrat), la Fédération française handisport (2 contrats), la Fédération française d'athlétisme (1 contrat), la Fédération française d'escrime (3 contrats), la Fédération française de natation (1 contrat) et la Fédération française de gymnastique (1 contrat).

La politique suivie par l'administration des douanes en matière de sport de haut niveau tente de concilier le recrutement d'athlètes performants, capables de s'illustrer et de valoriser l'image de l'administration des douanes, de permettre aux athlètes de poursuivre une carrière d'excellence sportive sur la durée et de favoriser l'insertion professionnelle des athlètes. En leur qualité d'agent contractuel de l'État, les sportifs de haut niveau peuvent présenter les concours internes de l'administration des douanes. Pour optimiser leurs chances de réussite, elle organise en leur faveur des actions de formation personnalisées et des stages pratiques.

Depuis 2020, l'Agence et l'administration des douanes travaillent en étroite collaboration sur ce dispositif qui a vu l'entrée en 2021 de nouvelles disciplines et de nouveaux sportifs à l'image de Samir AÏT SAÏD (gymnastique), porte drapeau lors des Jeux de Tokyo.

Les performances des athlètes douaniers aux JO d'hiver de Pékin ont montré une nouvelle fois que ce partenariat permet à ces sportifs de s'épanouir pleinement (Quentin Fillon-Maillet, Clément Noël, Justine Braisaz-Bouchet, Anaïs Chevalier-Bouchet, Julia Simon, Emilien Jacquelin, Johan Clarey, Tess Ledeux, Clément Parisse, Mathieu Faivre, Maurice Manificat).

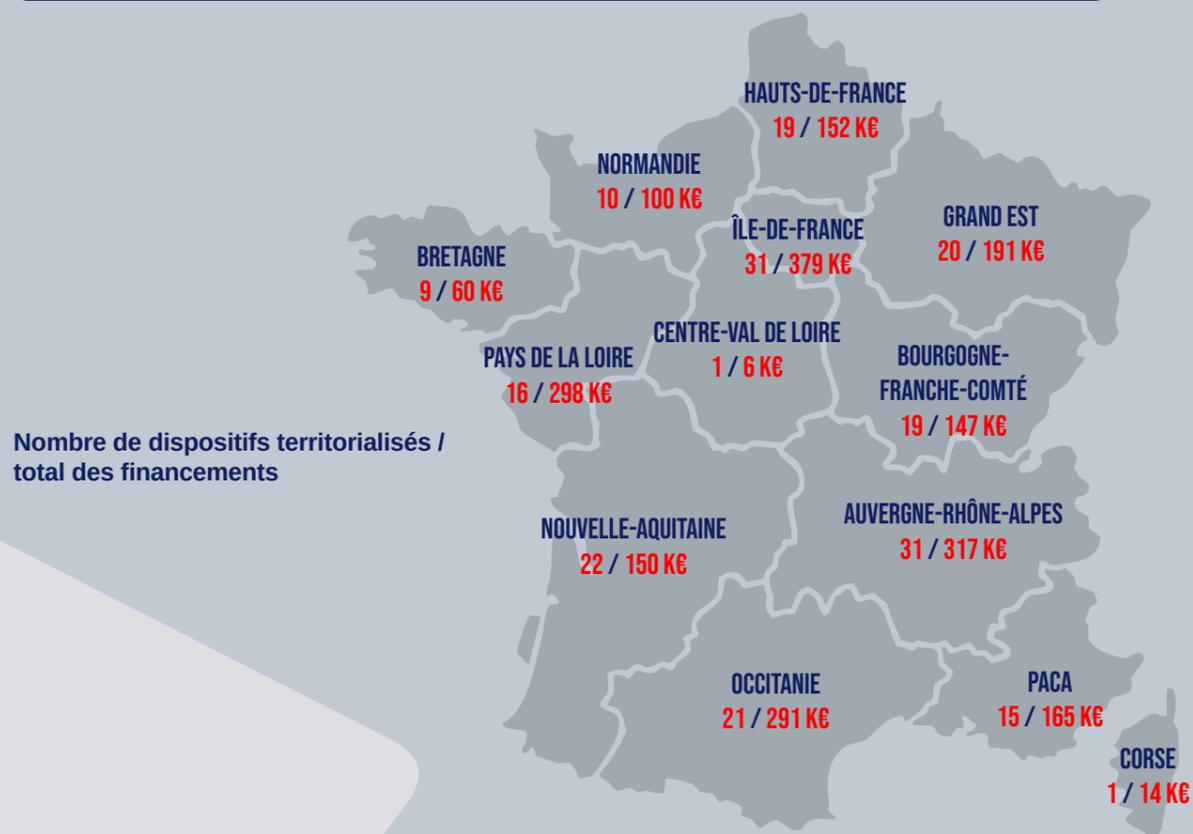


CRÉDIT © DOUANE FRANÇAISE

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

LES CIP ET CAE DANS LES TERRITOIRES

Les CIP/CAE régionales sont instruites par les conseillers des Maisons Régionales de la Performance. En lien avec les athlètes, les fédérations, les entreprises et l'Agence, ils sont chargés d'accompagner la mise en place des aménagements d'emploi. En 2021, **155 CIP** et **70 CAE** ont été signées pour une contrepartie financière directe de l'Agence de **870 147 €** et de **754 756 €** via les aides personnalisées.



Nombre de dispositifs territorialisés / total des financements



Alexis HANQUINQUANT

Champion paralympique, paratriathlon

“ Pour moi cette CIP est hyper importante. Je sais que l'Agence y joue un rôle majeur. C'est un accompagnement pour m'assurer des revenus en tant qu'athlète. M'assurer aussi une stabilité en tant que père de famille parce que dans mon projet je suis père, marié ; j'ai aussi cette responsabilité de ne pas faire n'importe quoi. Cette stabilité d'avoir une CIP, d'être en CDI dans une grosse entreprise avec l'accompagnement de la Fédération et de l'Agence nationale du Sport pour m'aiguiller dans tout ce parcours-là, c'est quelque chose de très important, qui me pose et rend les choses très sereines pour moi. ”



CRÉDIT © TOMMY ZAFERES

LES EMPLOIS SHN

Dans le cadre de sa stratégie Ambition Bleue, l'Agence nationale du Sport a mis en place en 2021 un dispositif permettant aux clubs ou associations sportives de devenir l'employeur de sportifs de haut niveau et d'entraîneurs.

Dispositif innovant, les emplois SHN permettent à des sportifs inscrits en liste ministérielle de pouvoir se consacrer pleinement à leur préparation. De plus, c'est le premier à concerner des entraîneurs en charge de la Haute Performance.

Ce dispositif d'aide à l'emploi peut être accompagné d'une aide financière de l'Agence pouvant atteindre 15 000 € par an pour un emploi à temps plein.

En 2021, **35 sportifs** et **1 entraîneur** ont pu bénéficier d'un emploi SHN pour un montant total de **524 600 €**.

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

EMPLOIS SHN

Avantages pour le sportif ou l'entraîneur

- # **Se consacrer** exclusivement à l'entraînement
- # **Sécuriser** un statut social avec un contrat de travail
- # **Bénéficier** de revenus financiers

Avantages pour le club ou l'association

- # **Accompagner** le sportif dans son projet de performance
- # **Renforcer** les liens entre le sportif et le club
- # **Participer** au rayonnement territorial en mobilisant les acteurs locaux
- # **Valoriser** au sein du club le soutien apporté au sportif
- # **Bénéficier** d'une aide financière de l'Agence

Cécilia BERDER

Vice-championne olympique par équipe, escrime

« Cet emploi SHN au sein de mon club est un vrai plus pour ma carrière. En plus du soutien financier, cela me permet de bénéficier d'un cadre social plus clair, ce qui facilite grandement toute démarche administrative. »

CRÉDIT © KMSF



EMPLOYEUR	DISCIPLINE	BÉNÉFICIAIRE CONCERNÉ	MONTANT ACCORDÉ
A. U. C TAEKWONDO	Taekwondo	GRAFFE Anne-Caroline	15 000 €
ALLIANCE JUDO LIMOGES	Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	POSVITE Fanny	15 000 €
AMICALE CYCLISTE BISONLINE	Cyclisme	KNEISKY Morgan	15 000 €
ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DE SARCELLES NATATION ROISSY PAYS DE FRANCE	Natation	GRANGEON Lara	15 000 €
ASSOCIATION SAINT-LAURENT CANOË-KAYAK GRAND ARRAS	Canoë-kayak	BART Adrien	15 000 €
ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT	Athlétisme	MORTELETTE Dorian	15 000 €
BADMINTON CLUB FOS-SUR-MER (BCF)	Badminton	POPOV Christo	15 000 €
BADMINTON CLUB FOS-SUR-MER (BCF)	Badminton	POPOV Toma Junior	15 000 €
BADMINTON CLUB FOS-SUR-MER (BCF)	Badminton	POPOV Toma (entraîneur)	15 000 €
CERCLE D'ESCRIME DE RUEIL-MALMAISON (C.E.R.)	Escrime	MERTINE Julien	15 000 €
CERCLE D'ESCRIME ORLÉANAIS	Escrime	BERDER Cécilia	15 000 €
CLUB ATHLÉTIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX	Escrime	NOBLE Romain	12 500 €
CLUB DES LUTTEURS MONTALBANAIS	Lutte	SABATIE Julie	15 000 €
CLUB MUNICIPAL AULNAYSIEN DE SPORTS ATHLÉTIQUES	Lutte	VESCAN Cynthia	15 000 €
COLLERIDER BMX	Cyclisme	BRINGER Maxime	15 000 €
COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES FFC	Cyclisme	BORRAS Marion	15 000 €
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT LOISIRS	Lutte	CLEMENT Stefan	15 000 €

EMPLOYEUR	DISCIPLINE	BÉNÉFICIAIRE CONCERNÉ	MONTANT ACCORDÉ
LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR	Haltérophilie, musculation	MICHEL Anaïs	15 000 €
LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR	Escrime	CANNONE Romain	9 600 €
LE NOBLE ART DU PAYS D'AIX	Boxe	CRUVEILLIER Caroline	15 000 €
LÉGION NICE	Boxe	ALIEV Mourad	15 000 €
LEMPDES BMX AUVERGNE	Cyclisme	MAYET Romain	15 000 €
LUTTE CLUB SAINT-JOSEPH	Lutte	AFA Charles	15 000 €
OLYMPIQUE D'ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE	Gymnastique	FRASCA Loris	15 000 €
PARIS UNIVERSITÉ CLUB	Escrime	CANDASSAMY Florence	15 000 €
PASSION BMX	Cyclisme	CAILLET Istvan	15 000 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	M'BAIRO Anne Fatoumata	15 000 €
SAINTE-BRIEUC BMX COTES D'ARMOR	Cyclisme	PILARD Arthur	15 000 €
SOUFFELWEYERSHEIM ESCRIME CLUB	Escrime	LAMBERT Maxence	7 500 €
ST JEAN DE MONTS VENDÉE TRIATHLON ATHLÉTISME	Triathlon	VITIELLO Louis	15 000 €
STADE BORDELAIS	Cyclisme	CLERTE Eddy	15 000 €
STADE BORDELAIS	Cyclisme	DAUDET Joris	15 000 €
STADE BORDELAIS	Cyclisme	ALLIER Thomas	15 000 €
UNION SPORTIVE DE CRÉTEIL CYCLISME	Cyclisme	HELAL Rayan	15 000 €
VÉLO CLUB ÉLANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES TEAM VOSSERT	Cyclisme	GRENGBO Vincent	15 000 €
VÉLO CLUB ROUBAIX LILLE METROPOLE	Cyclisme	DERACHE Tom	15 000 €
TOTAL			524 600 €

LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

FACILITER L'ORGANISATION DES FORMATIONS DES SHN

■ Aménagements de la scolarité pour les sportifs identifiés dans les projets de performance fédéraux (PPF)

L'année 2021 a mis en évidence la disparité de mise en oeuvre de l'instruction interministérielle N°DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau. Selon les territoires et les établissements, les solutions proposées aux athlètes restent plus ou moins adaptées aux problématiques rencontrées. Il est essentiel que les Maisons Régionales de la Performance poursuivent des actions de proximité afin de faciliter l'organisation des parcours de formation. Parallèlement, le pôle HP de l'Agence sollicite régulièrement les services interministériels pour travailler à de nouvelles améliorations.

■ Convention avec l'ENKRE (École Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation)

Afin d'accompagner les sportifs en formation pour devenir kinésithérapeute, l'Agence a signé une convention avec l'ENKRE pour stabiliser le financement des formations des SHN. Une aide financière de 70 500 € a été allouée à cet effet.

■ Dispositifs spécifiques pour les SHN enseignant dans le second degré

Les sportifs inscrits sur les listes SHN (catégories Élite Senior, Relève et Reconversion) enseignant dans le second degré peuvent bénéficier de deux dispositifs distincts et cumulables : une affectation à titre provisoire (ATP) et/ou une décharge de service. Le Ministère de l'Éducation nationale réserve 13,5 équivalents temps plein de décharge horaire au profit des sportifs de haut niveau enseignants du second degré.

En 2021, **23 SHN enseignants** ont bénéficié de ces dispositifs.

Jusqu'en 2020, les dispositifs d'affectation à titre provisoire et décharge de service ne concernaient que les SHN enseignants du second degré. En 2020, l'Agence a contribué à l'obtention d'une décharge de service de façon exceptionnelle pour cinq SHN enseignants dans le premier degré. Ces cinq décharges de service ont été renouvelées en 2021. Des travaux interministériels se poursuivent afin de déployer ces dispositifs.

■ Livret de compétences du sportif de haut niveau et sportif professionnel, outil pour faciliter leur insertion professionnelle

Durant l'année 2021, le pôle HP a poursuivi ses travaux pour déployer le livret de compétences du SHN et sportif professionnel. Cet outil permet aux athlètes de mieux identifier les compétences acquises durant leur parcours dans le haut niveau pour les réinvestir dans leur activité professionnelle post carrière sportive. L'enjeu est de faire reconnaître ces compétences dans le monde de l'entreprise pour faciliter leur insertion professionnelle. Pour construire la méthode d'identification des compétences et réaliser les premières formations d'accompagnateurs à l'utilisation de cet outil, une expérimentation a été réalisée avec un échantillon de SHN essentiellement en reconversion.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

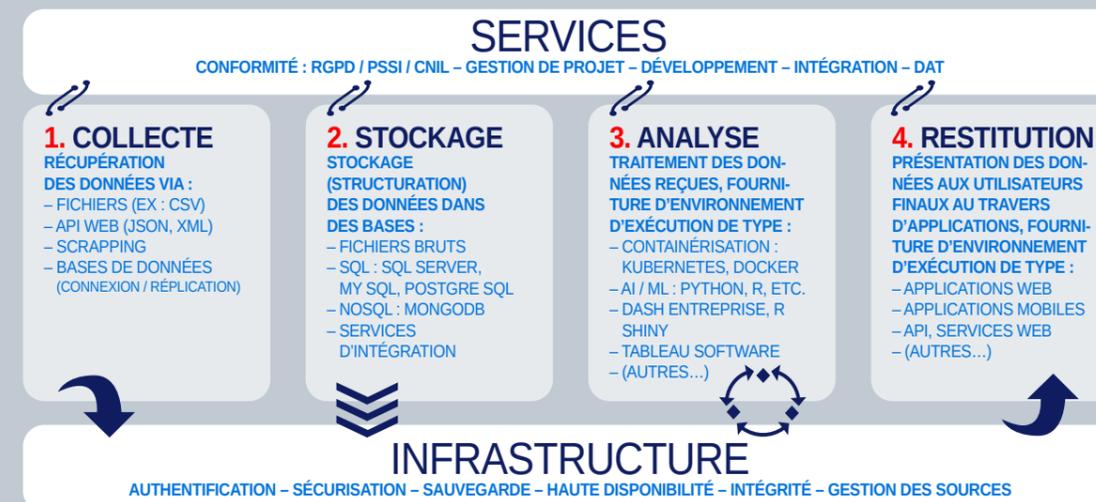
LE SPORT DATA HUB

L'objectif du Sport Data Hub (SDH) est de permettre la collecte, le stockage, l'analyse et la restitution des données générées par le sport de haut niveau français pour **améliorer la performance sportive individuelle et collective**, notamment dans la perspective des JOP de Paris 2024.

Concrètement, le SDH est une offre de services et de solutions applicatives au sein d'une infrastructure sécurisée à destination de tous les acteurs du sport français (athlètes, entraîneurs, chercheurs, décideurs nationaux...).

Après une année de préfiguration en 2019, de création en 2020 qui a vu la signature d'une convention cadre tripartite entre l'Agence nationale du Sport, l'INSEP et la Direction des Sports, 2021 aura été une année de mise en oeuvre et de déploiement de plusieurs cas d'usage.

Structuration du Sport Data Hub



CAS D'USAGE

De nombreux projets portés aussi bien par l'INSEP/RGI, la Direction des Sports ou l'Agence ont pu voir le jour en 2021 dont :

– Le **renforcement du PSQS** comme outil principal d'identification, de gestion, et d'accompagnement des sportifs et des structures d'entraînement à travers la mise en place de plusieurs nouveaux modules :

- Gestion des aides personnalisées, simplifiant le travail des fédérations pour l'attribution de ces aides aux sportifs ;
- Demande de subvention des structures d'accession des PPF reprenant l'historique et les données des structures contenues dans le PSQS ;
- Gestion des contrats de performance entre les fédérations et l'Agence sur la Haute Performance ;
- Cartographie des ressources permettant l'identification des compétences humaines recensées sur le territoire ;
- Nouvelle cartographie des structures des PPF ;
- Gestion des CFCP à travers un outil partagé entre les fédérations, la Direction des Sports et les DRAJES ;
- Enquête emploi-agents menée habituellement sous Excel par la DS.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE



Les projets initiés en 2019 et 2020 arrivent à maturité et commencent à trouver leur utilité sur le terrain :

Médaillabilité / Médaillabilité paralympique

- Les applications issues du projet Médaillabilité et permettant une visualisation dynamique de l'analyse de l'ensemble des résultats de compétitions stockées au sein du SDH sont opérationnelles. Les algorithmes développés par l'équipe de Data Scientists identifient le rating (notation) et définissent les couloirs de performance situant les sportifs français au regard de la concurrence internationale.
- Fin 2021, la duplication de l'application mère en application fille permettra dès le début de l'année 2022 une mise à disposition de cet outil à destination des fédérations ;
- Les Maisons Régionales de la Performance ont également accès à cet outil au même titre que les conseillers experts de l'Agence.



A360

- Cet « Athlete Management System » (AMS), porté par l'INSEP et déployé dans la cadre du SDH, est une plateforme de captation et de visualisation de l'ensemble des données d'entraînement, d'état physique et psychologique des athlètes.
- L'équipe A360 qui a commencé son accompagnement auprès des pôles de l'INSEP suit maintenant plus d'une centaine de projets auprès de 15 fédérations, de plusieurs Maisons Régionales de la Performance et d'établissements du réseau grand INSEP.
- Plus de 1 000 sportifs sont actuellement utilisateurs d'A360.

Vis'Or

- Cet outil de pilotage national permet le croisement et l'analyse de l'ensemble des données collectées dans les différents outils métiers (OSIRIS, PFS, PSQS, SES, fichiers Excel, etc.) pour permettre une meilleure orientation des moyens publics alloués au sport français. Les premiers tableaux de bord sur le suivi socio-professionnel des sportifs et des Aides Personnalisées ont été livrés.



LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

Le chantier de mise en conformité RGPD, entamé en 2019 sur les outils de l'INSEP/UDNI puis étendu au périmètre du SDH en 2020, a changé d'orientation en 2021. Confié à l'origine à un prestataire extérieur, il a été repris en interne avec des ressources humaines dédiées pour répondre plus efficacement à la complexité de l'environnement.

Outre la poursuite du chantier de mise en conformité en 2022, une étude de faisabilité juridique est en cours pour préciser les contours du SDH et assurer sa sécurité juridique.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DU SPORT DATA HUB

La gouvernance partagée imaginée à travers la convention cadre permet une vision transverse de l'ensemble des projets développés au sein du SDH. Le comité opérationnel est réuni toutes les 2 à 3 semaines alors que le comité de pilotage n'a été réuni que deux fois en 2020 et une seule pour le comité stratégique. À l'usage il s'avère que l'actuel comité opérationnel se rapproche plus d'un COPIL et mériterait d'être étoffé avec le regard des laboratoires de recherche de l'INSEP et un membre de la mission grand INSEP (MGI). En 2022, un avenant à la convention cadre sera proposé. Il intégrera les évolutions de la cartographie des applications et des services du SDH ainsi que l'évolution de la gouvernance.

Cependant, les COPIL et COSTRAT ont pu, en 2021, suivre et valider les budgets du SDH et prendre toutes les décisions stratégiques nécessaires. Ainsi le SDH a pu bénéficier d'un budget de 3 015 392 € en 2021 dont une participation de l'Agence de 910 807 €.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L'infrastructure informatique gérée par l'INSEP et son unité du développement du numérique et de l'innovation (UDNI) permettant l'hébergement des données et des applicatifs du SDH a encore été renforcée en 2021.

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) relative au SDH continue de plus d'être rédigée avec, comme objectif, couplé avec la conformité RGPD, d'aller vers une homologation RGS (règlement général de sécurité).

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES PORTÉES PAR LE SDH

De nombreuses actions d'information et de formation ont également eu lieu en 2021 :

- Présentation du SDH et de son catalogue applicatif en direction des MRP ;
- Accompagnement et formations des fédérations, des MRP et des établissements du RGI dans la prise en main des nouveaux modules du PSQS et dans son utilisation quotidienne ;
- Accompagnement et formation des MRP, fédérations, établissements du RGI sur A360.

L'année s'est terminée avec l'organisation à l'INSEP du séminaire du SDH (7 au 9 décembre 2021) qui a permis de présenter le SDH, d'en partager le sens, l'opérationnalité et les évolutions nécessaires.

Plus de 200 personnes dont 120 en présentiel, issues de tous les réseaux du sport français, ont ainsi pu échanger pendant 3 jours sur la data au service de la performance, constituer un réseau et créer les synergies essentielles au bon déploiement du SDH.

Les idées-forces qui ont été retenues de ce temps fort du SDH serviront à l'établissement de la feuille de route jusqu'à Paris 2024. Enfin, la question de la consolidation de l'infrastructure et de l'architecture reste un enjeu crucial au regard de l'ampleur prise par le SDH depuis 2 ans.

L'objectif principal du SDH est, à court, moyen et long terme, de permettre une restitution des données sous une forme adaptée, directement utilisables et conformes aux besoins des acteurs de la performance sur le terrain : les entraîneurs et les sportifs.

ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA PERFORMANCE : DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ORFÈVRE

L'Agence nationale du Sport a développé le projet **ORfèvre** visant à accompagner la structuration et l'évaluation des projets de performance des fédérations olympiques et paralympiques sur le champ des sciences du sport dans la perspective de Paris 2024.

La conception d'une « méthode diagnostic », destinée à **structurer les projets de performance des fédérations** et à apporter une **expertise en sciences du sport** appliquées a été finalisée en temps voulu en fin d'année 2020.

Cette méthode a été diffusée auprès de toutes les fédérations, y compris celles reconnues de haut niveau, afin qu'elles puissent également s'appuyer dessus pour améliorer leurs résultats lors des grands rendez-vous internationaux hors JOP.

Suite à l'annonce du report des JOP de Tokyo à l'été 2021 par le CIO le 24 mars 2020, l'Agence nationale du Sport a défini les orientations suivantes le 1^{er} semestre 2021 :

- **Sécuriser les performances** des sportifs identifiés dans le « Cercle HP » avec le déploiement de multiples actions individuelles et collectives sur cette période. Des webinaires ont été mis en place, avec le concours du CNOSF et du CPSF, pour accompagner les fédérations à prendre en compte les contraintes liées au Covid-19 sur le temps de la préparation terminale et sur les temps des JOP à Tokyo. L'enjeu a été de construire une stratégie visant à ce qu'aucun sportif sélectionné aux JOP ne soit déclaré positif et ne soit empêché de participer à son épreuve. Tous les sportifs de la délégation française ont finalement pu prendre part à leur compétition.
- **Acculturer les acteurs** de l'écosystème du sport français à la méthode ORfèvre à travers des webinaires de présentation afin de pouvoir la déployer au lendemain des JOP de Tokyo pour les débriefings.

Pour clarifier l'action attendue par les fédérations, l'Agence s'est rapprochée de la Direction des Sports pour lui proposer d'intégrer la méthode ORfèvre à l'instruction relative au projet de performance fédéral afin d'éviter aux fédérations de réaliser un double travail de formalisation de leurs stratégies.

Lors du 2^{ème} trimestre 2021, l'Agence nationale du Sport a sollicité le prestataire qui l'accompagne dans le déploiement de ce programme pour rédiger un outil de débriefing pour que les fédérations aient un socle commun de travail, mais aussi pour être en appui de 20 disciplines, afin d'animer et de formaliser le bilan de l'olympiade 2017-2021. Ce bilan est le point de départ de la stratégie de performance vers 2024.

PERSPECTIVES 2022

- Être en appui des fédérations olympiques et paralympiques pour finaliser leur projet de performance fédéral ;
- Renforcer l'acculturation des référents du pôle HP, des ressources humaines présentes dans les Maisons Régionales de la Performance, des référents scientifiques et entraîneurs nationaux ;
- Mettre à jour la méthode en prenant en compte une 1^{ère} année de mise en œuvre ;
- Proposer des actions collectives et transversales relatives à la Haute Performance type « Jeux à la maison ».



CRÉDIT © AGENCE NATIONALE DU SPORT

TÉMOIGNAGES

Cédric CHAUMOND

DTN Adjoint chargé du haut niveau,
Fédération française de cyclisme



CRÉDIT © FFC / PATRICK PICHON

“ Fatigue, focalisation sur les objectifs, conséquences non maîtrisables des résultats, enchaînement des échéances... Les phases de débriefing et de bilans des compétitions majeures telles que les Jeux olympiques ne sont jamais évidentes à planifier et à réaliser. Avec le dispositif ORfèvre, l'Agence nationale du Sport a su répondre de manière inédite et très adaptée à un besoin que nous avons exprimé en amont des Jeux de Tokyo.

Ainsi, nous avons pu bénéficier sur une période de plus de 7 mois des compétences, expériences et expertises des deux consultants de l'Agence, Emilie THIENOT et Yann LE MEUR. Bien plus que des consultants, ces derniers ont su se rendre présents, au service de l'équipe, quasiment au sein de l'équipe. Grâce à ces expertises et à ce dispositif qui s'adaptent aux besoins du projet, nous avons pu mener une phase de bilan extrêmement précieuse et bénéfique pour définir et initier le projet vers Paris 2024. Bien plus qu'un accompagnement financier, ce soutien en compétences et en ressources humaines de l'Agence illustre une capacité de réponse adaptée aux besoins des fédérations sportives et de leurs projets de performance.



Patrick GUIMEZ

Entraîneur national BMX freestyle, Fédération française de cyclisme

Pour commencer je dois en toute honnêteté avouer que nous redoutions l'exercice d'un débriefing à chaud. En effet, nous sommes sortis d'une épreuve olympique où la déception omniprésente a pris le dessus sur tout le reste. Au final, que ce soit les athlètes ou moi-même, nous avons été agréablement surpris de l'exercice qui s'est déroulé lors de ce débriefing, un moment privilégié empreint d'empathie et d'écoute où chacun a pu témoigner de son expérience et de son ressenti.

Le débriefing à froid a permis quant à lui de retracer tout notre parcours jusqu'aux Jeux et d'analyser les points clés nécessaires à un succès tant convoité aux Jeux de Paris 2024. Il semblait primordial que nous soyons accompagnés par l'Agence, qui d'une part, a su apporter un regard extérieur et, d'autre part, a une expérience non négligeable en matière de recherche de la performance. Avec du recul, je réalise aujourd'hui l'importance d'une telle action.

Je tiens à remercier la Fédération ainsi que l'Agence du soutien et de l'intérêt apportés à chacun d'entre nous dans la réalisation de notre souhait le plus cher : briller à Paris !



CRÉDIT © FFC / PATRICK PICHON

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

LA RECHERCHE

20 fédérations olympiques et paralympiques ont été fortement engagées dans 12 projets de recherche associant plusieurs champs scientifiques autour d'équipes de recherche reconnues dans leur domaine. Ces projets financés dans le cadre du programme prioritaire de recherche « Sport de très Haute Performance » ont reçu plus de 18 M€ de financement et se poursuivront jusqu'en 2024.

Des temps de valorisation des avancées de ces projets ont été mis en place par les différents porteurs de projet, coordonnés par le groupement de recherche « Sport de très Haute Performance ».

En complément et sur la base des bilans de performance réalisés avec les fédérations, l'Agence a accompagné des projets en recherche et développement mono ou interdisciplinaire.

Elisa CHANTEUR

Responsable parabadminton,
du suivi socioprofessionnel, badminton

“ Grâce au soutien de l'Agence via la mise en place d'un contrat CIFRE, nous pouvons bénéficier à présent d'une expertise dédiée à la recherche du couple fauteuil / athlète autour d'évaluation de l'ergonomie du fauteuil roulant et des capacités physiques des joueurs de parabadminton.

Cette recherche va nous permettre d'avancer considérablement dans la compréhension de l'activité, l'objectivation de la performance et évidemment la transmission de savoirs aux cadres.



CRÉDIT © S. L. PERCIVAL-CPSSF

PHOTO : DAVID TOUPÉ

LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nécessite que l'Agence accompagne des projets d'investissement en équipements sur l'ensemble du territoire national au service de la Haute Performance. Ces projets se font en cohérence avec la stratégie partagée entre, d'une part, l'Agence et les fédérations sportives et, d'autre part, entre l'Agence et les établissements (CREPS, écoles nationales et organismes publics équivalents).

Pour cela l'Agence a identifié une enveloppe à hauteur de **5,8 M€**, est composée de deux axes de financement :

Axe 1 : le soutien aux équipements structurants Haute Performance

Le maintien d'un haut niveau de performance sur la scène internationale nécessite pour les fédérations et établissements de disposer d'équipements structurants conformes aux exigences du sport de haut niveau.

Axe 2 : le soutien aux matériels lourds Haute Performance

La quête d'un haut niveau de performance sur la scène internationale nécessite également pour les fédérations et établissements de se doter de matériels de haute technologie.

L'Agence a également disposé en 2021 d'une enveloppe de **14 M€**, dédiée spécifiquement au soutien des centres de préparation aux Jeux (CPJ) olympiques et paralympiques de Paris 2024.

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE – 5,8 M€

Une commission spécifique Haute Performance, composée du directeur général de l'Agence, du manager général à la Haute Performance, de conseillers Haute Performance et de conseillers du service équipement, s'est réunie quatre fois au cours de l'année pour procéder à la ventilation des crédits.

Commission 1 : Projets Tokyo 2020

Une première commission d'attribution équipements sportifs et matériels lourds Haute Performance s'est réunie le 14 avril 2021 afin d'examiner prioritairement les demandes de subventions de projets en lien avec la préparation finale des équipes de France en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020.

11 dossiers correspondant à une demande de 1 316 000 € ont été examinés au titre de l'enveloppe. **10 dossiers** ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de **1,1 M€**.

FOCUS

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT – ACQUISITION DE MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE POUR LES ÉQUIPES DE FRANCE HANDISPORT - OBJECTIF TOKYO

Montant attribué par l'Agence : 125 000 €

Cette aide financière, apportée à 5 disciplines sportives paralympiques, a été ciblée en grande partie sur le paracyclisme.

Objectif : équiper les para-athlètes à fort potentiel de médailles avec du matériel plus abouti pour améliorer les entraînements dans l'optique de remporter des titres.

Financement de plusieurs matériels et notamment du vélo sur-mesure de Dorian Foulon.

RÉGION	DÉPT	COMMUNE	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française de voile	Acquisition de bateaux pour les équipes de France de voile aux Jeux de Tokyo 2020	200 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française de gymnastique	Acquisition de matériels de préparation physique et d'un praticable - préparation Tokyo 2020	41 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française de tir	Acquisition de cibles électroniques pour les structures d'entraînement de tir carabine / pistolet	37 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	Fédération française de cyclisme	Programme d'investissements en matériels lourds Haute Performance	200 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française handisport	Acquisition de matériels Haute Performance pour les équipes de France handisport - objectif Tokyo	125 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Seine-et-Marne	Vaires-sur-Marne	Fédération française de canoë-kayak	Acquisition de matériels Haute Performance - Préparation Tokyo 2020 et Projet Paris 2024	180 000 €
OCCITANIE	Hérault	Montpellier	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Montpellier	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance et de préparation physique	41 000 €
OCCITANIE	Pyrénées-Orientales	Font-Romeu	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Montpellier	Acquisition d'un dispositif de captation vidéo et protection mousse pour short track à Font-Romeu	89 000 €
OCCITANIE	Pyrénées-Orientales	Font-Romeu	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Montpellier	Acquisition de matériels lourds pour le centre de préparation à la Haute Performance de Font Romeu	129 000 €
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	La Chapelle-sur-Erdre	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) des Pays de la Loire	Acquisition de matériels technologiques, d'évaluation et de calibration de l'entraînement	58 000 €
TOTAL					1 100 000 €

Dorian FOULON

Champion paralympique, paracyclisme poursuite individuelle

“ Arrivé à un certain niveau, en poursuite individuelle, tout se joue sur des dixièmes de secondes. Le matériel est primordial et il faut avoir le meilleur possible. Grâce à l'Agence, j'ai pu bénéficier d'un équipement très performant. J'ai pu réaliser cette performance à Tokyo grâce à la performance physique bien sûr, mais aussi grâce au matériel et à toute la science auxquels l'Agence m'a permis d'accéder. C'est l'association de tout cela qui a abouti à ce résultat : la médaille d'or. ”

CRÉDIT © Y. KELLERMAN-CPSF



LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

Commission 2 : Projet VTT CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur Tokyo 2020

Dans le contexte de la préparation finale des Jeux de Tokyo, le pôle Haute Performance a organisé une seconde commission d'attribution le 12 mai 2021 ayant pour objectif d'examiner le projet porté par le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur relatif à la construction d'un parcours de VTT et permettant ainsi aux équipes de France de VTT de peaufiner leur préparation finale, tout en se projetant sur les futures échéances.

Le projet porté par le CREPS au titre de l'enveloppe équipements sportifs et matériels lourds Haute Performance a été retenu pour un montant de subvention proposé de 400 000 €.

RÉGION	DÉPT	COMMUNE	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Var	Saint-Raphaël	CREPS PACA	Construction d'un parcours VTT olympique	400 000 €
TOTAL					400 000 €

FOCUS



CREPS PACA – CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE VTT OLYMPIQUE

Montant attribué par l'Agence : 400 000 €

Le nouveau stade de VTT cross-country du CREPS PACA – Site Boulouris a été inauguré le 6 octobre 2021 en présence de Claude ONESTA. Ce nouvel équipement financé à 80 % par l'Agence nationale du Sport, constitue un outil au service des athlètes de haut niveau en vue des prochains Jeux olympiques.

CREPS PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR - SITE BOULOURIS

83 hectares de domaine
Un projet à la hauteur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Construction d'un stade de VTT Cross olympique sur le site de Boulouris-Saint-Raphaël avec :
4,5 km de longueur
150m de dénivelé

Devenir une base d'entraînement pour les athlètes titulaires en vue de la préparation aux Jeux de Paris et d'été grâce à une structure évolutive.

Avec des infrastructures adaptées permettant un travail technique spécifique.

2 à 4 sites d'entraînement qualitatifs en VTT Cross Country.

5 athlètes du Cercle HP concernés : Titouan Canot, Pauline Fercand-Péruot, Jordan Samou, Stéphane Tempier et Loana Leconte

400 000€ de subvention alloués par l'Agence nationale du Sport pour un projet dont le coût global s'élève à 500 000€

RETROUVEZ L'INFOGRAPHIE SUR NOTRE SITE [▶](#)

Christophe MANIN

Directeur technique national, Fédération française de cyclisme

“ C'est un outil de plus dans notre palette pour notre équipe de France. Une collaboration très rapide entre les techniciens qui ont su apporter l'expertise et la financement très réactif de l'Agence nationale du Sport. C'est un outil qui va servir tout le VTT français. ”



CRÉDIT © FFC / PATRICK PICHON

Commission 3 : Projets Paris 2024 et Maisons Régionales de la Performance

Une troisième commission d'attribution équipements sportifs et matériels lourds Haute Performance s'est réunie le 31 mai 2021. Les projets présentés s'inscrivent, d'une part, dans la préparation des Jeux de Paris 2024 en accompagnant les projets de performance de fédérations et, d'autre part, dans le déploiement des Maisons Régionales de la Performance en accompagnant les établissements.

Les 12 dossiers portés lors de cette commission, pour une demande de 895 603 €, ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de 895 100 €.

RÉGION	DÉPT	COMMUNE	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Dijon	CREPS de Dijon	Acquisition de matériels de préparation physique à destination du pôle France Jeune de lutte	10 300 €
GRAND EST	Meurthe-et-Moselle	Essey-lès-Nancy	CREPS de Nancy	Acquisition de matériels pour un espace de boxe et d'haltérophilie	81 400 €
GRAND EST	Marne	Reims	CREPS de Reims	Renouvellement du parc de matériels de préparation physique et d'optimisation de la performance	75 900 €
GRAND EST	Bas-Rhin	Strasbourg	CREPS de Strasbourg	Acquisition de matériels de préparation physique et cardio training par le CREPS de Strasbourg	42 900 €
HAUTS-DE-FRANCE	Nord	Wattignies	CREPS de Wattignies	Acquisition de matériels d'optimisation de l'entraînement et d'évaluation des capacités physiques	26 300 €
LA RÉUNION	La Réunion	Saint-Denis	CREPS La Réunion	Amélioration des conditions d'évaluation, de préparation et de suivi de la performance sportive	193 700 €
NOUVELLE-AQUITAINE	Gironde	Talence	CREPS de Bordeaux	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance et remplacement des pistes d'escrime	77 500 €
NOUVELLE-AQUITAINE	Landes	Soorts-Hossegor	Fédération française de surf	Acquisition d'un bateau équipé dans le cadre du projet Paris 2024 - épreuve de surf à Tahiti	51 200 €
ÎLE-DE-FRANCE	Yvelines	Guyancourt	Fédération française de golf	Acquisition de matériels Haute Performance sur les champs de la préparation physique et mentale	33 500 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française de voile	Acquisition de matériels pour les séries Paris 2024 et matériel d'encadrement	269 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	Créteil	Fédération française de handball	Acquisition d'appareils de mesure pour la préparation physique des équipes de France	22 300 €
ÎLE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	Choisy-le-Roi	Fédération française de volley	Acquisition de matériels d'entraînement spécifiques pour les équipes de France de Volley performance sur le site de Dinard	11 100 €
TOTAL					895 100 €

LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

Commission 4 : Projets Pékin 2022, Paris 2024 et Maisons Régionales de la Performance

Une dernière commission d'attribution, comprenant 18 dossiers pour une demande de 4 864 749 €, s'est tenue le 20 juillet 2021. **13 dossiers** ont été retenus pour un montant total de subventions proposées de **3 393 900 €**.

Les projets financés s'inscrivent à la fois dans la préparation des Jeux de Tokyo et Paris, mais également dans le déploiement des Maisons Régionales de la Performance.

RÉGION	DÉPT	COMMUNE	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ
ÎLE-DE-FRANCE	Seine-et-Marne	Vaires-sur-Marne	Fédération française d'aviron	Acquisition de bateaux et matériels dédiés à la Haute Performance	383 000 €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Haute-Savoie	Annecy	Fédération française de ski	Acquisition de matériels Haute Performance pour les équipes de France de ski et snowboard	59 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française de basketball	Acquisition de matériels de préparation physique au profit des équipes de France	11 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Bas-Rhin	Paris	Fédération française de tennis de Table	Acquisition de tables de tennis de table et de matériels spécifiques pour la préparation physique	11 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française des sports de glace	Acquisition de machines à rotation pour le patinage artistique	10 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	Fédération française handisport	Acquisition de matériels pour les équipes de France paralympiques de sports d'hiver - Pékin 2022	29 900 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	Bourges	CREPS Centre-Val de Loire	Acquisition de matériels lourds pour l'optimisation de la performance	101 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	Paris	Paris	CREPS Île-de-France	Acquisition de matériels lourds destinés à la cellule d'accompagnement à la performance	27 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	Dijon	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Construction d'un centre C2PA	2 500 000 €
OCCITANIE	Haute-Garonne	Toulouse	CREPS de Toulouse	Acquisition de matériels nécessaires à l'optimisation de la performance	40 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Jura	Prémanon	CNSNMM Prémanon	Acquisition d'appareils de préparation physique pour la plateforme d'expertise	60 000 €
BRETAGNE	Ille-et-Vilaine	Dinard	Campus Sport Bretagne	Acquisition de matériels dédiés à l'optimisation de la performance sur le site de Dinard	79 000 €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Allier	Vichy	CREPS de Vichy	Acquisition de matériels d'optimisation de la performance pour le CREPS de Vichy	83 000 €
TOTAL					3 393 900 €

LE SOUTIEN AUX CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 – 14 M€

Conformément à la convention du 21 janvier 2021 liant le Ministère chargé des Sports, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), Paris 2024, la DIJOP et l'Agence et dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, l'Agence est chargée de soutenir les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ).

Cette enveloppe a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales référencées CPJ dans la **construction et la rénovation de leurs équipements** ou dans **l'acquisition de matériels Haute Performance**, afin de proposer **les meilleures conditions de préparation** aux athlètes français et délégations étrangères.

Dans ce cadre, 74 dossiers ont été déposés, pour une demande de subvention totale de 31,6 M€.

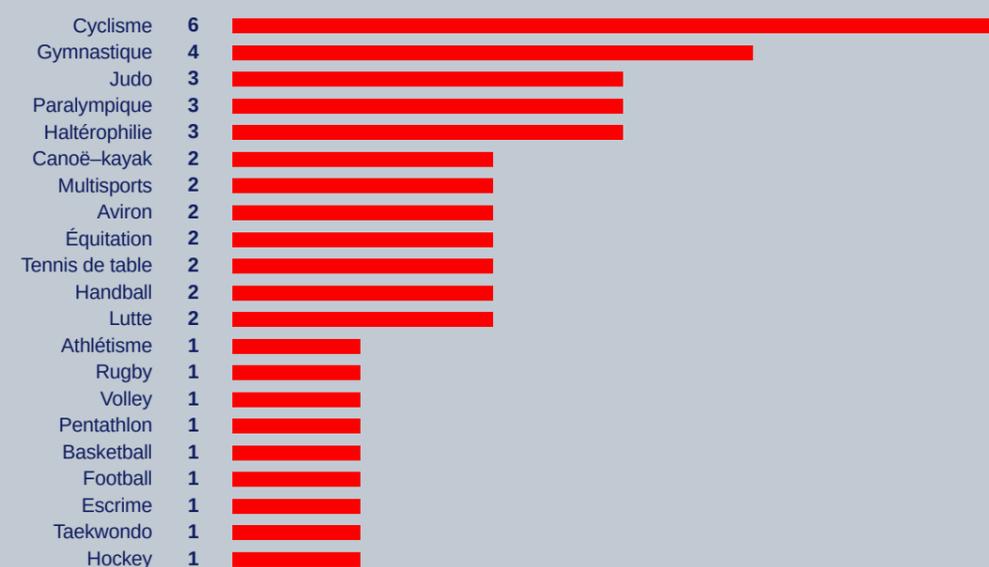
Pour répartir les financements, une note a été attribuée à chaque projet selon les critères suivants :

- **70% pour les caractéristiques sportives** : cohérence avec le projet de performance fédéral (40%), carence en équipement haut niveau (10%), constitution d'un pôle multisports (10%), probabilité d'accueil d'athlètes (10%).
- **30% pour les caractéristiques complémentaires** : démarche environnementale (15%) et carence territoriale – QPV ou zone rurale carencée (15%)

Le Comité de Pilotage, chargé de l'attribution de ces subventions, s'est réuni le 9 juin 2021. **42 dossiers ont été retenus pour un montant total de subventions de 14 M€**. En 2022, 6 M€ supplémentaires seront attribués au titre de l'enveloppe CPJ.

Ces CPJ sélectionnés concernent une grande diversité de disciplines olympiques et paralympiques.

Nombre de dossiers retenus par sport / fédération



LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

FOCUS



RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE D'ESCRIME ANDRÉ LABATUT – BORDEAUX, NOUVELLE-AQUITAINE

Création de deux lignes d'escrime supplémentaires, dotées chacune de deux pistes, adaptées tant à la pratique olympique que paralympique.

Montant attribué : 68 000 €

Cet équipement en pierres, construit sur les fondations d'un ancien château d'eau, s'est doté de quatre pistes d'escrime supplémentaires. Il accueille régulièrement l'équipe de France d'escrime, mais également des clubs étrangers dans le cadre de sessions d'entraînement (Algérie, Chine, États-Unis).

Objectif : permettre d'accueillir davantage de délégations étrangères sur un site proposant un grand nombre de services (équipements vidéos, préparation physique et mentale, hébergements) dans les mois précédents les Jeux de Paris en 2024.

Ces aménagements propices à la Haute Performance ont été réceptionnés en octobre 2021, permettant une utilisation de l'équipement dans la durée par les athlètes de haut niveau olympiques et paralympiques.



CRÉDIT © N. PAILLOU



CRÉDIT © N. PAILLOU

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2021

Au-delà de l'accompagnement de la Haute Performance, l'Agence souhaite **conforter les conditions de formation de la relève** assurée par le programme d'accession au sport de haut niveau des projets de performance fédéraux (PPF). En ce sens, ce programme a comme objet la durabilité des systèmes de performance afin d'envisager sur du long terme la présence de nouveaux athlètes en équipes de France au plus haut niveau. Cette campagne vise principalement à financer les frais de stages et de compétitions, les frais liés à l'optimisation de la performance (prestations de services), l'achat de petit matériel sportif et dans une moindre mesure les frais de fonctionnement de la structure.

L'Agence a souhaité s'appuyer sur l'expertise des territoires, au travers des Maisons Régionales de la Performance (MRP) et des fédérations, afin de répartir les crédits de la façon la plus cohérente possible, en plaçant la performance et le potentiel sportif au cœur des préoccupations de tous les acteurs.

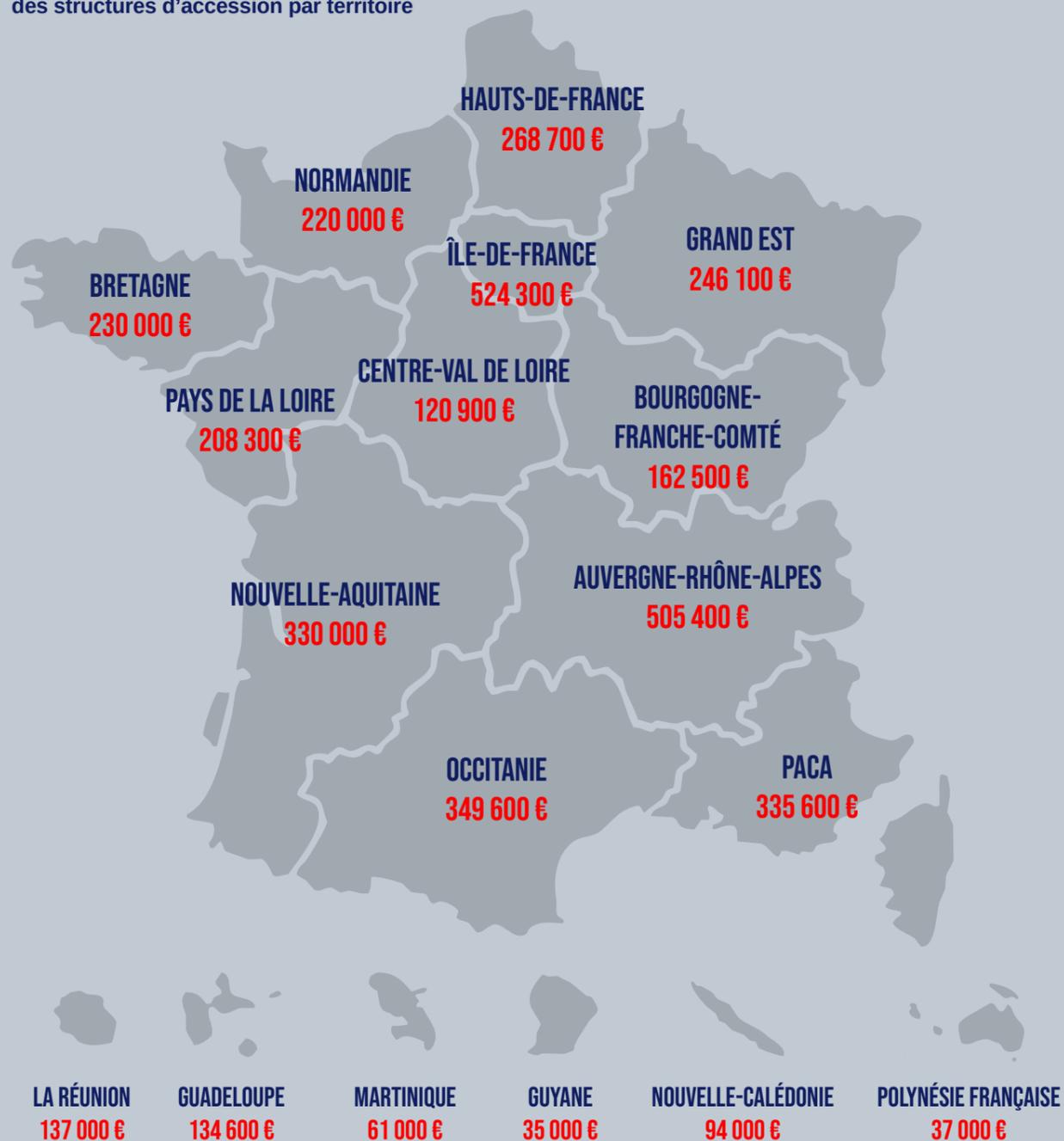
Répartition des financements des structures d'accession par fédération

FÉDÉRATION	MONTANT ACCORDÉ
Fédération française aéronautique	9 000 €
Fédération française athlétisme	238 500 €
Fédération française aviron	59 000 €
Fédération française badminton	87 000 €
Fédération française baseball et softball	37 000 €
Fédération française basketball	323 000 €
Fédération française cyclisme	172 500 €
Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie	172 500 €
Fédération française de hockey sur glace	71 000 €
Fédération française de roller et skateboard	25 000 €
Fédération française de triathlon et disciplines enchaînées	57 500 €
Fédération française de vol en planeur	11 000 €
Fédération française d'haltérophilie - musculation	13 000 €
Fédération française escrime	60 000 €
Fédération française football	219 000 €
Fédération française football américain	8 000 €
Fédération française golf	21 000 €
Fédération française gymnastique	171 000 €
Fédération française handball	381 000 €
Fédération française handisport	37 000 €
Fédération française judo jiu-jitsu kendo et disciplines associées	235 000 €
Fédération française karaté et disciplines associées	31 000 €
Fédération française lutte	63 000 €
Fédération française montagne et escalade	55 000 €
Fédération française natation	167 000 €
Fédération française parachutisme	20 000 €
Fédération française pelote basque	10 000 €
Fédération française pentathlon moderne	27 000 €
Fédération française rugby	181 000 €
Fédération française rugby à XIII	18 000 €
Fédération française ski	193 000 €
Fédération française sport adapté	39 000 €
Fédération française sports de glace	25 000 €
Fédération française squash	30 000 €
Fédération française surf	69 500 €
Fédération française taekwondo et disciplines associées	21 000 €
Fédération française tennis	126 000 €
Fédération française tennis de table	67 000 €
Fédération française tir à l'arc	37 000 €
Fédération française voile	235 500 €
Fédération française vol libre	5 000 €
Fédération française volley	135 000 €
Fédération polynésienne de judo	10 000 €
Fédération tahitienne de natation	18 000 €
Fédération tahitienne de tennis de table	9 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 000 000 €

À ce titre, une enveloppe de **4 M€** (dont 2 M€ du fonds de solidarité) a été attribuée en 2021 au profit de près de **400 structures d'accession** identifiées de niveau national.

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

Répartition des financements des structures d'accèsion par territoire



TOTAL GÉNÉRAL : 4 M€

LES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE

Les sportifs de haut niveau sont répartis sur tout le territoire, de manière inégale, selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines.

Les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ont pour mission principale la déclinaison de la stratégie Ambition Bleue à l'échelle du territoire et sont implantées au sein des CREPS ou opérateurs équivalents. L'objectif est de contribuer à court et moyen terme, au rayonnement de la France aux JOP et parallèlement de transformer et d'améliorer le système d'accèsion au HN.

La stratégie déployée par l'Agence est d'accompagner, dans la proximité, le sportif et son entraîneur où qu'ils se trouvent sur le territoire. C'est ainsi que les MRP constituent, développent et animent un réseau de compétences et d'expertises afin d'apporter, en priorité, des solutions adaptées et individualisées aux projets de performance des athlètes olympiques et paralympiques. Cet accompagnement « 360° » met l'accent sur 4 axes stratégiques :

- Optimisation de la performance ;
- Suivi socio-professionnel ;
- Analyse de la performance ;
- Montée en compétences de l'encadrement.

En cohérence avec les spécificités du territoire, en s'appuyant sur les ressources des établissements et des structures possédant de fortes expertises et savoir-faire, en adéquation avec les projets de performance fédéraux, les MRP ont accompagné :

- Les sportifs du cercle HP et leurs entraîneurs ;
- Les sportifs de HN ;
- Les sportifs du programme d'accèsion.

Cette déclinaison a vocation à rendre plus opérationnels et efficaces le suivi et l'accompagnement des sportifs dans leur quotidien, pour leur permettre de disposer en proximité, avec flexibilité et agilité, de tous les outils favorisant leur progression sur la scène internationale.

En 2021, **13 Maisons Régionales de la Performance** ont été installées au sein de 12 CREPS et du GIP Campus Sport Bretagne. Pour mailler tout le territoire, les 4 dernières seront constituées en 2022 (Corse, Guyane, Martinique, Normandie), après la désignation des 4 opérateurs pouvant accueillir la MRP et déployer la stratégie de haut niveau.

Le déploiement des MRP est accompagné au travers de deux moyens principaux :

- **La mise en place de conventions avec les établissements.** L'Agence a financé, dans le cadre de ces conventions, la mise en place d'actions par les MRP sur leur territoire ;
- **Le recrutement de 80 ETP dans les CREPS / OPE (70 en 2021 et 10 en 2022) par la Direction des Sports et l'Agence.** En s'appuyant sur les Responsables Régionaux Haute Performance (RRHP) et de manière collaborative avec les établissements, l'Agence a assuré un pilotage stratégique de ces ressources humaines afin que tous travaillent de manière coordonnée et effective au déploiement d'Ambition Bleue.

LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

TERRITOIRE	CREPS / OPE	MONTANT ACCORDÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes	93 570 €
	CREPS Vichy	136 100 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	CREPS Dijon	197 140 €
	CSNMM Prémamanon	58 480 €
BRETAGNE	Campus Sport Bretagne	75 167 €
	ENV Quiberon	50 000 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	CREPS Bourges	163 875 €
GRAND EST	CREPS Nancy	127 005 €
	CREPS Reims	33 440 €
	CREPS Strasbourg	95 525 €
GUADELOUPE	CREPS Pointe à Pitre	109 534 €
HAUTS-DE-FRANCE	CREPS Wattignies	165 000 €
ÎLE-DE-FRANCE	CREPS Île-de-France	219 450 €
	CNSD	35 000 €
	CDFAS	35 000 €
NORMANDIE	CSN Houlgate	155 000 €
	CRJS Petit-Couronne	190 000 €
	CRJS Le-Havre	95 000 €
NOUVELLE-AQUITAINE	CREPS Bordeaux	134 100 €
	CREPS Poitiers	148 000 €
OCCITANIE	CREPS Montpellier Font-Romeu	220 100 €
PAYS DE LA LOIRE	CREPS Toulouse	165 789 €
	CREPS Pays de la Loire	257 000 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CREPS PACA	159 150 €
LA RÉUNION	CREPS de La Réunion	141 800 €
TOTAL GÉNÉRAL		3 260 225 €

Patrice FOUREL

Responsable Régional Haute Performance
Maison Régionale de la Performance - Bretagne

La Maison Régionale de la Performance Bretagne a été créée le 1^{er} septembre 2021 au sein du GIP Campus Sport Bretagne. L'intégration de cette nouvelle organisation correspondait, en effet, à l'ambition du GIP de se positionner comme une ressource pour le haut niveau et la Haute Performance et de déployer davantage de services sur l'ensemble du territoire breton.

Dès sa création, une équipe complète a pu la rejoindre puisque les 3 conseillers de la DRAJES positionnés sur le sport de haut niveau (Thierry Boulonnois, Karine Lambert et Sophie Brisson), après s'être portés candidats, ont pu obtenir leur détachement au Campus Sport Bretagne.

Il est vrai que nous avons, tous, très envie de décliner le projet Ambition Bleue de l'Agence en mobilisant et en impliquant les acteurs bretons. La qualité d'écoute des collègues du pôle Haute Performance, nous aide beaucoup à construire cette relation avec le territoire et à intervenir, en appui des fédérations, au plus près des sportifs et des entraîneurs.



CRÉDIT © MRP BRETAGNE

CRÉDIT © MRP-BRETAGNE

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

L'Agence a été pleinement engagée auprès des fédérations délégataires paralympiques pour les Jeux de Tokyo 2020.

Ainsi, **6,8 M€** ont été alloués à l'ensemble des disciplines paralympiques et parasport (FF handisport, FF sport adapté, para-aviron, parabadminton, paracanoë-kayak, paraéquitation, parajudo, para-taëkwondo, paratennis, paratir, paratriathlon et paravolley).

Par ailleurs, l'Agence est restée mobilisée sur le terrain malgré la situation sanitaire qui a conduit à limiter les déplacements à certaines périodes et à limiter l'exposition aux collectifs en préparation pour les Jeux lors de certains regroupements en amont de ces derniers.

Néanmoins, l'Agence a été présente sur le terrain auprès des fédérations, de l'encadrement et des sportifs lors des regroupements suivants :

- Championnats de France de paracyclisme sur piste – 13 et 14 février ;
- Stage parabadminton – 8 au 12 mars ;
- Stages para-athlétisme et paratir sportif – mars et avril ;
- Mondiaux paracyclisme sur route – 8 au 14 juin ;
- Championnats de France parabadminton – 2 au 5 juillet ;
- **Jeux paralympiques de Tokyo – 18 août au 7 septembre ;**
- Stage au CREPS de Bourges – 30 septembre et 1^{er} octobre ;
- Paraski Alpin, tests et stage – 26 au 28 novembre ;
- Coupe du monde de paraski nordique – 26 novembre au 9 décembre.

L'Agence, dans l'accompagnement des projets fédéraux paralympiques, s'appuie sur un réseau de partenaires divers afin d'apporter des solutions et expertises pour la conduite des stratégies sportives.

Une collaboration forte avec le Comité Paralympique et Sportif Français

Dans un premier temps, il est important de rappeler la place centrale que joue le CPSF que ce soit dans la préparation de la délégation aux Jeux d'été et d'hiver mais aussi dans la promotion de l'activité physique pour les personnes en situation de handicap. Le réseau d'agents territoriaux et les travaux d'états des lieux réalisés par ce réseau de professionnels clarifie grandement la compréhension des spécificités territoriales, qui au-delà d'être variables de par leur histoire et leurs acteurs, soulignent également des enjeux partagés par tous ou, en tout cas, un grand nombre. L'Agence tient à saluer le travail réalisé par le CPSF dans ce cadre particulier qui se révèle être un socle solide, un réseau identifié et des passerelles entre le développement de la pratique sportive et le réseau compétitif. Les conseillers à l'accompagnement paralympique dans les régions sont toutes et tous en lien avec l'agent CPSF territorial concerné afin d'assurer les suivis et une coordination continue.

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

La préparation de la délégation aux Jeux paralympiques de Tokyo a nécessité bien des actions communes entre le CPSF et l'Agence, que ce soit au travers de sa présence au sein du comité paralympique de sélection (CPS) et dans les échanges autour des dispositifs mis en place par le comité pour l'environnement créé aux Jeux de Tokyo. Le report des Jeux a nécessité une révision et mise à jour des critères de sélection des fédérations paralympiques. La conduite des commissions de sélection s'est étalée dans le temps au gré des périodes de qualification par sport (IPC et fédérations internationales) afin de répondre aux propositions des fédérations pour les sélections et demandes de quotas additionnels (bipartites).

Finalement l'octroi des accréditations de l'encadrement aux différentes fédérations, mais aussi par sport pour les fédérations multisports, a été travaillé avec les fédérations selon leurs modes de fonctionnement lors des épreuves de référence mais surtout selon leur potentiel de performance. L'objectif a été de trouver des compromis raisonnables qui ne mettaient pas en péril l'opérationnalité de chaque collectif tout en optimisant les projets sportifs ciblés et en prenant en compte le contexte sanitaire et ses contraintes.

Grâce au travail mené par le CPSF et toutes ses équipes, les Jeux ont été une réussite sportive, dont l'environnement était centré sur les athlètes et leur plan de performance.

Lucas MAZUR

Champion paralympique, parabadminton

“ Voir que l'Agence a mis une priorité sur le sport et la stratégie paralympiques, cela met du concret. Avant les Jeux de Tokyo, on sentait parfois un peu de flou par rapport à l'amateurisme et le professionnalisme de certains athlètes paralympiques parce qu'il y avait des difficultés de revenus, d'entraînement.

L'Agence a vraiment apporté un soutien important aux fédérations pour permettre de structurer les quotidiens et les encadrements des athlètes. Et ça a été une réelle opportunité pour l'ensemble de l'encadrement français parce qu'on s'est retrouvé avec des staffs étoffés, qui ont pris de l'expérience sur des compétitions, sur des stages, des regroupements. Ça a vraiment été un gros plus. Et ça le sera encore davantage dans les années à venir.

”

CRÉDIT © GPPICOUT-CPSF

La montée en puissance au niveau territorial : les Maisons Régionales de la Performance (MRP)

Au cours de l'année 2021, l'Agence a participé aux recrutements de conseillers Haute Performance en charge de l'accompagnement paralympique au sein des Maisons Régionales de la Performance.

La mise en place de cette nouvelle mission territoriale sur le champ de la Haute Performance paralympique requiert un accompagnement des conseillers sur les aspects techniques et spécifiques du sport et handicap pour lequel l'Agence demeure pleinement disponible. Les MRP mettent en place leur propre évaluation des besoins d'accompagnement des acteurs sur les 2 axes stratégiques de l'Agence (Cf. Ambition Bleue), à savoir le développement des champions de demain et l'optimisation de la performance des athlètes et entraîneurs.

Les fédérations sont pleinement impliquées dans le déploiement territorial de l'Agence et de la montée en puissance des ressources mises à disposition des projets sportifs fédéraux et individuels.

Expertise médicale sur le handicap moteur

L'Agence a conventionné fin 2020 avec l'hôpital de Garches et son service handicap dirigé par le Professeur Genêt (PUPH). Cette convention a permis la mise en place d'une unité mobile d'un médecin MPR coordonnateur, d'un ingénieur hospitalier et d'un formateur « activité physique adaptée ».

Cette unité mobile accompagne les sportifs, les collectifs voire les établissements publics engagés dans les projets de sportifs paralympiques. L'expertise mise à disposition des fédérations et des entraîneurs relève les besoins d'identification et de caractérisation des facteurs de santé, participe à l'analyse des risques liés à la pratique sportive spécifique et représente par conséquent un soutien incontournable dans l'individualisation des projets sportifs.

Suite aux Jeux de Tokyo, l'Agence a facilité et valorisé la mise en relation avec des programmes paralympiques afin d'enrichir les expertises mises à disposition des projets paralympiques. La construction des projets Paris 2024 se voit positivement impactée et l'augmentation des éléments contrôlables. Les travaux conduits par l'équipe du professeur Genêt ont aussi été mobilisés en soutien à des CREPS dans la conduite de leurs projets médico-sportifs et d'accompagnements paralympiques.

L'Agence tient à souligner l'apport considérable de l'expertise médicale du Professeur Genêt sur le handicap moteur qui a contribué à développer un concept de la prophylaxie de la contre-performance paralympique. Ce concept est l'objet central de l'accompagnement des athlètes et de la formation des entraîneurs à l'individualisation des projets des sportifs en situation de handicap qu'ils entraînent et accompagnent.

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'Agence a effectué un travail concerté avec la Direction des Sports sur le cadre réglementaire du sport de haut niveau afin d'apporter plus de cohérence entre les besoins des sportifs et de leurs encadrants et la stratégie de l'Agence. Cette concertation a abouti à :

- Une reconnaissance des disciplines de haut niveau plus précise afin de mieux identifier les publics et mieux accompagner les forts potentiels ;
- Une instruction des Projets de Performances Fédéraux répondant à la stratégie Ambition Bleue et incluant la méthode ORfèvre. Ainsi, cette méthode (débriefing et questionnement) a constitué la pierre angulaire des parties stratégiques des PPF des fédérations porteuses d'un projet olympique et/ou paralympique. La partie dite opérationnelle est, quant à elle, traversée en filigrane par les intentions d'Ambition Bleue : **mieux identifier, mieux cibler et mieux évaluer** ;
- Une nouvelle temporalité de mise en liste des sportifs passant de l'année scolaire à l'année civile répondant à la majorité des calendriers sportifs internationaux et assurant un traitement plus homogène des fédérations ;
- La mise en liste de haut niveau de tous les sportifs sélectionnés aux JOP indifféremment des critères dans un objectif de reconnaissance et d'accompagnement ;
- La mise en liste reconversion des athlètes sur toute l'année afin de répondre à la réalité et à la temporalité des projets de reconversion des anciens sportifs de haut niveau.



CRÉDIT © KMSP

LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Au sein des Maisons Régionales de la Performance

Au-delà des moyens financiers, le déploiement des Maisons Régionales de la Performance s'est réalisé à travers le recrutement de **70 ETP** dans les CREPS / OPE qui, en collaboration avec les chefs d'établissements, travaillent de manière coordonnée et effective au déploiement de la stratégie Ambition Bleue.

En 2022, afin de mailler l'ensemble du territoire, 10 recrutements supplémentaires viendront accompagner les 4 MRP en cours d'installation (Corse, Guyane, Martinique, Normandie) et renforceront la structuration des territoires ultramarins.

MRP	MRP CREPS / OPE RRHP	RRHP	Cible CHNHP	TOTAL	Nom	Prénom
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes		5	5		
	CREPS Vichy	1	4	5	GUENNELON	Gérald
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CREPS Dijon	1	3	4	LECKI	Bruno
BRETAGNE	Campus Sport Bretagne	1	3	4	FOUREL	Patrice
CENTRE-VAL DE LOIRE	CREPS Bourges	1	3	4	PICHARD	Guillaume
GRAND EST	CREPS Nancy	1	2	3	DRENTEL	Olivier
	CREPS Reims		2	2		
	CREPS Strasbourg		2	2		
GUADELOUPE	CREPS Pointe-à-Pitre	1	1	2	DARRIGADE	Sophie
HAUTS-DE-FRANCE	CREPS Wattignies	1	4	5	VALLET	Fabrice
ÎLE-DE-FRANCE	CREPS Île-de-France	1	3	4	OMNES	Philippe
NOUVELLE-AQUITAINE	CREPS Bordeaux	1	4	5	LIMOUZIN	Philippe
	CREPS Poitiers		2	2		
OCCITANIE	CREPS Montpellier Font-Romeu	1	4	5	VALCIN	Bernard
	CREPS Toulouse		4	4		
PAYS DE LA LOIRE	CREPS Pays de la Loire	1	4	5	LEGENTIHOMME	Frédéric
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CREPS PACA	1	6	7	CHEVALLIER	Franck
LA RÉUNION	CREPS de La Réunion	1	1	2	CANN	Jean-Louis
		13	57	70		

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

Au sein des Fédérations

Le recrutement des entraîneurs

Si l'approche de l'optimisation des conditions de préparation à la performance est centrée sur les sportifs, et en particulier sur ceux du Cercle Haute Performance, l'expertise de l'encadrement de ces sportifs doit être développée afin d'y contribuer.

À deux ans et demi des JOP de Paris, l'une des options pour développer de l'expertise passe par le recrutement. C'est le choix de beaucoup de fédérations qui constatent, en interne, un niveau d'expertise qui n'est pas toujours en adéquation avec leurs ambitions de résultats.

Depuis le début de l'année 2021, plus encore après le bilan des JOP de Tokyo, les demandes de recrutement d'entraîneurs experts, notamment étrangers ou d'entraîneurs français souhaitant revenir de l'étranger, ont émergé. L'olympiade étant réduite, l'Agence a dû faire preuve de réactivité pour accompagner les fédérations. Bien que de nombreux DTN ou directeurs de performance aient déjà anticipé des recrutements et parfois trouvé des candidats, l'Agence a accompagné leur recrutement en quelques semaines afin qu'ils soient opérationnels avant la fin de l'année 2021.

Florent MANAUDOU

Champion olympique, natation

“ On ne peut pas faire du sport professionnel avec des gens qui sont amateurs. L'Agence nationale du Sport a très bien compris ça. Et Claude ONESTA l'a très bien compris aussi. Un sportif seul ne peut pas y arriver. Il a besoin d'un encadrement de qualité. Je sais que l'Agence soutient aussi financièrement les coachs venus de l'étranger, les coachs français qui reviennent. L'Agence qui soutient cela, c'est hyper important. C'est une source de motivation. Je sais, par exemple, qu'en Australie les entraîneurs gagnent 5 à 6 fois plus que ceux en France. Donc quand on est un coach en France soit on est passionné et on veut y rester, soit on veut peut-être, en étant jeune, partir un peu à l'étranger pour se faire la main. Je comprends ces coachs-là.

Avoir des excellents coachs, cela consolidera notre équipe de France tous sports confondus. Plus on aura un gros vivier, meilleure sera l'équipe de France.



CRÉDIT © FFN / KMSP / STÉPHANE KEMPINAIRE

La gestion administrative du recrutement sur des Contrats de Préparation Olympique (CPO) est assurée par le CGO-CTS du Ministère, qui recrute et gère l'ensemble des CTS et particulièrement les entraîneurs nationaux. Cependant, l'ensemble des demandes de recrutement de CTS ou d'entraîneurs formulées par les DTN est soumis à la validation de l'Agence. Le recrutement et le renouvellement de CPO nécessitent également l'avis favorable du pôle Haute Performance de l'Agence.

34 entraîneurs nationaux ont été recrutés en 2021, 30 supplémentaires seront recrutés avant la fin du 1^{er} semestre 2022. Parmi ces 64 recrutements on compte 10 experts internationaux (ou français de retour de l'étranger) missionnés (dont 8 en CPO) pour entraîner les sportifs français jusqu'aux JOP de Paris 2024.

FOCUS



RECRUTEMENT DE JACCO VERHAEREN, DIRECTEUR DES ÉQUIPES DE FRANCE FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

Le Néerlandais Jacco VERHAEREN (52 ans), qui accompagna au plus haut niveau Pieter VAN DEN HOOGENBAND, Inge DE BRUIJN et Ranomi KROMOWIDJOJO, soit dix titres olympiques et neuf mondiaux, a été nommé directeur des équipes de France de natation course et d'eau libre le 1^{er} juillet 2021.

Après avoir contribué, au centre d'entraînement d'Eindhoven, à hisser la natation néerlandaise au sommet, VERHAEREN avait accepté, fin 2013, le poste d'entraîneur en chef d'une équipe d'Australie alors sur la pente descendante avec un seul titre aux JO 2012 et trois aux Mondiaux 2013. Sous son influence, les Australiens ont peu à peu retrouvé leur rang avec sept médailles d'or aux Mondiaux 2019.

Ce recrutement est le fruit d'une étroite collaboration entre la Fédération française de natation et l'Agence nationale du Sport.



CRÉDIT © FFN / KMSP / STÉPHANE KEMPINAIRE

LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

Le recrutement des Directeurs Techniques Nationaux (DTN)

2021, année post-olympique, a été marquée par le renouvellement des équipes dirigeantes dans la plupart des fédérations d'été, et donc le maintien de certains DTN et le recrutement de 28 nouveaux agents pour occuper cette fonction.

La commission d'audition des candidats aux postes de DTN est désormais composée de 2 représentants de la Direction des Sports, 2 représentants de l'Agence nationale du Sport (1 conseiller du Pôle Haute Performance et 1 conseiller de la Direction développement des pratiques) et d'un représentant de l'association des DTN (ASDTN). Le président de la fédération est invité et peut ainsi partager l'évaluation de la prestation des candidats avec l'ensemble de la commission. Tous les présidents de fédération concernés ont accepté de faire partie de cette commission d'audition.

Les candidats doivent présenter un projet managérial en lien avec le projet fédéral. Chaque candidat convoqué à l'audition (sélectionné sur CV, projet managérial et lettre de motivation) reçoit le projet fédéral, qui correspond, en général, à celui sur lequel le président s'est fait élire. À partir de celui-ci, il doit concevoir et présenter son rôle et son action dans la conduite de ce projet au sein de la fédération.

À 3 reprises en 2021, le recrutement a été rendu infructueux car les candidats ne présentaient pas les qualités requises. La procédure a donc été relancée et conduite à son terme.

Le compte-rendu de la commission d'audition porte sur les compétences et l'expertise des candidats et leur capacité à exercer les missions de DTN. Il émet des recommandations quant aux nominations, ces dernières étant une compétence de la Ministre déléguée aux Sports.





CREDIT © KMSP

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

LA PART TERRITORIALE

LA PART TERRITORIALE

157,1 M€

LA PART NATIONALE

49,5 M€

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS

116 M€*

S'exprime au travers des projets sportifs territoriaux (PST) et des projets sportifs fédéraux (PSF), elle contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales.

Accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence, notamment au moyen d'appels à projets.

Participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs, notamment en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Dont ...

80,8 M€ pour le financement des PSF, dédiés à accompagner les stratégies de développement des fédérations au plan territorial visant notamment à corriger les inégalités sociales et territoriales.

40,3 M€ sur les contrats de développement, dédiés à l'accompagnement des fédérations dans la mise en œuvre de leur stratégie fédérale de développement des pratiques.

Dont 10 M€ sur le fonds de compensation.

50 M€ pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs dans le cadre du plan France Relance.

72,7 M€ pour le financement des PST, pour développer l'emploi sportif, accompagner l'apprentissage, prévenir les noyades et, via le fonds territorial de solidarité, soutenir les associations sportives locales en difficulté.

4,3 M€ de soutien aux acteurs socio-sportifs et performance sociale, avec l'appel à projets « Impact 2024 » pour agir et faire émerger des solutions innovantes à forte utilité sociale.

16 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse, répartis aux niveaux national et territorial.

3,6 M€ pour les territoires bénéficiant de dispositions particulières (Corse, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

1,5 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, pour accroître l'exposition et la médiatisation des disciplines et des événements sportifs émergents.

8 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et Corse.

30 M€ pour le plan de rattrapage des équipements sportifs dans les QPV.

2,4 M€ dédiés aux autres dispositifs, tels l'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique » (700 K€) ou le dispositif « 30 min activité physique quotidienne à l'école » (1 M€).

12 M€ pour le plan Aisance aquatique dédié à la construction et à la rénovation de piscines.

1 M€ dédiés à l'accompagnement du GIP France 2023 sur Campus 2023.

157,1 M€ de part territoriale
 dont 3,6 M€ pour la Corse, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna qui bénéficient de dispositions particulières

Précisions : les statistiques présentées ci-après sont issues de l'outil OSIRIS et ne portent pas sur la Corse (1 674 568 €), la Polynésie française (1 444 420 €) et Wallis-et-Futuna (450 563 €). Elles sont ainsi basées sur une part territoriale d'un montant de 153 512 601 M€.

PAR STRUCTURE

18 967 structures soutenues
 (contre 17 103 en 2020)

14 894 clubs pour 83,25 M€ (54,2%)
 (contre 52,1 M€ pour 12 967 clubs en 2020)

POUR L'EMPLOI

53 M€ pour la professionnalisation :
 Dont 47,2 M€ pour 5 048 emplois pluriannuels soutenus
 (contre 45,4 M€ pour 4 994 emplois en 2020)

Auxquels il convient d'ajouter 682 aides ponctuelles à l'emploi pour 4,9 M€

830 K€ pour 287 aides à l'apprentissage

ZOOM SUR LES CRÉDITS 1 JEUNE1SOLUTION

- 15,8 M€ pour 1 757 aides à l'emploi attribuées
- Dont 3,4 M€ pour 435 aides ponctuelles à l'emploi

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL

A	Développement de la pratique	107 413 082 €
B	Dév. de l'éthique et de la citoyenneté	11 665 140 €
C	Promotion du sport santé	16 694 799 €
D	J'apprends à nager & Aisance Aqu.	2 992 000 €
E	Aide aux associations en difficulté PSF	11 000 000 €
F	Accession au sport de haut niveau	3 747 580 €

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE

A	Zones hors territoires prioritaires	77 311 344 €
B	Zone rurales fragilisées	31 748 570 €
C	Quartiers en difficulté / zones urbaines	44 452 687 €

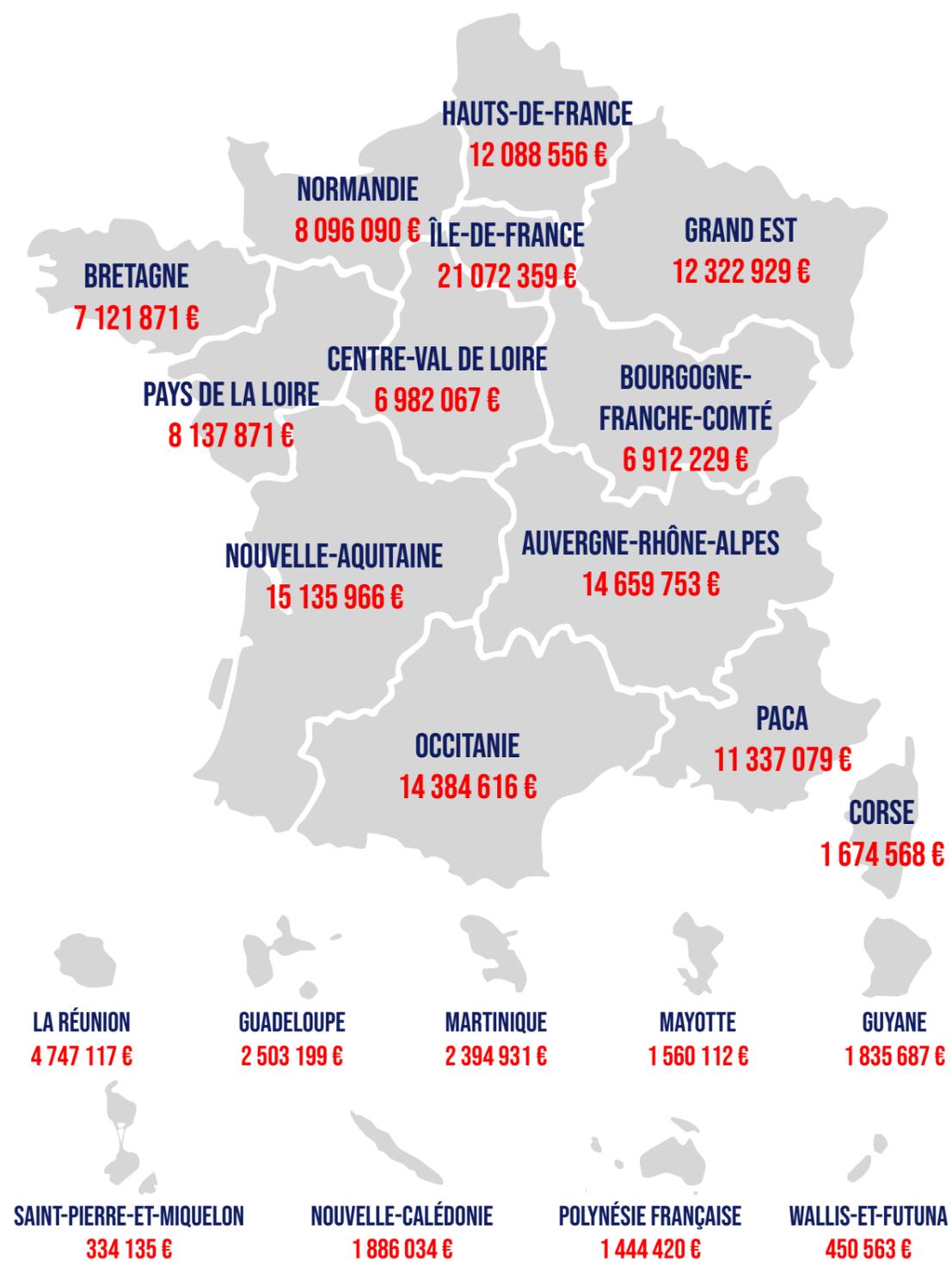
RÉPARTITION PAR GENRE DU PUBLIC VISÉ DANS LES PROJETS

A	Mixte	132 736 492 €
B	Féminin	14 754 952 €
C	Masculin	6 021 157 €

104

105

LA PART TERRITORIALE



TOTAL GÉNÉRAL : 157,1 M€

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

À l'échelle territoriale, l'accompagnement de l'Agence s'est inscrit dans un pilotage régional porté par ses délégués territoriaux. En réponse aux impacts de la crise sanitaire sur l'écosystème sportif français, le fonds territorial de solidarité a été reconduit. Enfin, le plan France Relance s'est concentré, sur la part territoriale, sur le soutien à la création d'emplois (1 jeune 1 solution) et sur des aides PSF destinées aux associations les plus en difficulté.



GESTION TERRITORIALE

Une instruction régionalisée des dossiers a été organisée en concertation entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique au travers d'instances de concertation (ex commissions territoriales). L'Agence fixe des objectifs généraux repris par les délégués territoriaux pour le soutien des actions locales. En 2021, la nouvelle gouvernance du sport s'est manifestée à travers l'installation des conférences régionales du sport¹ et les travaux d'installation des futures conférences des financeurs.

LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CŒUR DES PST

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] et territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- La promotion du sport santé et du sport en entreprise ;
- La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

PERSPECTIVES 2022

- Installation des conférences des financeurs ;
- Création de 18 nouveaux Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) territoriaux parasport ;
- Collaboration renforcée entre les services déconcentrés et les fédérations ;
- Augmentation de l'enveloppe « Prévention et lutte contre toutes formes de dérives dans le sport » ;
- Introduction du « Savoir rouler à vélo » (SRAV) dans les financements PST ;
- Signatures électroniques des notifications d'accord et de refus des subventions.

1. RETROUVEZ LA PRÉSENTATION DES CONFÉRENCES P. 12

LA PART TERRITORIALE

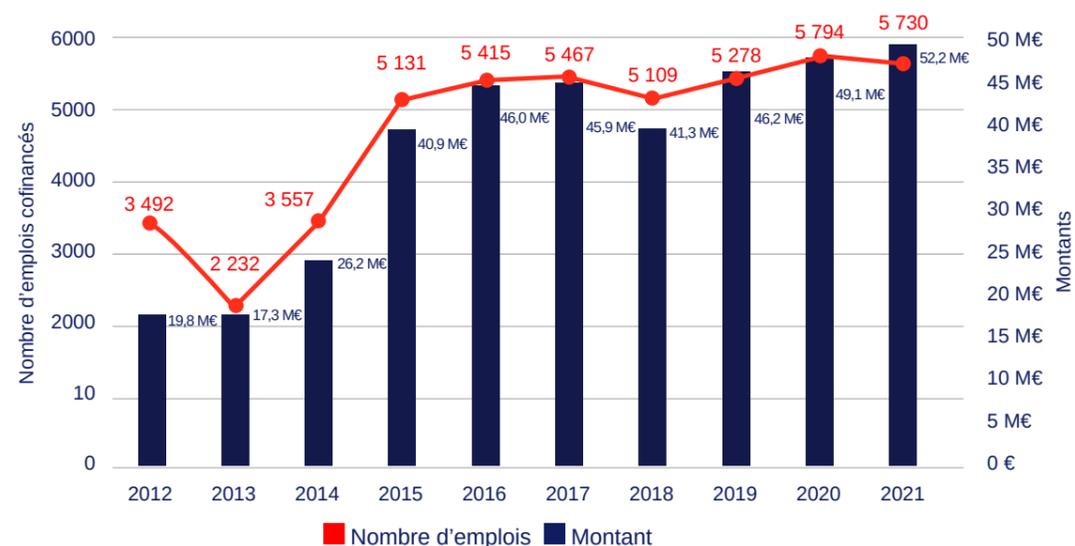
LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

L'EMPLOI & L'APPRENTISSAGE

L'EMPLOI

Engagé depuis 2016 dans une politique de soutien à la professionnalisation et à la structuration du mouvement sportif, le Ministère chargé des Sports a fait de sa politique de soutien à l'emploi l'un des axes prioritaires d'intervention via la part territoriale du CNDS puis celle de l'Agence. Depuis 2012, le budget dédié a ainsi été multiplié par 2,5 et le nombre d'emplois cofinancés par 2 :

Évolution du soutien à l'emploi¹ sportif par l'Agence 2012 -2021

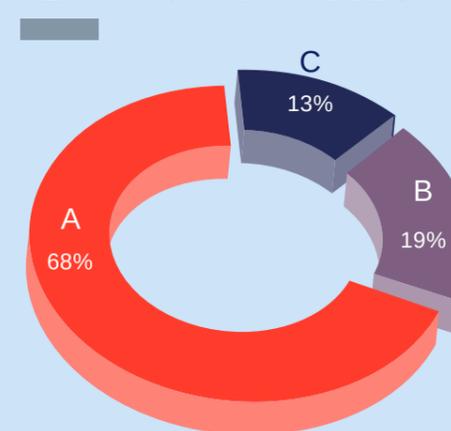


En 2021, l'Agence a cofinancé **3 726 emplois** pluriannuels pour un montant de **34,8 M€**, dont près de 1 282 emplois intervenant au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).



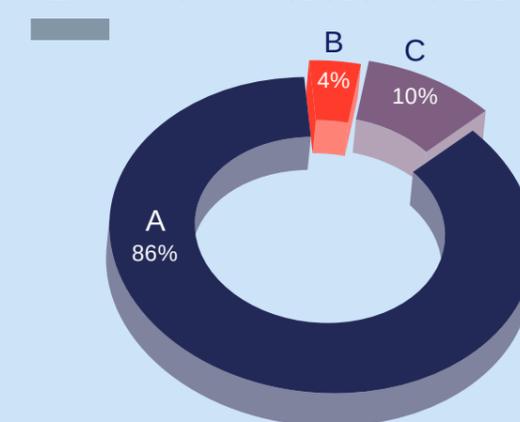
1. HORS AIDES PONCTUELLES.

RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURE



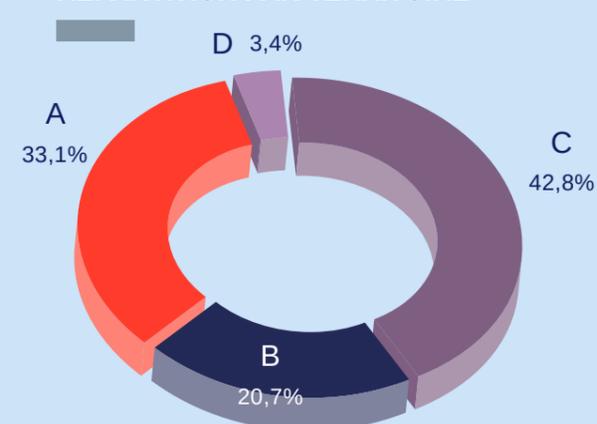
A Clubs : 33 635 707 € pour 3 866 emplois
B Comités départementaux : 10 743 720 € pour 1 111 emplois
C Ligues et comités régionaux : 7 798 730 € pour 753 emplois

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



A Développement de la pratique : 44 876 366 € pour 4 947 emplois
B Développement de l'éthique et de la citoyenneté : 1 921 117 € pour 209 emplois
C Promotion du sport santé : 5 380 674 € pour 574 emplois

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



A Zones urbaines prioritaires
B Zones rurales prioritaires
C Territoires non prioritaires
D Territoires carencés d'Outre-mer

185 EMPLOIS
 emplois sportifs qualifiés (ESQ)
 parasport territoriaux cofinancés pour
 un montant de **3,5 M€**

Sur les 3 240 nouveaux
 emplois créés en 2021,
91% sont des CDI

Les nouveaux emplois créés
 sont majoritairement
 des éducateurs (46%) et des agents
 de développement (24%)

PERSPECTIVES 2022

- Continuité du dispositif 1 jeune 1 solution sur des aides ponctuelles à l'emploi ;
- Renforcement du développement parasport avec la création de 18 ESQ territoriaux parasport supplémentaires.



LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

» L'APPRENTISSAGE

Suite à la mise en place par le Gouvernement d'une aide exceptionnelle à l'alternance¹, l'enveloppe apprentissage de l'Agence en 2021 se restreint à l'accompagnement des apprentis non éligibles au plan de relance de l'apprentissage du Gouvernement.

En 2021, l'Agence a attribué **287 aides** à l'apprentissage pour un montant de **830 K€**.



QUELLES PERSPECTIVES SUR 2021 ?

L'aide exceptionnelle à l'alternance mise en place par le gouvernement est reconduite jusqu'au 30 juin 2022. Ainsi l'enveloppe apprentissage de l'Agence sera-t-elle fongible avec celle des aides ponctuelles à l'emploi en fonction des priorités décidées au plan territorial.

» LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) TERRITORIAUX PARASPORT

Les ESQ territoriaux sont issus du dispositif « 1 000 emplois-STAPS » déployé en 2008. Sur les trois catégories initialement existantes (quartiers, parasport et CROS / CDOS / CTOS), seuls les ESQ dédiés au développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ont été maintenus avec une aide majorée d'un montant de 17 600 € par emploi par an pendant 3 ans (contre 12 000 € pour les emplois dits classiques de l'Agence).

Pour 2021, il a été décidé d'augmenter de 51 postes les ESQ parasport territoriaux afin de renforcer le développement du parasport au plan local. Pour la première fois, ces postes étaient ouverts aux fédérations ayant reçu la délégation parasport.

En 2021, **185 ESQ parasport** ont été cofinancés sur la part territoriale pour un montant de **3,5 M€**, dont **29 (16%)** au sein de structures affiliées aux fédérations délégataires.

RETROUVEZ LA PRÉSENTATION DES ESQ NATIONAUX P. 123

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

» #1JEUNE1SOLUTION, PLAN FRANCE RELANCE

L'Agence joue un rôle important dans la mise en œuvre du volet sport du plan France Relance. Parmi les 4 mesures de ce volet, elle accompagne l'emploi de 2 500 jeunes de moins de 30 ans, issus prioritairement de zones carencées, pour un montant total de 40 M€ répartis entre 2021 et 2022.

En 2021, **1 757 aides** à l'emploi 1 jeune 1 solution ont été attribuées pour un montant total de **15,8 M€**.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



CRÉDIT © DAYTOURSPORT CLUB



FOCUS



DAYTOURSPORT CLUB

L'association, affiliée notamment à la Fédération française d'athlétisme, a bénéficié en 2021 d'une subvention pluriannuelle d'aide à l'emploi à hauteur de 12 000 € par an pendant 3 ans. L'objectif : construire des offres sportives pertinentes pour attirer les jeunes de quartiers. En effet, le Daytoursport club accompagne, depuis sa création, ces jeunes issus de QPV pour les amener vers une situation professionnelle stable grâce à la pratique sportive omnisports.

L'agent de développement recruté grâce à cette aide, Yosi Goasdoué, est donc chargé de la mise en place de partenariats forts avec les acteurs locaux – mission locale, associations d'habitants, bailleurs, etc. – pour comprendre et proposer une offre sportive qui répond au mieux aux besoins des jeunes. Une collaboration étroite avec une fédération multisports affinitaire telle la fédération des ASPTT, mais aussi avec les représentants de l'État : délégué de la préfecture ou des acteurs de l'insertion tels que les Missions Locales, l'école de la Deuxième Chance, permet également la mobilisation de ces jeunes, dont l'accompagnement est assuré par l'agent, en lien avec les différents acteurs partenariaux.

Plusieurs actions ont été mises en place pour développer l'engagement des jeunes et les initier à la pratique sportive :

- des « journées citoyennes » avec initiations boxe, gym, et course à pied, mais aussi ateliers sophrologie, citoyenneté, ou visites culturelles, ont eu lieu au château de la Bourdaisière ;
- des relais 10x1km interquartiers ont été organisés à différents endroits de Tours, réunissant des conditions idéales pour s'initier à la course, avec la participation des élus (Maire), ou des représentants de l'État (Préfète ...) et également de l'agent de développement, Yosi Goasdoué, champion de France de semi-marathon, pour encourager les jeunes.

Ces projets ont permis de sensibiliser les participants aux bienfaits de la pratique sportive, et de la course notamment, et de les encourager à s'engager dans des bénévolats dans ce cadre, et à renouveler l'expérience. L'agent de développement assurera dès lors le suivi de ces jeunes, et l'animation des réseaux sociaux pour les engager collectivement dans les activités à venir.

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

« J'APPRENDS À NAGER » / « AISANCE AQUATIQUE »

Le plan « prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique » est, depuis 2019, intégré à la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « savoir nager – savoir rouler » de la Ministre déléguée aux Sports Roxana Maracineanu. Il est décliné en deux volets sur la part territoriale :

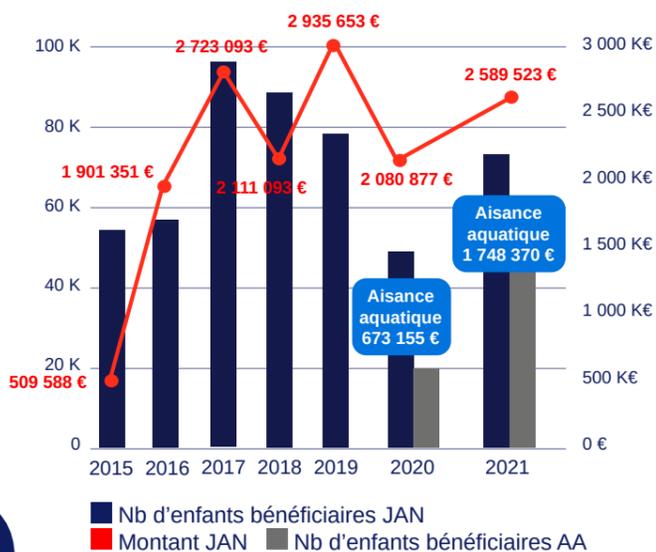
- « J'apprends à nager » dispositif qui vise à **soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans**, résidant prioritairement dans les zones carencées. Un décloisonnement de l'âge (jusqu'à 14 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.
- « Aisance aquatique », dispositif qui vise à **soutenir l'organisation de « stages / classes bleus » pour les enfants de 4 à 6 ans**. Un décloisonnement de l'âge (jusqu'à 10 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.

Depuis 2015, plus de **3 700 structures** ont été subventionnées pour mener des actions au titre des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » pour un montant de plus de **17 M€**, au profit de plus de **565 000 enfants**.

En 2021, **4,2 M€*** étaient fléchés sur ces dispositifs territoriaux, et ont permis d'accompagner **764 structures** (collectivités territoriales et associations) dans leurs projets, au bénéfice de près de **121 500 enfants**. L'Agence a accordé une attention particulière aux projets au sein de zones carencées (QPV, ZRR) puisque près de 84% des crédits ont été attribués sur ces zones.

* DONT 1,23 M€ DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES « J'APPRENDS À NAGER » VIA LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ.

Évolution du montant et du nombre d'enfants bénéficiaires des dispositifs « J'apprends à nager (JAN) » / « Aisance aquatique (AA) » de la part territoriale



* DONNÉES OSIRIS

Ces dispositifs sont complétés au niveau national par un appel à projets permettant le financement de formations d'encadrants et d'instructeurs Aisance aquatique pour une enveloppe de 700 000 € en 2021.

QUELLES MODALITÉS ?

Les projets financés prennent la forme de stages d'apprentissage en milieu aquatique et se déroulent hors temps scolaires et péri scolaires pour le dispositif « J'apprends à nager » et sur tous les temps de l'enfant (scolaires, péri et extra scolaires) pour le dispositif « Aisance aquatique ». Les partenariats entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales ont été particulièrement observés afin de favoriser l'émergence d'une offre de stage co-organisée.

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

FOCUS – LA RÉUNION



UN LEVIER INCONTOURNABLE POUR PROTÉGER LA POPULATION RÉUNIONNAISE CONTRE LE RISQUE DE NOYADES DANS UN CONTEXTE INSULAIRE

Historiquement et comme dans la majeure partie des territoires ultramarins, la population réunionnaise est peu tournée vers la mer. Les freins au développement sont ici nombreux : lieux de baignade en mer restreints, accès à la natation réduit à l'école, faible nombre de bassins, risque-requin etc.

Si l'accès à la mer s'est démocratisé à La Réunion, les dispositifs « J'apprends à nager » puis « Aisance aquatique » constituent des leviers déterminants pour répondre aux objectifs suivants :

- Donner la possibilité aux jeunes habitant loin des piscines ou des lieux de baignade de découvrir l'eau et leur permettre d'être à l'aise en milieu aquatique ;
- Diminuer de manière significative le nombre d'enfants ne sachant pas nager entrant au collège.

Ainsi, en 2020 et 2021, ce sont plus de **6 500 jeunes réunionnais de 3 à 12 ans** qui ont acquis les bases de la natation par l'intermédiaire des dispositifs « Aisance aquatique » et « J'apprends à nager ».



MARION MARISY

TÉMOIGNAGES

Marion MARISY

Conseillère technique et pédagogique, référente PT / JAN-AA, DRAJES Réunion

“ L'accompagnement modulable permettant de soutenir à la fois, l'encadrement, les déplacements et l'achat de petit matériel, a induit la mise en place de véritables projets de territoire. Dans ce contexte de crise sanitaire perturbant, la mobilisation des nouvelles communes a permis l'émergence dès la dernière rentrée de séances dédiées à l'apprentissage de la natation et plus largement à l'accès à l'eau sous toutes ses formes.

Le soutien financier de l'Agence aux actions liées au plan « Aisance aquatique » / « J'apprends à nager » a permis, par des cofinancements intéressants, de renforcer des dispositifs communaux déjà existants. Le travail mené de concert avec le rectorat dans ce cadre, la sensibilisation des communes et des associations, la mise en place des modules spécifiques de formation Aisance aquatique proposés par le CREPS et les possibilités d'accompagnement financier par la DRAJES (fonctionnement et équipements) via les crédits de l'Agence nationale du Sport et des BOP « sport et jeunesse » contribuent à l'accès des Réunionnais dès le plus jeune âge au milieu aquatique en toute sécurité. ”

UN PLAN D' ACTIONS 2022 TOURNÉ VERS UN PLUS GRAND NOMBRE DE TERRITOIRES ET DE JEUNES

- Déployer les dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » sur un plus grand nombre de communes et donc d'enfants concernés (à ce jour 11 communes sur 24 y participent) ;
- Sensibiliser au maximum les acteurs et notamment les enseignants du 1^{er} degré ;
- Inscrire pleinement chacun des territoires et les acteurs de terrain sur le volet formation, action proposée par le CREPS ;
- Travailler au croisement plus fin avec d'autres dispositifs de la part territoriale :
 - « Savoir nager en ACM » / « Colo Aisance aquatique »,
 - Programmes mixtes avec « Savoir Rouler à vélo »,
 - « J'apprends à nager » sur les écoles ouvertes.



LA RÉUNION

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

Mis en place en juin 2020 par le Ministère chargé des Sports et l'Agence nationale du Sport, le **fonds territorial de solidarité**, d'un montant total de **15 M€**, a été reconduit en 2021 afin de permettre :

- pour le développement des pratiques (13 M€), **d'accompagner au plan local les associations sportives les plus en difficulté** et de **renforcer le dispositif de prévention des noyades « J'apprends à nager »** ;
- pour la Haute Performance, **de soutenir le fonctionnement des structures d'accession dans les territoires** (2 M€).

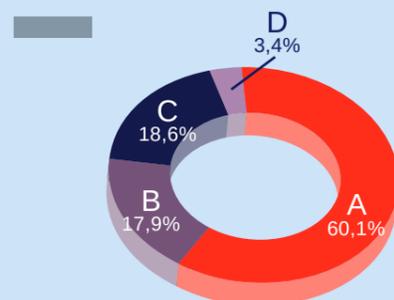
» AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

3 677 actions ont été déposées au titre de ce fonds pour un montant total de demandes de 23,2 M€.

3 062 actions ont fait l'objet d'un financement pour un montant de **11,97 M€** auxquels il convient d'ajouter 750 K€ gérés directement par la Corse, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française, territoires ultramarins qui bénéficient de dispositions particulières.

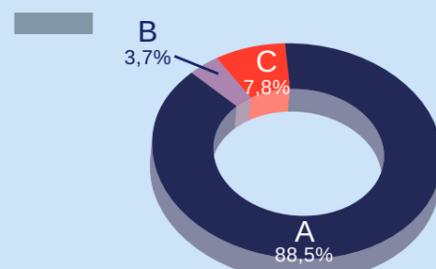
60% de l'enveloppe ont permis de soutenir **2 295 actions** menées par des **clubs**.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR TYPE DE STRUCTURES*



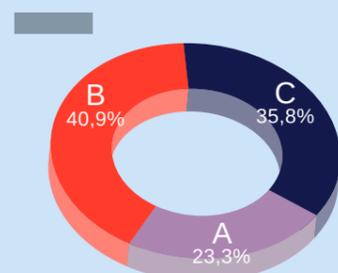
- A** 7,2 M€ au bénéfice des clubs : **2 295 actions**
- B** 2,1 M€ au bénéfice des comités départementaux : **422 actions**
- C** 2,2 M€ au bénéfice des ligues / comités régionaux : **282 actions**
- D** 402 K€ au bénéfice des collectivités territoriales : **63 actions**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR OBJECTIF*



- A** 10,60 M€ pour le développement de la pratique : **2 686 actions**
- B** 439 K€ pour le développement de l'éthique et de la citoyenneté : **119 actions**
- C** 942 K€ pour la promotion du sport santé : **257 actions**

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR TERRITOIRE*



- A** 2,78 M€ au bénéfice des territoires ruraux carencés : **749 actions**
- B** 4,9 M€ hors territoires carencés : **1 290 actions**
- C** 4,29 M€ au bénéfice des territoires urbains carencés : **1 023 actions**

* Hors crédits fonds territorial de solidarité Corse, Polynésie française, et Wallis-et-Futuna

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

FOCUS



LES MONTES EN L'AIR

Cette association d'escalade, fortement impactée par la crise sanitaire, a été soutenue à hauteur de 4 000 € via le fonds territorial de solidarité en 2021. L'objectif : relancer son activité via quatre axes opérationnels – maintenir le contact et une activité avec les membres durant la fermeture, se préparer à une reprise rapide de l'activité, favoriser cette reprise et la réinscription des membres, et toucher de nouveaux publics susceptibles d'adhérer à l'association –.

Ainsi, durant sa fermeture de février à mi-mai, ont été mises en place des séances d'entraînement en visio, des diffusions de vidéos et de jeux pour maintenir les membres en condition physique, mais aussi des temps d'échanges pour maintenir le contact social entre chacun. Une fois la reprise d'activité permise, plusieurs mesures ont été déployées pour favoriser le retour des membres et leur fidélisation à l'association telle une prise en charge partielle de la réinscription, associée à la suppression des frais d'inscription aux stages durant l'année, ou encore l'organisation d'entraînements hebdomadaires en plein air. Les nouveaux effectifs de l'association ont également pu bénéficier d'une formation d'encadrement pour être prêts à accueillir à nouveau les pratiquants.

Enfin, en partenariat avec plusieurs municipalités locales, des journées portes ouvertes « Grimpe en famille » et des journées d'initiation aux enfants des écoles et centres d'animation du territoire ont été organisées pour développer la pratique en présentant le club et l'escalade à de nouveaux publics.



CRÉDIT © LES MONTES EN L'AIR

CRÉDIT © LES MONTES EN L'AIR

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) représente un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Répondant à l'une des finalités de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des parties prenantes, ce dispositif responsabilise les fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial les objectifs prioritaires de leur stratégie de développement fédéral.

En 2021, 77 fédérations et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), ont mis en place leur PSF pour un montant total de 80,8 M€.

PRINCIPES CLÉS DU PSF

Le projet sportif fédéral doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et dans tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici Paris 2024.

TRANSPARENCE

Le projet sportif fédéral doit être établi et conduit en toute transparence au sein de la fédération. Une commission dédiée doit garantir l'indépendance des décisions et veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence. Cette commission est en charge de valider la liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés à l'Agence pour une mise en paiement finale.

LE CLUB AU CENTRE DU DISPOSITIF

Il est demandé aux fédérations d'attribuer, d'ici 2024, au moins 50% de l'enveloppe aux clubs et d'être ainsi au plus près du pratiquant.

Une attention particulière a été demandée sur les crédits accordés aux territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).

Au total, **2 052 actions pour 6,9 M€** ont été déployés sur ces territoires.

727 clubs aidés

(sur 899 structures soutenues)
pour montant total
de **2,9 M€**

				
GUADELOUPE 1 239 681 €	GUYANE 851 602 €	MARTINIQUE 1 328 777 €	MAYOTTE 732 007 €	LA RÉUNION 2 773 277 €

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

FOCUS ÉVALUATION

Avec la crise sanitaire, de nombreux projets et actions ont été reportés. Ainsi, les actions soutenues en 2019 ont pu être réalisées et justifiées jusqu'en juin 2020 par les structures bénéficiaires. Les fédérations ont pu faire remonter ces informations jusqu'au 31 décembre 2020.

Une collaboratrice, recrutée en janvier 2021, est chargée d'assurer un suivi et un contrôle de la bonne utilisation des crédits.

En 2021, les outils ont évolué avec la dématérialisation du compte-rendu financier, permettant la facilitation de l'instruction réalisée par les fédérations.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LE CONTRÔLE EN 2021

• Contrôle de la justification de l'utilisation des **13 500 subventions attribuées en 2019 pour 37,4 M€** et mise en place des **procédures de reversement** en cas de non réalisation ou non justification de l'action. Ainsi :

- 355 subventions ont fait l'objet d'une proposition de reversement par les fédérations pour un montant de 690 000 €,
- 75 subventions inférieures à 500 € (pour un montant de près de 29 000 €) n'ont pas fait l'objet d'une demande de reversement au regard des dispositions du règlement intérieur financier de l'Agence,
- 280 dossiers ont en revanche fait l'objet d'une demande de reversement pour un montant de 661 000 €.

• À ce jour,

- 128 subventions ont finalement été justifiées par les bénéficiaires pour un montant de 320 000 €,
- 70 subventions ont été reversées pour un montant de 127 000 €,
- 76 actions représentant 200 000 € vont faire l'objet d'une procédure de recouvrement par l'Agence comptable.

PERSPECTIVES 2022

- Augmentation de l'aide accordée aux clubs avec un objectif d'attribuer au moins 50% de cette part aux clubs à échéance 2024 ;
- Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer ;
- Garantie d'une attribution équitable et transparente ;
- Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles, du parasport, du sport santé, du sport éducation et des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager / savoir rouler).

LA PART TERRITORIALE

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

BILAN 2021

5 grands objectifs opérationnels :



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE



DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE ET LA CITOYENNETÉ



PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ



DÉPLOYER LE PLAN « FRANCE RELANCE »



FACILITER L'ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

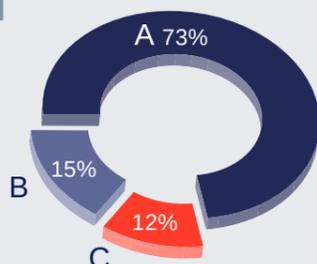


Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

38 098 actions SUBVENTIONNÉES

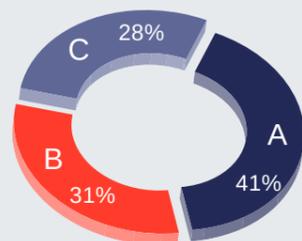
(soit 83% des actions déposées) pour 77 fédérations sportives et le CNOSEF.

RÉPARTITION PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



A Développement de la pratique : 46,5 M€
 B Promotion du sport santé : 9,1 M€
 C Développement de l'éthique et de la citoyenneté : 7,8 M€

RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURE



A Clubs : 26 M€
 B Comités départementaux : 19,6 M€
 C Ligues ou comités régionaux : 17,8 M€

LE PLAN FRANCE RELANCE DANS LES PSF

11 M€ issus des fonds européens du plan France Relance ont été attribués via les PSF pour accompagner les associations sportives locales les plus en difficulté. Cette enveloppe supplémentaire a permis le financement de 6 743 actions au bénéfice de 6 039 structures.

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU



TÉMOIGNAGE

Eric SAGOT

Président de la commission fédérale PSF de la Fédération française de volley



« Pour sa 3^{ème} campagne des « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF), la Fédération française de volley tire un bilan positif à plusieurs égards : plus de dossiers déposés, plus de clubs intégrés au dispositif, et une véritable appropriation des orientations fédérales tant par les structures demandeuses que par les commissions territoriales chargées de l'accompagnement et de l'instruction. Ce PSF 2021 aura permis aux clubs et aux instances fédérales (ligues régionales, comités départementaux) de disposer des moyens pour préparer la reprise, et d'accompagner la phase de croissance d'accueil de nouveaux pratiquants, de tous âges et pour tous types de pratiques. Le PSF - dans ses axes et déclinaisons d'actions - est étroitement synchronisé avec le projet de développement fédéral, en cohérence avec les attentes de l'État, notamment le développement de lieux de pratiques outdoor, l'implication de plus en plus de clubs dans la découverte d'une pratique sportive en milieu scolaire et la mise en place d'une politique territoriale de performance. »



QUELQUES CHIFFRES CLÉS (FF VOLLEY)

- 1 632 000 € D'ENVELOPPE TOTALE PSF (dont 250 150 € de crédits France Relance)
- 70,5% DE L'ENVELOPPE DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE LA PRATIQUE 707 ACTIONS FLÉCHÉES « PUBLIC JEUNE », Diversification de l'offre de pratique, volley santé et paravolley, formation et structuration
- 882 ACTIONS SOUTENUES, au bénéfice de 375 structures (+16% par rapport à 2020)
- 14,2% DÉDIÉS À L'ACCESSION au sport de haut niveau 35 actions déployées
- 15,3% FLÉCHÉS FRANCE RELANCE 140 actions pour la reprise de l'activité sportive et le soutien d'associations les plus en difficulté



CRÉDIT © FFVOLLEY

LA PART NATIONALE

LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS

2021 correspond à la mise en œuvre de nouveaux contrats de développement qui ont été établis pour la période 2021-2024. Ils constituent, au plan national, l'un des leviers majeurs de structuration et d'action pour les fédérations et doivent contribuer à faire de la France une nation plus sportive. L'Agence est particulièrement attentive à leur complémentarité avec la mise en œuvre des projets sportifs fédéraux.

En 2021, l'Agence a accompagné **123 fédérations, associations et/ou groupements nationaux** à hauteur de **41,3 M€**. Cette enveloppe comprend l'accompagnement de la stratégie fédérale, l'accompagnement du PSF, le fonds de compensation, la transformation numérique des fédérations, les postes ESQ nationaux, le Savoir Rouler à Vélo (SRAV)...

Pour les fédérations de sports d'hiver, les contrats de développement seront renouvelés en 2023 et porteront sur la période 2023-2026.

DOTATIONS CUMULÉES EN 2021

FÉDÉRATION / ASSOCIATION-GROUPEMENT NATIONAL	2021
ASSOCIATION / GROUPEMENT NATIONAL	1 304 600 €
CNOSF	30 000 €
FÉDÉRATION MULTISPORTS	10 413 900 €
Fédération clubs alpins français et de montagne	309 600 €
Fédération des clubs de la défense	272 550 €
Fédération française clubs omnisports	195 000 €
Fédération française du sport adapté	606 562 €
Fédération française éducation physique et gymnastique volontaire	1 130 000 €
Fédération française maccabi	10 000 €
Fédération française retraite sportive	455 000 €
Fédération française sport d'entreprise	455 800 €
Fédération française sport travailliste	66 000 €
Fédération française sport universitaire	985 800 €
Fédération française sports pour tous	710 200 €
Fédération nationale sport en milieu rural	255 700 €
Fédération sportive de la police nationale	68 350 €
Fédération sportive des ASPTT	258 800 €
Fédération sportive et culturelle de France	848 500 €
Fédération sportive et gymnique du travail	720 400 €
U.G.S.E.L	198 000 €
Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	978 300 €
Union nationale centres sportifs de plein air (UCPA)	500 000 €
Union nationale des clubs universitaires	157 900 €
Union nationale sport scolaire	1 251 000 €
Union nationale sportive Léo Lagrange	266 000 €
Union sportive de l'enseignement du premier degré	321 000 €
FÉDÉRATION MULTISPORTS PARALYMPIQUE	1 836 886 €
Fédération française handisport	1 230 324 €
Fédération française sport adapté	606 562 €

LA PART NATIONALE

FÉDÉRATION UNISPORT NON-OLYMPIQUE	8 383 400 €
Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois	156 650 €
Fédération flying disc France	54 900 €
Fédération française aéromodélisme	150 300 €
Fédération française aéronautique	213 200 €
Fédération française aikido aikibudo et affinitaires	153 150 €
Fédération française aikido budo	159 000 €
Fédération française ballon au poing	10 000 €
Fédération française ball-trap	66 400 €
Fédération française billard	183 900 €
Fédération française bowling et sports de quilles	206 250 €
Fédération française char à voile	228 300 €
Fédération française course camarguaise	24 650 €
Fédération française course d'orientation	83 700 €
Fédération française course landaise	18 400 €
Fédération française cyclotourisme	210 500 €
Fédération française de double dutch	26 850 €
Fédération française échecs	72 700 €
Fédération française études et sports sous-marins	219 600 €
Fédération française football américain	186 700 €
Fédération française force	101 950 €
Fédération française javelot tir sur cible	15 950 €
Fédération française jeu de balle au tambourin	49 750 €
Fédération française joute et sauvetage nautique	26 750 €
Fédération française kick boxing, muay thaï et disciplines associées	401 200 €
Fédération française longue paume	38 800 €
Fédération française motocyclisme	796 750 €
Fédération française motonautique	21 900 €
Fédération française parachutisme	208 300 €
Fédération française pêches sportives	203 350 €
Fédération française pelote basque	98 900 €
Fédération française pétanque et jeu provençal	121 300 €
Fédération française planeur ultra léger motorisé	174 200 €
Fédération française randonnée pédestre	601 300 €
Fédération française rugby à XIII	249 300 €
Fédération française sauvetage et secourisme	161 650 €
Fédération française savate boxe française et disciplines associées	264 300 €
Fédération française ski nautique et wakeboard	212 500 €
Fédération française spéléologie	247 000 €
Fédération française sport automobile	794 650 €
Fédération française sport boules	135 700 €
Fédération française squash	243 200 €
Fédération française twirling bâton	197 850 €
Fédération française vol en planeur	349 700 €
Fédération française vol libre	242 000 €

LA PART NATIONALE

FÉDÉRATION UNISPORT OLYMPIQUE	18 247 810 €
Fédération française athlétisme	593 300 €
Fédération française aviron	485 400 €
Fédération française badminton	551 700 €
Fédération française baseball et softball	187 500 €
Fédération française basketball	1 418 600 €
Fédération française boxe	541 100 €
Fédération française canoë-kayak	527 600 €
Fédération française cyclisme	735 200 €
Fédération française danse	217 800 €
Fédération française de hockey sur gazon	219 175 €
Fédération Française de hockey sur glace	263 700 €
Fédération française équitation	280 900 €
Fédération française escrime	587 200 €
Fédération française football	611 000 €
Fédération française golf	284 325 €
Fédération française gymnastique	834 400 €
Fédération française haltérophilie - musculation	267 000 €
Fédération française handball	1 182 000 €
Fédération française judo ju-jitsu kendo et disciplines associées	1 745 600 €
Fédération française karaté et disciplines associées	726 210 €
Fédération française lutte	509 400 €
Fédération française montagne et escalade	286 400 €
Fédération française natation	502 900 €
Fédération française pentathlon moderne	168 000 €
Fédération française roller et skateboard	376 300 €
Fédération française rugby	280 000 €
Fédération française ski	197 200 €
Fédération française sports de glace	226 300 €
Fédération française surf	233 100 €
Fédération française taekwondo et disciplines associées	419 100 €
Fédération française tennis	274 600 €
Fédération française tennis de table	498 900 €
Fédération française tir	147 600 €
Fédération française tir à l'arc	237 100 €
Fédération française triathlon	351 200 €
Fédération française voile	794 400 €
Fédération française volley	485 600 €
RÉGULARISATIONS 2020	25 400 €
TOTAL GÉNÉRAL	40 241 996 €

LA PART NATIONALE

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX

L'Agence qui s'engage également pour la **structuration du mouvement sportif au plan national**, a financé en 2021, **56 emplois sportifs qualifiés (ESQ)** nationaux pour un montant total de **906 K€** :

- 36 postes « parasport » contribuent au développement de la pratique sportive pour **les publics en situation de handicap** au sein notamment de la Fédération française handisport (14 emplois), de la Fédération française du sport adapté (7 emplois) et de 15 autres fédérations ayant la délégation parasport ;
- 5 postes « quartiers » contribuent au développement de la pratique sportive **d'autres publics prioritaires** (quartiers en difficulté, jeunes filles et femmes, jeunes de moins de 20 ans) ;
- 15 postes « professionnalisation et coordination d'emplois » accompagnent **la professionnalisation et la structuration** des organes déconcentrés de la fédération.

PERSPECTIVES 2022

- Attribution de 10 ESQ nationaux parasport supplémentaires aux fédérations ayant reçu la délégation parasport.
- Création de 15 ESQ supplémentaires sur la professionnalisation et coordination d'emplois.



CREDITS © FREEPIK

Aisance aquatique : Appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique »

L'enquête Noyade 2018 menée par Santé Publique France est sans appel : le nombre de noyades accidentelles a connu une augmentation croissante en France, notamment chez les enfants de moins de 6 ans (+96% entre 2015 et 2018). Ainsi, l'Agence se mobilise au côté du Ministère chargé des Sports pour lutter contre les noyades par le déploiement d'actions portées dans le cadre de la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « **savoir nager – savoir rouler** ».

Lancé en 2019 par l'Agence, l'appel à projets national « Aisance aquatique » permettait le financement de deux types de projets : l'organisation de classes bleues et la formation de formateurs Aisance aquatique. Depuis 2020, cet appel à projets s'est concentré sur le deuxième volet, en confiant la gestion des classes bleues aux délégués territoriaux de l'Agence.

L'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique » permet de soutenir des actions de :

- Formation « Encadrant Aisance aquatique » de 30h, couplée à une « classe bleue » donnant lieu à une reconnaissance de compétences via la délivrance d'une attestation « Encadrant Aisance aquatique », en lien avec un organisme de formation.
- Formation « Instructeur Aisance aquatique » de 30h à 60 h, destinée aux « Encadrants Aisance aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur le territoire.

En 2021, **21 projets** ont été retenus pour un montant total de **700 000 €**, qui permettront de former environ **1 800 personnes** (données prévisionnelles). Typologie des porteurs de projets : **10 collectivités territoriales, 6 établissements publics (CREPS) et 5 fédérations.**

FOCUS COLLECTIVITÉ TERRITORIALE



VILLE DE PARIS

L'Agence accompagne la Ville de Paris qui déploie depuis plusieurs années des projets liés au dispositif « J'apprends à nager ». En 2021, la collectivité a décidé de structurer son action par l'organisation de formations d'encadrants de l'Aisance aquatique, pour animer ses classes et stages bleus. Bénéficiaire d'une subvention de 28 K€ au titre de l'appel à projets national, la ville se propose ainsi d'organiser trois actions de formation à destination d'un total de 45 personnes formées, dont plusieurs membres des personnels de la commune. Une fois formés, ils pourront ainsi déployer et animer plusieurs classes bleues.



CRÉDIT © VILLE DE PARIS



CRÉDIT © FFSA

FOCUS FÉDÉRATION



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ - FFSA

La Fédération française du sport adapté, soutenue une première fois en 2020, a été à nouveau lauréate en 2021 et a bénéficié d'une subvention de 100 000 € afin d'approfondir son projet de déploiement d'actions de formations d'encadrants et d'instructeurs sur le territoire. Ainsi, elle organisera plusieurs formations en autonomie grâce à son expérience et son expertise acquises ces dernières années.

Retour sur la première session menée du 8 au 12 mars 2021, au CREPS de Poitiers. A cette occasion, 16 éducateurs sportifs identifiés par les ligues régionales FFSA ont bénéficié d'une formation d'instructeurs et d'encadrants Aisance aquatique, assurée par Bertrand SEBIRE et Mathias MAGNAIN, experts Aisance aquatique au sein de la fédération. Une classe bleue de 17 enfants issus de l'IME de Moulin (ville de Sèvre Anaumont – Vienne) a été adossée à cette formation en tant que support pédagogique indispensable pour la mise en pratique des compétences des stagiaires. Entre la piscine de Bellejouane et celle du CREPS de Poitiers, les élèves ont été initiés à l'Aisance aquatique et d'autres travaux ont pu être mis en place en parallèle par l'équipe pluridisciplinaire sur le langage, le dessin, la cuisine, l'entraide, et d'autres thématiques.

Nathan MAILLET, nageur de l'équipe de France de paranatation adaptée, et parrain du programme FFSA Aisance aquatique, est venu rencontrer et signer des autographes aux enfants et instructeurs de la formation. Retrouvez la vidéo de cette action [▶](#).

LA PART NATIONALE

FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Créé en 2014 et renforcé depuis 2019 par l'Agence, le fonds de soutien à la production audiovisuelle vise à accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents ou peu médiatisés. Fédérations, structures agréées (clubs, comités, ligues) et associations peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent.

Depuis 2020, l'Agence s'est adaptée à la situation sanitaire en rendant éligibles des projets « digitaux » visant à soutenir la reprise d'activités sportives.

En 2021, ce sont au total **63 projets** qui ont été soutenus, pour une enveloppe totale de **1,5 M€** (dont 500 000 € d'apport du CNOSF).



CRÉDIT © FFVOILE.FR



CRÉDIT © KOZOOM



CRÉDIT © FF VOL EN PLANEUR

	DANSE	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNAT DE FRANCE BREAKING 2021
	AÉROSTATION	REPORTAGE	MINI-SÉRIE AUTOUR DE 3 PILOTES FEMMES PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE
	HANDISPORT	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNATS DE FRANCE DES DISCIPLINES HANDISPORT INSCRITES AUX JEUX
	NATATION	FORMAT WEB	CLIP DE REPRISE D'ACTIVITÉ POUR PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE DE LA NATATION ET SES ACTIVITÉS
	BILLARD	ÉVÈNEMENT	COMPÉTITION FFB MASTERS 2021
	SPORT AUTOMOBILE	REPORTAGE	«PILOTE COMME LES AUTRES» PROMOTION DE LA PRATIQUE PARASPORT
	VOILE	REPORTAGE	HANDIVOILE, SUIVI DE LA COMPÉTITION ET DE SES PARTICIPANTS
	VOL EN PLANEUR	ÉVÈNEMENT	DIFFUSION DE LA FINALE FAI SAILPLANE GRAND PRIX ET DU CHAMPIONNAT DU MONDE
	SPORT DE GLACE	FORMAT WEB	CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE DE 6 DISCIPLINES ET CLIP PROMO ET CLIP PROMOTIONNEL POUR LA RELANCE SPORTIVE
	ESCALADE	REPORTAGE	MAZEN — LA GRIMPE DANS MA VIE D'AUTISTE
	HOCKEY SUR GAZON	FORMAT WEB	CLIPS ET REPORTAGE SUR LA PRATIQUE FÉMININE, RELANCE DE L'ACTIVITÉ
	CANOË KAYAK	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNAT D'EUROPE OCEAN RACING 2021
	VOLLEY	ÉVÈNEMENT	TOURNOI DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE FÉMININ
	COURSE D'ORIENTATION	ÉVÈNEMENT	CHAMPIONNATS DE FRANCE MOYENNE DISTANCE ET SPRINT

QUELLES THÉMATIQUES ? QUELS SUPPORTS ?

- 63 projets représentant 41 disciplines
- 39 projets de diffusion d'événements
- 24 reportages
- 8 projets « digitaux » liés à la reprise d'activités sportives
- 9 projets parasport et 11 comprenant un volet parasport
- 5 projets mixtes de diffusion d'événements avec un reportage associé
- 16 championnats nationaux soutenus

LA PART NATIONALE

FOCUS COMPÉTITION



LIGUE FÉMININE DE BASKETBALL (LFB) – SAISON 2021/2022

Porté par la Fédération française de basketball, ce projet a reçu une subvention de 150 000 € pour permettre la diffusion de matchs phares et playoffs tout au long de la saison féminine. Sport et émotions étaient au rendez-vous sur Sport en France et sur la chaîne Youtube de la fédération, pour suivre en toute facilité la compétition qui s'est tenue d'août à juin.



CRÉDIT © JULIEN BACOT/FFBB



CRÉDIT © FFSKI

FOCUS FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

Porteuse de 4 projets lauréats en 2021, pour un montant total de subventions de 82 300 €, la Fédération française de ski met en lumière ses disciplines et les bienfaits de la pratique sportive à travers différents formats. De la série reportage sur la préparation olympique à la production de clip promotionnel sur le « skiforme », en passant par la diffusion de compétitions française et européenne féminines, le programme audiovisuel de la fédération est riche et intéressant.

FOCUS DOCUMENTAIRE



FONDATION ALICE MILLIAT - LES INCORRECTES

Lauréate 2021 avec une subvention de 40 000 €, la fondation Alice Milliat a porté ce projet de documentaire mettant en lumière la figure historique d'Alice Milliat, ses combats, son militantisme et les défis qu'elle a dû relever. Avec une réalisation d'Anne-Cécile Genre, ce film présente également le sport féminin de notre époque, et les différents challenges qui y sont liés pour rendre le sport accessible à toutes.



CRÉDIT © AGENCEROL-EUROPEANA



CRÉDIT © RON VARGAS

FOCUS PARASPORT

ASSOCIATION UTOPIA – VOY VOY, LES HÉROS DE LA NUIT

L'association Utopia porte ce projet de reportage sur le cécifoot, pour lequel 15 000 € ont été accordés. Cette discipline paralympique est mise en avant dans ce film grâce au suivi d'athlètes en préparation pour les Jeux, et la présentation du quotidien de ces sportifs de haut niveau, souvent bénévoles, et qui souhaitent développer leur sport.

APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

En partenariat avec le fonds de dotation Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), rejoints en 2021 par la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'Agence porte, depuis 2020, l'appel à projets national « Impact 2024 », destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales.

L'appel à projets est structuré autour de quatre grands axes :

- Le sport pour la santé et le bien-être ;
- Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité ;
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté ;
- Le sport pour le développement durable.

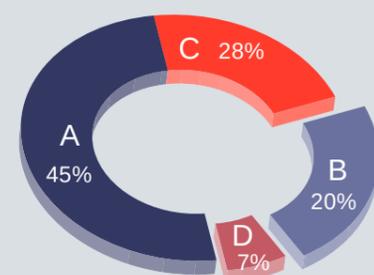
Un budget en augmentation pour une promotion de lauréats 2021 toujours plus innovante !

En 2021, 510 projets ont été déposés dans ce cadre pour plus de 20 M€ de demandes de subventions.

Une enveloppe totale de **4,9 M€** (contre 1,7 M€ en 2020) a permis d'accompagner **224 projets lauréats** (4 fois plus que lors de la première édition). Par ailleurs, 165 projets ont été sélectionnés pour intégrer le programme Impact 2024 et bénéficier ainsi d'un accompagnement spécifique ainsi que d'un réseau associatif utile pour consolider la réalisation et la pérennité des projets.

FOCUS SUR LES PROJETS LAURÉATS

RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE



- A** Inclusion, solidarité et égalité par le sport
- B** Réussite éducative et citoyenneté par le sport
- C** Santé et bien-être par le sport
- D** Le sport au service du développement durable

30% DES PROJETS CIBLENT UN PUBLIC JEUNE

- 12% LES PUBLICS PRÉCAIRES
- 12% LES FEMMES
- 10% LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- 5% LES PUBLICS EN INSERTION PROFESSIONNELLE
- 3% LES PERSONNES RÉFUGIÉES
- 3% LE PUBLIC SENIOR
- 3% LES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

65% TRÈS FORTE REPRÉSENTATION DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSORTIUM

- 29% SONT DES ORGANISATIONS HORS MOUVEMENT SPORTIF
- 6% SONT DES COLLECTIVITÉS

75% DES PROJETS LAURÉATS SONT DÉPLOYÉS SUR UNE ÉCHELLE LOCALE

- 18% SUR UNE ÉCHELLE RÉGIONALE
- 7% SUR UNE ÉCHELLE NATIONALE



FOCUS



ASSOCIATION « TU VIS TU DIS » promouvoir la mixité, accompagner la conquête de l'espace public par les femmes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles grâce au sport

L'association a été lauréate d'une subvention de 30 000 € pour son projet de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et d'appropriation de l'espace public par les femmes. L'objectif est de déployer sur 10 territoires cibles (5 arrondissements parisiens et 5 villes de Seine-Saint-Denis) plusieurs actions articulées autour de 4 disciplines. Ainsi, les programmes Sine Qua Non FC, Squad, BoostHer et Ride, proposent respectivement des entraînements bi-mensuels de football dans les city stades, des sessions sportives mixtes de running et renforcement musculaires, des séances de boxes dans des espaces de street workout, et des initiations au skateboard.

La mise en place de ces actions se fait avec le soutien des marraines de l'association (Lucie Woodward, Sarah Ourahmoune, Candice Prevost et Melina Boetti) et des associations partenaires (Futebol da Forca, Boxer Inside, Handsaway).

Une application Sine Qua Non va également être créée dans ce cadre pour accompagner la pratique sportive quotidienne des femmes. Grâce à l'appui technique de Runnin'city, il sera possible d'y retrouver toutes les informations utiles pour l'organisation de la pratique, tels la liste des équipements sportifs en libre accès de la ville, l'agenda des différentes actions menées, des vidéos d'entraînement et de défis sportifs... Des contenus de sensibilisation au harcèlement de rue et aux violences sexistes et sexuelles seront également proposés, avec la cartographie de lieux d'accueil des femmes victimes dans les territoires concernés par les actions. Enfin, des parcours de running seront proposés pour mettre en avant des rues et bâtiments portant des noms de femmes, permettant de faire découvrir, grâce à un audioguide et des podcasts, des sportives connues ou moins connues et participer à l'émergence de *role model*. Les programmes seront développés en 2022 de manière régulière sur les territoires ciblés.



SINE QUA NON FC, UNE SESSION SUR LE TEP CHARONNE

CRÉDIT © TU VIS TU DIS

LA PART NATIONALE

APPEL À PROJETS TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Consciente de la nécessité d'aider les fédérations sportives à s'adapter et à se transformer pour faire face à l'évolution numérique, l'Agence nationale du Sport a lancé, en mars 2021, un appel à projets national « Transformation numérique des fédérations » pour un montant de 2 M€ sur le volet lié au développement des pratiques.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Les fédérations ont ainsi pu déposer un projet sur l'un des trois axes suivants :

- des projets favorisant le **développement d'offres de service** pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans l'offre sportive associative traditionnelle,
- des projets relatifs à la **digitalisation du management des organisations sportives** favorisant le recours à des solutions numériques et nouvelles technologies dans le but de simplifier la gestion et de développer l'attractivité du réseau fédéral,
- des projets **interfédéraux** permettant de mutualiser des solutions numériques efficaces ou le recueil de données en faveur du développement des pratiques.

Une commission nationale, composée de représentants de l'État, du mouvement sportif, de collectivités territoriales et du monde économique, ainsi que de spécialistes du digital, s'est réunie le 12 juillet 2021 et a décidé de retenir **54 projets** portés par **43 fédérations**.

PERSPECTIVES 2022

Une deuxième campagne de cet appel à projets sera lancée en 2022, et dotée de 2 M€ pour renforcer l'accompagnement des fédérations dans leur transformation numérique.

RETROUVEZ LA LISTE DES FÉDÉRATIONS SOUTENUES P. 44



LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

» ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans la continuité de son action, l'Agence nationale du Sport a renforcé, en 2021, ses dispositifs en faveur du développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Les enjeux de diversité, d'équité territoriale et d'accessibilité aux équipements sportifs ont été au cœur des programmes de l'Agence, afin de permettre le développement du sport pour tous les publics.

Dans le cadre de l'accompagnement gouvernemental à la relance économique du fait de la crise sanitaire, un plan de relance en matière de rénovation énergétique des équipements sportifs a été mis en place pour soutenir la filière du bâtiment, répondre aux besoins de modernisation des équipements sportifs français et engager leur transition écologique. L'Agence nationale du Sport a par ailleurs été chargée du déploiement du plan de rattrapage des équipements sportifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), annoncé lors du Comité Interministériel à la Ville du 29 janvier 2021.

Conformément à la convention associant le Ministère chargé des Sports, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) et l'Agence nationale du Sport, cette dernière a accompagné les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) olympiques et paralympiques de Paris en 2024, pour offrir les meilleures conditions d'accueil aux athlètes préparant les Jeux.

Ces nouvelles enveloppes, venant s'ajouter aux dispositifs de l'Agence de droit commun, ont ainsi permis de tripler le budget dédié aux équipements sportifs. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de sa déclinaison territoriale, une partie de ces crédits a été transférée aux délégués territoriaux de l'Agence, que sont les préfets de région.

La réduction des inégalités territoriales est restée un objectif majeur de l'Agence. En effet, des disparités d'accès aux équipements perdurent dans les territoires carencés, tant métropolitains qu'ultramarins.

Le Président de la République a enfin annoncé, en octobre 2021, un plan massif de soutien aux équipements de proximité dans ces territoires, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence.



» LES AXES D'INTERVENTION DE L'AGENCE

En 2021, l'Agence a intensifié son soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, notamment dans les territoires carencés métropolitains et ultramarins.

Par ses subventions d'investissement, elle a tout d'abord accompagné le développement des équipements structurants, de toutes natures. Afin de favoriser l'apprentissage de la natation par les plus jeunes et de lutter contre les noyades, le Plan Aisance aquatique (PAA) a été reconduit et a permis le financement de projets de piscines et notamment de bassins d'apprentissage.

L'Agence a contribué au financement de projets d'équipements de proximité en accès libre. Ces derniers répondent à l'évolution des pratiques des Français, en leur proposant une offre sportive locale, gratuite et autonome.

Elle a par ailleurs renouvelé son engagement pour le développement de la pratique des sportifs en situation de handicap.

Enfin, en vue des JOP 2024, l'Agence a participé au financement d'équipements et matériels au service du haut niveau et de la Haute Performance sportive et à destination des centres de préparation aux Jeux (CPJ).

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

» 7 ENVELOPPES EN 2021 POUR LES VOLETS DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET HAUTE PERFORMANCE

VOLET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- ▶ **Enveloppe 1 : 50 M€ pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs dans le cadre du plan de relance gouvernemental.**
 - 25 M€ au niveau national pour les demandes de subvention supérieures à 500 000 € ;
 - 25 M€ transférés au niveau régional/territorial pour les demandes de subvention inférieures à 500 000 €.
- ▶ **Enveloppe 2 : 16 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse.**
 - 4 M€ au niveau national pour les équipements mis en accessibilité (2 M€) et les projets sportifs et territoriaux spécifiques (2 M€) ;
 - 12 M€ transférés au niveau régional pour les équipements structurants, pour les équipements de proximité en accès libre, l'acquisition de matériel lourd fédéral, pour les aménagements d'équipements scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire et les équipements sinistrés.
- ▶ **Enveloppe 3 : 12 M€ au titre du plan Aisance aquatique, gérés au niveau national, afin de favoriser la construction et la rénovation de piscines et, en priorité, de bassins d'apprentissage de la natation en territoires carencés.**
- ▶ **Enveloppe 4 : 8 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer et Corse.**
 - 5 M€ au niveau national pour les constructions et les rénovations lourdes d'équipements structurants ;
 - 3 M€ transférés au niveau régional/territorial pour les équipements de proximité en accès libre, l'éclairage et la couverture des équipements déjà existants, les travaux de mise en accessibilité, l'acquisition de matériel lourd fédéral et les aménagements d'équipements scolaires visant à favoriser leur utilisation par les associations sportives en dehors du temps scolaire.
- ▶ **Enveloppe 5 : 30 M€ pour le plan de rattrapage des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).**
 - 10 M€ au niveau national pour le soutien aux équipements sportifs dans les territoires démonstrateurs : Grigny, Marseille – Quartiers nord (13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements), Roubaix et Sarcelles ;
 - 20 M€ transférés au niveau régional pour le soutien aux équipements sportifs dans les QPV métropolitains hors Corse.

VOLET HAUT NIVEAU HAUTE PERFORMANCE

- ▶ **Enveloppe 6 : 6 M€ pour les équipements structurants fédéraux, les équipements HP des CREPS et organismes publics équivalents et le matériel sportif HP.**
- ▶ **Enveloppe 7 : 14 M€ pour le soutien aux Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) olympiques et paralympiques de Paris en 2024.**

Au total, 136 M€ ont été affectés aux équipements en 2021 par le biais d'appels à projets, dont 116 M€ pour le développement des pratiques

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce plan a été mis en place par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance permettant de répondre à la crise économique liée à la situation sanitaire. Ce programme a pour objectif de soutenir la filière du bâtiment mais aussi de transformer le parc public d'équipements sportifs français. La rénovation énergétique de ces équipements, parfois anciens, constitue un axe essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et s'inscrit dans la poursuite des efforts pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics, fixée par la loi ELAN.



À titre d'exemple, les opérations peuvent porter sur des actions dites « à gain rapide », portant sur la modernisation de l'éclairage ou des systèmes de chauffage, ou de rénovations plus lourdes telles que des travaux d'isolation du bâti ou l'installation de sources d'énergies renouvelables.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Au total, **166 dossiers** ont été retenus pour un total de subventions de **50 M€**, dont 132 projets situés en territoires carencés, dont ultramarins, pour un montant de subventions de 42,3 M€.

– Au niveau national, 33 dossiers ont été sélectionnés, pour un montant total de 25 M€, dont 29 projets situés en territoires carencés pour un montant total de 23,1 M€.

– Au niveau régional/territorial, 133 dossiers ont été retenus pour un total de 25 M€. Parmi ces dossiers, 103 sont situés en territoires carencés pour un total de subventions s'élevant à 19,2 M€.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

L'enveloppe pour les équipements sportifs de niveau local comprend 3 volets :

- Équipements en territoires carencés,
- Mise en accessibilité,
- Équipements sportifs et territoriaux spécifiques.

ÉQUIPEMENTS EN TERRITOIRES CARENCÉS

Pour être éligibles à l'enveloppe, les projets devaient être situés en territoires carencés urbains (dans ou à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville – QPV) ou ruraux (en zones de revitalisation rurale – ZRR –, ou dans une commune appartenant à une intercommunalité signataire d'un contrat de ruralité, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de population en ZRR). En 2021, les projets situés dans un des 100 QPV ultra-carencés identifiés par le Ministère chargé des Sports et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ou dans un QPV labellisé « Cité Éducative » ainsi que les dossiers situés dans une commune « Terre de Jeux » ont été examinés en priorité. Cette enveloppe regroupait à la fois le soutien aux équipements structurants, aux équipements de proximité en accès libre et à l'acquisition de matériels lourds pour la pratique fédérale.

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Tous les crédits de cette enveloppe étaient cette année gérés au niveau régional, par les délégués territoriaux de l'Agence. Au total, **339 dossiers**, tous situés en territoires carencés, ont été retenus pour un total de subventions de **11,7 M€** :

- 70 d'entre eux concernent des équipements structurants et du matériel lourd, pour un montant total de subvention de 6,4 M€ ;
- 269 projets sont quant à eux des équipements de proximité en accès libre, financés à hauteur de 5,3 M€.

FOCUS



CONSTRUCTION DE BASSINS DE KAYAK-POLO À TIREPIED-SUR-SÉE (MANCHE – NORMANDIE)

Une subvention de 192 000 € a été attribuée par l'Agence à la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie pour la construction de bassins de kayak-polo à Tirepied-sur-Sée.

Ce projet prévoit la construction de 4 bassins de kayak-polo et d'un bâtiment contenant des vestiaires et des espaces de stockage de matériel.

Situées en zone de revitalisation rurale, ces installations vont permettre de soutenir le développement du canoë club d'Avranches dont les résultats sportifs le classe parmi les meilleurs de France. Ces équipements vont lui permettre d'accueillir des équipes de France, d'offrir de meilleures conditions d'entraînement aux équipes locales et d'organiser des compétitions régionales, nationales et internationales.

Par ailleurs, ces bassins seront mis à disposition des établissements scolaires et centres de loisirs du territoire. La section sportive kayak-polo du collège de La Chaussounière, situé à proximité du QPV de la Turfaudière à Avranches sera notamment concernée par l'amélioration des conditions de pratique. Ils seront accessibles aux personnes en situation de handicap.



CRÉDIT © KAYAK-POLO TIREPIED



CREDIT © MEILHAC

FOCUS



CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS À MEILHAC (HAUTE-VIENNE - NOUVELLE-AQUITAINE)

L'Agence a attribué une subvention de 12 000 € à la commune de Meilhac pour la création d'un terrain multisports.

Classée en zone de revitalisation rurale, la commune de Meilhac souhaite proposer à sa population, en particulier aux adolescents, un équipement sportif en accès libre. De plus, ces installations, à proximité du groupe scolaire, permettront aux élèves de l'école municipale de pratiquer les sports collectifs dans de bonnes conditions.

Cet équipement sera le seul du territoire communal de Meilhac et illustre ainsi le soutien apporté par l'Agence aux zones rurales carencées.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

ÉQUIPEMENTS SINISTRÉS

L'Agence finance la rénovation et la reconstruction d'équipements sinistrés suite à des catastrophes naturelles. Ainsi, **2 dossiers** ont été retenus pour un montant total de subventions de plus de 305 000 €. Ces deux projets permettront d'accompagner la restructuration de l'offre de pratique dans le territoire de l'Aube, touché par des inondations en novembre 2018, et dans les Alpes-Maritimes, frappées par la tempête Alex en octobre 2020.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

L'Agence a renouvelé son accompagnement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap par le financement de projets dédiés, à hauteur de 2 M€. 81 dossiers ont ainsi été examinés pour une demande totale de plus de 3,1 M€ et **65 dossiers** ont été retenus pour un montant de **2 M€**.

Le Comité de programmation des équipements sportifs a fait le choix, comme les années passées, de retenir exclusivement les projets permettant le développement d'activités sportives pour les personnes en situation de handicap encadrées par des associations, tels que l'acquisition de matériel spécialisé, de minibus adaptés, ou la création d'équipements spécifiques ou la mise en accessibilité d'équipements existants. De ce fait, les seules demandes de mise aux normes d'équipements sportifs dans le cadre du programme Ad'ap n'ont pas été retenues.

FOCUS



ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LA PRATIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT TERRITOIRE DE BELFORT (TERRITOIRE DE BELFORT – BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ)

L'Agence a subventionné à hauteur de 22 500 € le Comité départemental Handisport Territoire de Belfort pour l'acquisition entre autres, de 2 krank-cycles, 2 fauteuils de sports dont 1 de compétition, 1 hand-bike, etc. pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Face à une augmentation de la demande, le Comité souhaite mettre ces équipements à disposition des différents clubs locaux affiliés et des sportifs du territoire. L'objectif est de renforcer les actions de développement de la pratique pour tous menées par les différents clubs locaux, d'inciter à la création de nouvelles sections de pratique et de favoriser l'accompagnement individuel des athlètes handicapés.

Le Comité Départemental Handisport Territoire de Belfort s'est également associé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin d'encourager la pratique sportive des personnes en situation de handicap.



CREDIT © CD HANDISPORT TERRITOIRE DE BELFORT

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

L'Agence subventionne des équipements sportifs entrant dans une stratégie de développement sportif et territorial spécifique. Elle vise des projets sur le point d'être lancés et pour lesquels un financement de l'Agence est de nature à jouer un rôle décisif. Dans ce cadre, l'impact de l'action de l'Agence est déterminant sur la pratique sportive et le développement sportif dans les territoires. **12 dossiers** ont été retenus au titre de cette enveloppe pour un montant total de **2 M€**. Parmi ces dossiers, 11 terrains de basketball 3x3 mobiles ont été achetés par la Ville de Paris, afin de développer cette pratique, devenue discipline olympique, sur l'ensemble du territoire parisien.

FOCUS



ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES TRIATHLON IMMERSIVE ROOMS À SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS – ÎLE-DE-FRANCE)

L'Agence a attribué une subvention de 104 000 € à la Fédération Française de triathlon pour l'acquisition de matériels pour les Triathlon Immersive Rooms (T.I.R.).

Depuis 2019, la Fédération met en place une politique de développement de l'accès aux équipements à destination de l'ensemble des publics les plus éloignés de la pratique sportive – notamment les femmes, les jeunes filles et les habitants des QPV. Ces T.I.R. sont au cœur de cette stratégie : la Fédération souhaite les développer sur l'ensemble du territoire pour les années à venir.

Ces équipements innovants sont principalement composés de postes de pratique Home-trainer, de tapis de course à pied connectés et d'un dispositif de vidéo projection immersive. Les différents sites d'implantation des Triathlon Immersive Rooms pourront être connectés les uns aux autres, favorisant le développement d'initiatives visant à attirer les publics cibles vers la pratique sportive.

L'un des projets d'acquisition de T.I.R. a pour vocation de rendre accessible la pratique du triathlon au sein du QPV Plaine - Landy – Bailly, à Saint-Denis.



CREDIT © FFTRIATHLON

EN RÉSUMÉ

- Équipements structurants dont les matériels lourds pour la pratique fédérale : 70 projets pour 6,4 M€,
- Équipements de proximité en accès libre : 269 projets pour 5,3 M€,
- Mise en accessibilité : 65 projets pour 2 M€,
- Équipements sportifs et territoriaux spécifiques : 12 projets pour 2 M€,
- Équipements sinistrés : 2 projets pour 305 000 €.

LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

Afin de favoriser l'Aisance aquatique des enfants de 4-6 ans et réduire le nombre de noyades, le plan Aisance aquatique a été renouvelé lors de la campagne Équipements 2021. Le nombre de piscines sur le territoire national reste insuffisant, créant des inégalités d'accès quant à la pratique des sports aquatiques et à l'apprentissage de la natation. Le plan Aisance aquatique a pour objet le soutien aux projets de construction ou de rénovation lourde de piscines avec priorité aux projets comprenant ou portant sur un bassin d'apprentissage de la natation. Seuls les territoires carencés sont éligibles à cette enveloppe. Ce programme permet par ailleurs de financer des projets concernant les bassins mobiles.

Ainsi, le Comité de programmation des équipements sportifs a examiné 45 dossiers pour une demande totale de subvention de 22,5 M€, dont 1 dossier en territoire ultramarin.

30 dossiers ont été retenus pour un montant total de subventions de 12 M€. Parmi ces dossiers, un projet situé en Guadeloupe a bénéficié d'une subvention de 1,5 M€ et un projet dans le bassin minier a reçu une subvention de 400 000 €. 17 dossiers, représentant un montant total de 8,4 M€, sont par ailleurs implantés dans ou à proximité de QPV.

FOCUS



CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL À BELLEY (AIN – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)

Le Conseil d'administration du 7 octobre 2021 a validé l'attribution par l'Agence d'une subvention de 500 000 € à la Communauté de communes Bugey Sud pour la construction d'un centre aquatique intercommunal sur la commune de Belley.

Cette commune de 34 000 habitants, inscrite dans un contrat de ruralité, ne dispose que d'un seul équipement aquatique couvert, datant de 1980, qui n'est plus adapté à la demande croissante des usagers en matière d'accès à la pratique sportive aquatique. Par conséquent, la réalisation de ce nouvel équipement permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les résidents, les publics scolaires et les nombreux clubs locaux.

Ce projet comprend la construction d'un bassin sportif 25m et de 6 couloirs, d'un bassin d'apprentissage de 150 m² et d'un bassin ludique de 175 m², complétés par une pataugeoire de 30 m².

Il se situe à proximité du QPV Brillat – Savarin de Belley et permettra ainsi de favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation des publics urbains et ruraux souvent plus éloignés des pratiques sportives aquatiques.



CRÉDIT © DUBUISSON ARCHITECTURE

LE PLAN OUTRE-MER & CORSE

Compte tenu du déficit en équipements sportifs des territoires d'Outre-mer (ratio d'équipements sportifs pour 10 000 habitants à environ 1/3 de la moyenne nationale) et de la Corse, des conditions climatiques difficiles ainsi que de la vétusté de nombreuses installations, l'Agence s'est engagée à hauteur de 8 M€ pour soutenir le développement d'équipements sportifs dans ces territoires. En 2021 comme l'année passée, 3 M€ ont été transférés au niveau territorial, notamment pour la création d'équipements de proximité en accès libre, les mises en accessibilité et l'acquisition de matériel lourd. Après instruction, 59 dossiers ont été retenus pour un soutien financier à hauteur de 8 M€ dont 17 projets d'équipements structurants.



UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Comme en 2020, une partie de ces subventions s'inscrit dans les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) mis en place par la loi de programmation relative à l'égalité réelle en Outre-mer du 28 février 2017. Le Conseil d'administration du 18 juin 2019 a en effet validé une participation financière de l'Agence à hauteur de 28 M€ sur la période 2019-2022 à parité avec le Ministère des Outre-mer.

FOCUS



AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARK À MOULIN-JOLI SUR LA COMMUNE DE LA POSSESSION (LA RÉUNION)

L'Agence a attribué une subvention de 80 920 € à la commune de La Possession pour l'aménagement d'un skatepark dans le quartier de Moulin-Joli.

Alors que le skateboard est devenu une discipline olympique en 2021, ce projet permettra à la commune de profiter de cette dynamique pour faire émerger un potentiel de sportifs de haut niveau notamment en vue des JOP de Paris en 2024, mais également pour développer la pratique sportive des enfants et des adolescents de la commune.

Situé à proximité immédiate de plus de 600 résidences de logements sociaux, cet équipement permettra également de réduire les inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive.

LE PLAN DE RATTRAPAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN QPV

Dans le cadre du Comité Interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, le Gouvernement a pris de nouveaux engagements concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et a annoncé un plan de rattrapage en matière d'équipements sportifs dans ces quartiers.

Ce plan, destiné à financer la construction et la rénovation d'équipements sportifs situés dans ou à proximité immédiate des QPV, a été doté de 30 M€ pour les années 2021 et 2022. Il s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Deux enveloppes ont ainsi été créées pour déployer ce plan de rattrapage. La première (10 M€), gérée au niveau national, est dédiée aux projets de construction et rénovation d'équipements sportifs dans ou à proximité immédiate des QPV de 4 territoires démonstrateurs : Grigny, Marseille – Quartiers Nord (13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements), Roubaix et Sarcelles. Suite à un travail réalisé avec l'ANRU, l'Agence a souhaité apporter un soutien ciblé, adapté aux caractéristiques socio-économiques des QPV de ces territoires et de leur forte carence en équipements sportifs.

La seconde enveloppe (20 M€) est quant à elle destinée aux projets situés dans ou à proximité immédiate des QPV métropolitains hors Corse et gérée au niveau régional.

Au total, en 2021, **168 dossiers** ont été retenus, pour un montant total de **25,2 M€**, dont 17 projets concernent les 4 territoires démonstrateurs, pour un montant de 5,7 M€ de subvention. Sur l'ensemble des dossiers financés aux niveaux national et régional, ont été retenus :

- 85 dossiers d'équipements structurants, soit 19,8 M€ de subvention ;
- 83 dossiers d'équipements de proximité en accès libre, pour un montant de subvention total de 5,4 M€.

Le reliquat, soit 4 748 796 € dont 4,3 M€ au niveau national et 443 441 € au niveau régional (en région Provence-Alpes-Côte d'Azur) sera attribué en 2022.

FOCUS



MODERNISATION DU DOJO BOUGAINVILLE À MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE – PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

L'Agence a décidé l'attribution d'une subvention de 256 000 € à la commune de Marseille pour la modernisation du dojo Bougainville, situé dans le 15^{ème} arrondissement (quartiers Nord).

Les travaux de rénovation des aires sportives et annexes de ce dojo, ainsi que la transformation de l'éclairage en LED, permettront d'améliorer les conditions de pratique dans cette commune où le taux d'équipement sportif est bien inférieur à la moyenne nationale.

Les athlètes licenciés à l'association Team Judo Jujitsu, ceux de la Ligue régionale de Judo et les scolaires de la commune pourront ainsi bénéficier de ces améliorations pour pratiquer le judo dans des conditions améliorées.



CRÉDIT © MARSEILLE

FOCUS



CRÉATION D'UN CITY STADE ET D'UN STREET WORKOUT AU PARC FRONTIER DE ROUBAIX (NORD – HAUTS-DE-FRANCE)

L'Agence a financé à hauteur de 100 000 € la création d'un city stade et d'un street workout au parc Frontier situé dans le Sud de la commune de Roubaix, au sein du QPV Quartier Intercommunal Roubaix Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas – SaintPierre. Ce projet de city stade et de street workout répondra aux besoins de 4 associations sportives locales, soit 700 licenciés, et plus généralement de l'ensemble des habitants des quartiers Sud de la ville, dont le taux d'équipements sportifs est parmi l'un des plus faibles de France. Ces équipements permettront de développer la pratique sportive libre de plein-air et accessible à tous. Ils compléteront l'offre sportive déjà existante dans le complexe « Dupuy de Lôme » situé à proximité et comprenant un plateau de fitness et 3 salles de judo, football et fitness.

FOCUS



CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE À SARCELLES (VAL D'OISE – ÎLE-DE-FRANCE)

L'Agence a subventionné à hauteur de 113 500 € la commune de Sarcelles pour la construction d'un terrain de football en gazon synthétique. Ce projet consiste en la construction d'un terrain classé au niveau fédéral de niveau 4 complété par une tribune et des zones d'échauffement et d'entraînement pour les gardiens. À proximité immédiate des QPV Village-Mozart, Lochères et Rosiers Chantepie et au sein d'une cité éducative, ces installations permettront d'accueillir les différents établissements scolaires et les nombreuses associations sportives locales – soit 1 850 licenciés. L'une d'entre elles, l'Association Amicale et Sportive de football de Sarcelles, compte 12 équipes féminines – soit 200 licenciées – dont certaines évoluent au plus haut niveau. Cet équipement permettra ainsi de renforcer le développement de certaines pratiques telles que le football féminin, et pourra accueillir des compétitions de niveau national dans les meilleures conditions.



CRÉDIT © SARCELLES (95)

FOCUS



CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE BASKETBALL 3X3 À GRIGNY (ESSONNE – ÎLE-DE-FRANCE)

L'Agence a attribué une subvention de 131 800 € à la commune de Grigny pour la création de deux terrains de basketball 3x3. Ce projet permettra d'apporter une réponse à la situation de sous-équipement et de saturation des équipements sportifs, dans cette commune où près de 90% de la population habite dans un QPV. En lien avec le plan INFRA de la Fédération française de basketball, la municipalité a souhaité développer des pratiques sportives en accès libre sur le territoire, en offrant deux terrains de basketball 3x3 à ses habitants et au club de basketball grignois. L'un de ces terrains de basketball 3x3 situé dans le quartier de Grande Borne, a été inauguré en janvier 2022, un an après le Comité interministériel à la Ville annonçant un plan de rattrapage des équipements sportifs de proximité.



CRÉDIT © GRIGNY (93)

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

FOCUS



PISCINES

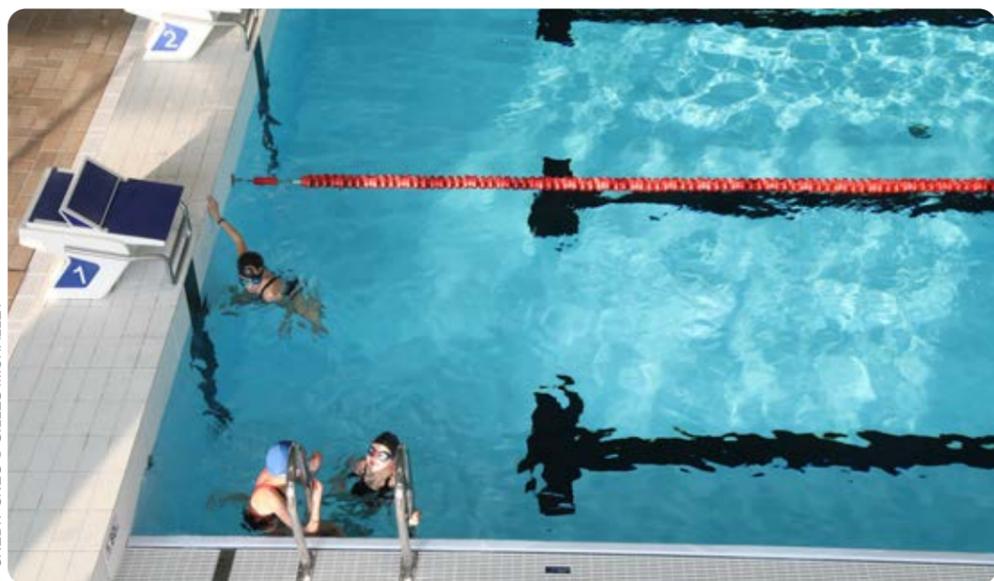
Afin de permettre l'apprentissage de la natation pour tous dans de bonnes conditions, l'Agence a soutenu, en 2021, le financement des piscines comprenant ou portant sur un bassin d'apprentissage de la natation.

Au total, 60 projets de piscines ont été retenus en 2021 pour un montant total de subventions de plus de 24,3 M€, soit près du double du montant attribué en 2020. Les projets de piscines financés en 2021 se répartissent sur les enveloppes suivantes :

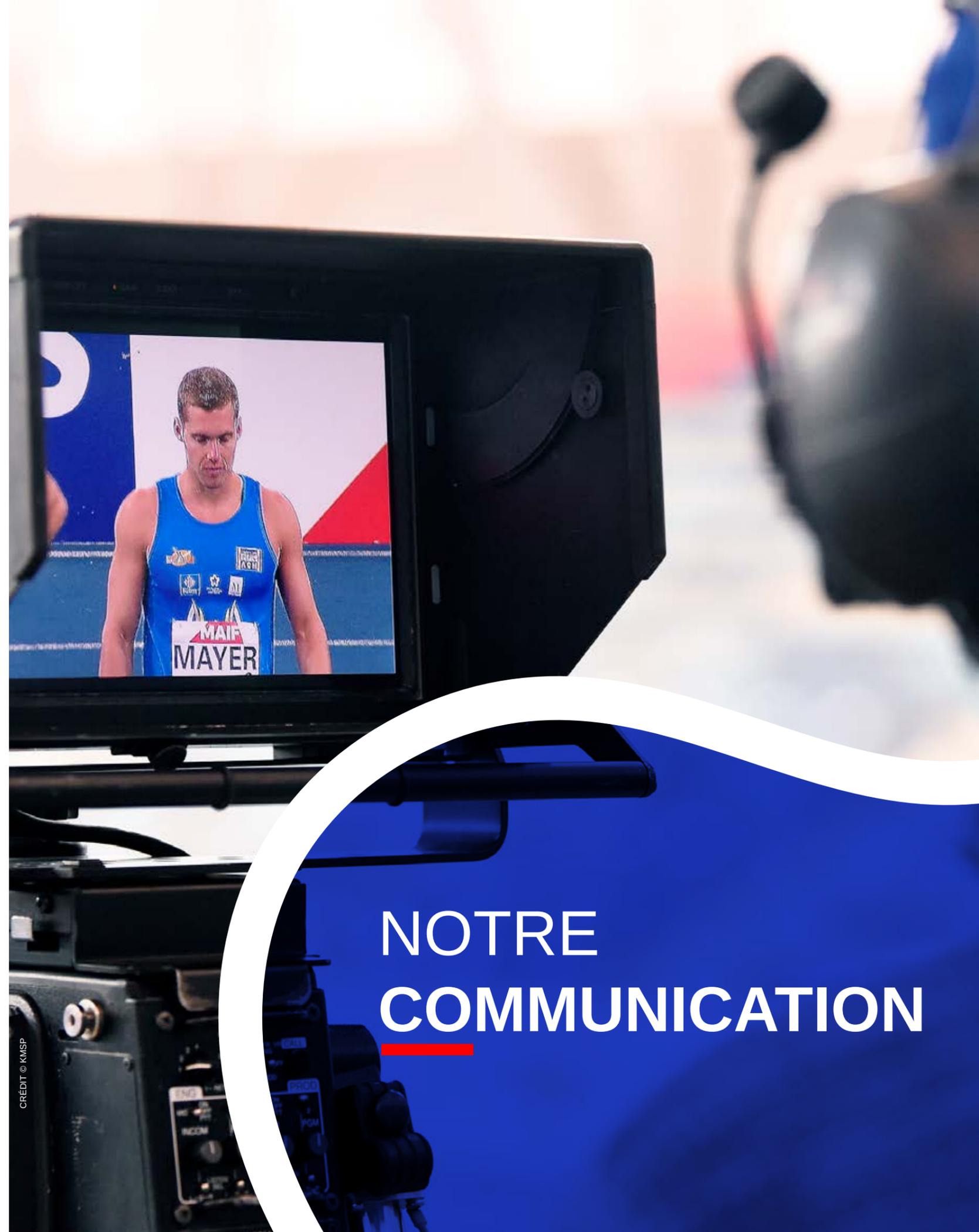
- 30 dans le cadre du plan Aisance aquatique pour 12 M€ ;
- 30 dans le cadre du plan de relance en matière de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs pour 12,3 M€.

Parmi ces 60 projets, 54 sont situés en territoires carencés urbains et/ou ruraux : 26 projets sont situés dans ou à proximité d'un QPV pour un montant total de 12,9 M€, 24 projets sont localisés en zone rurale pour 9,6 M€ et 4 dossiers sont situés à la fois en QPV et en zone rurale pour un montant de 786 000 €.

En Outre-mer, 5 projets ont été soutenus en Guadeloupe, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie pour un total de subventions de 2,5 M€. L'Agence a par exemple soutenu la rénovation et l'extension de la piscine Abymes-Gosier de Pointe-à-Pitre pour un montant de 1,5 M€, au titre du plan Aisance aquatique.



CRÉDIT CNEG © GILLES MICHALLET



NOTRE
COMMUNICATION

CRÉDIT © KMS

LA STRATÉGIE RÉSEAUX SOCIAUX 2021

NOTRE APPROCHE STRATÉGIQUE

Depuis sa création en 2019 et sa phase de diagnostic en 2020, l'Agence a déployé diverses actions en 2021, avec toujours pour objectif, rassembler les acteurs du milieu sportif autour d'un projet commun, pour le sport pour tous et partout en France.

« LE SPORT POSSÈDE UN RÔLE SOCIÉTAL MAJEUR DANS LA VIE DES FRANÇAIS. »

EXPLIQUER

LE RÔLE DE L'AGENCE

AMPLIFIER

LA VALEUR AJOUTÉE QUE L'AGENCE APORTE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

VALORISER

L'EXPERTISE DES ÉQUIPES DE L'AGENCE HAUTE PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

NOTRE PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Elle s'appuie pour cela sur une solide présence sur les réseaux sociaux. En 2021, aux trois comptes Facebook, LinkedIn et Twitter déjà en place, est venu s'ajouter Instagram. Tourné vers la Haute Performance, il s'articule autour de trois axes majeurs : repousser les limites de la performance, inspirer la pratique et faire bouger les lignes.

UN ÉCOSYSTÈME COMPLET ET (RÉ)ADAPTÉ

Dans la lignée de la logique « Expliquer / Amplifier / Valoriser », nous souhaitons continuer de prouver l'efficacité de l'Agence et développer sa notoriété en privilégiant les prises de parole incarnées (passer des chiffres aux histoires) mais aussi plus directes et plus claires, mettant en valeur tous les acteurs (gagner en proximité sur l'ensemble de nos audiences). Pour ce faire, nous avons réadapté nos messages selon le type d'audience.

NOTRE NOUVELLE IDENTITÉ DIGITALE : UN DESIGN PAR PÔLE

Dans l'optique de rendre nos messages plus clairs, nous avons opté pour une catégorisation par couleur, avec un design par pôle (bleu : Haute Performance, blanc : institutionnel, rouge : développement des pratiques, bleu gris : conférences régionales du sport).

COMMUNIQUER DE MANIÈRE PÉDAGOGIQUE : LES INFOGRAPHIES

Pour les sujets institutionnels nécessitant un travail créatif sur une base d'informations dense, des infographies sur mesure sont réalisées. Elles visent à clarifier et informer de manière pédagogique notre public quant aux actions des différents pôles de l'Agence. Elles ont également évolué en terme de design, dans la lignée de la nouvelle identité graphique.

LA NEWSLETTER : LE RENDEZ-VOUS MENSUEL DE L'AGENCE

La newsletter de l'Agence est devenue l'un des piliers forts de sa communication en 2021. Mensuelle, recoupant les actualités majeures, elle a été remodelée, afin de devenir un véritable rendez-vous pour tous ses abonnés. Ainsi, les sujets sont regroupés sous quatre thématiques : **Tous pour le Sport de demain, Tous derrière nos athlètes, Tous en mouvement et Du côté de nos membres.** Un édito, signé par une personnalité marquante du mois, ouvre cette communication digitale, adressée à plus de 11 000 abonnés. Une newsletter à destination des clubs a vu le jour durant l'été 2021. Près de 17 000 contacts reçoivent un contenu dédié, afin de maintenir un contact privilégié avec les acteurs au plus près du sport.



A VIGNETTE – HP

B VIGNETTE – INSTITUTIONNEL

C VIGNETTE – DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

D VIGNETTE – CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT



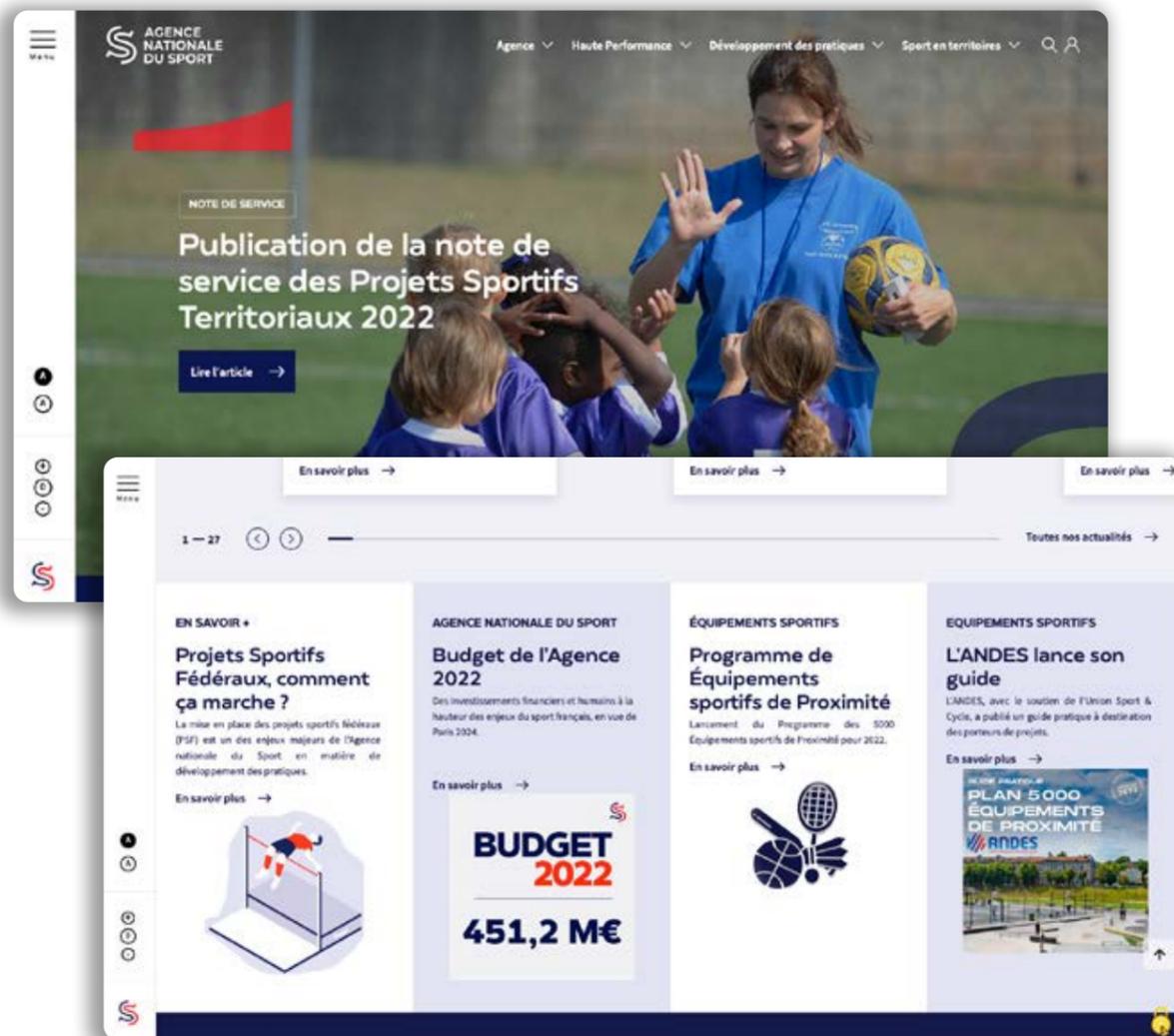
INFOGRAPHIE

LA STRATÉGIE DIGITALE 2021 : UN NOUVEAU SITE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Une refonte totale du site, ergonomique et adaptée aux nouveaux besoins en contenus de l'Agence, a été engagée en 2021. Le nouveau site, lancé début 2022, se veut le pilier central de notre stratégie de communication. Il s'articule désormais autour des 4 pôles de l'Agence : institutionnel, Haute Performance, développement des pratiques, sport en territoires. Nouveau design, nouvelles fonctionnalités, pour une nouvelle expérience pour le développement du sport.



Découvrir le site
www.agencedusport.fr



UN NOUVEAU FILM INSTITUTIONNEL

Dans la continuité de ses actions de communication, un nouveau film institutionnel a également été réalisé et présenté fin 2021. 1 minutes 40 pour découvrir l'ensemble des actions de l'Agence, avec pour objectif :

● **TROIS MESSAGES :**

- Repousser les limites de la performance,
- Inciter à la pratique,
- Faire bouger les lignes.

● **UNE PROMESSE :**

« Avec le sport, on a tous quelque chose à gagner ».



DÉCOUVRIR CE FILM

> Découvrez nos actions |
Agence nationale du sport
(agencedusport.fr)



TOUS EN MOUVEMENT : NOS ACTIONS CLÉS EN 2021

L'Agence et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ont signé le 22 juin 2020 une convention de coopération pour le développement de la pratique sportive et le renforcement de la place et de l'utilité du sport dans la société. En 2021, cette collaboration s'est traduite par trois actions.

« Terre de Jeux » : l'héritage de Paris 2024

L'objectif de ce dispositif est d'inciter et de promouvoir la pratique sportive auprès de tous les publics en développant la pratique sportive pour tous dans les territoires grâce à la construction de 5 000 équipements sportifs de proximité en accès libre dans les communes labellisées « Terre de Jeux 2024 ». En 2021, 150 projets d'équipements ont ainsi été soutenus par l'Agence.

Opération « Savoir nager en Seine-Saint-Denis »

Réalisé en partenariat avec la Fédération française de natation et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, « Savoir nager » s'est concrétisé par l'organisation de stages d'apprentissage de l'Aisance aquatique (4-6 ans) et de stages d'apprentissage de la natation (6-12) dans quatre collectivités en Seine-Saint-Denis (Sevran, Bagnolet, Villetaneuse et Clichy-Sous-Bois), grâce à l'installation de bassins mobiles du 5 juillet au 29 août 2021. Ouverts aux enfants de 4 à 12 ans et décroisonnés jusqu'à 14 ans pour les enfants en situation de handicap, ils ont initié plus de 2 000 enfants à la natation. L'Agence a financé ce projet à hauteur de 300 K€, sur un total de 600 K€.

Déploiement de kits sportifs pour les écoles labellisées « 30 minutes APQ »

L'Agence, Paris 2024 et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ont lancé conjointement un kit sportif et pédagogique gratuit, composé de matériel sportif léger adapté à une utilisation dans l'environnement scolaire, à destination des écoles. Son objectif de « courir, sauter, lancer, danser » dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidienne, dans un souci de promotion de la santé à l'école, a été pensé au travers de fiches pédagogiques spécialement conçues par des équipes enseignantes. En 2021, l'Agence a financé ce projet à hauteur de 1 M€, sur un total de 1.5 M€, soit 6 000 kits distribués sur l'ensemble du territoire (Hexagone et Outre-mer) durant l'année scolaire 2021/2022.



CRÉDIT © TERRE DE JEUX



CRÉDIT PIXABAY



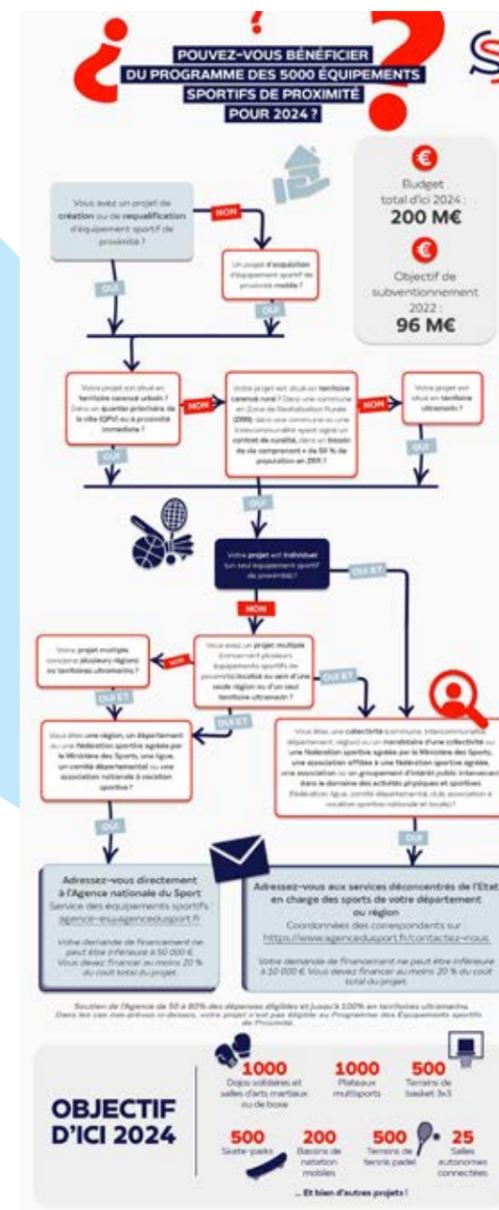
KIT 30MIN D'ACTIVITE

FOCUS PROGRAMME



5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Suite à l'annonce le 14 octobre 2021 du Président de la République et en lien avec Ministère chargé des sports, l'Agence s'est vue confier la mise en place du Programme 5 000 Équipements sportifs de Proximité d'ici 2024 en territoires carencés. Objectif : faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024. Pour communiquer sur ce programme d'envergure, nous avons opté pour la réalisation d'un film institutionnel, qui retrace le contexte et les attentes et présente les équipements concernés. Une infographie, sous forme d'arbre décisionnel, a également été créée, afin de rendre plus lisible l'éligibilité des projets.



ARBRE DÉCISIONNEL PEP



VIDÉO PEP

TOUS POUR LE SPORT DE DEMAIN DES PARTENARIATS POUR BOUGER LES LIGNES

Un partenariat avec la Française des Jeux a été engagé en 2021. La FDJ, partenaire officiel de Paris 2024 et acteur de premier plan dans le financement du sport amateur en France, a souhaité s'associer à l'Agence et Paris 2024 pour soutenir la pratique sportive des Français, au travers de l'action « Gagner du terrain ». Concrètement, cinq équipements sportifs financés dans le cadre des campagnes « équipements » 2019 et 2020 seront agrémentés d'une aire d'échauffement recourant aux principes du design actif : Le Lude, Grigny, Montargis, L'île-Saint-Denis et Tremblay-en-France.



CRÉDIT © KMSP

TOUS DERRIÈRE NOS ATHLÈTES DES ACTIONS POUR LA HAUTE PERFORMANCE



POUR UN CHAMPION

FOCUS



« POUR UN CHAMPION »

Une des missions principales du Pôle HP de l'Agence est d'offrir des services et des outils aux athlètes et entraîneurs olympiques/paralympiques pour optimiser leurs performances. À travers la série de micro-documentaires de 3 min « Pour un champion », nous avons souhaité mettre en lumière la relation de certains de nos meilleurs athlètes français et de leurs coachs, personnages clés à leur réussite sportive.

Ce contenu qualitatif place l'Agence au cœur du quotidien des athlètes et des coachs. Il assoit son rôle essentiel dans l'amélioration de leurs performances et dans la réussite de leurs objectifs.

En 2021, nous avons effectué 7 tournages autour des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et Pékin. Par une approche humaine et intimiste, nous avons abordé toutes les dimensions de la préparation des athlètes et mis en avant un des points forts de leur performance.

Le projet continuera en 2022 en se focalisant sur la conquête de Paris 2024.

FOCUS



STRATÉGIE AMBITION BLEUE

La stratégie Ambition Bleue a été lancée fin 2020. En 2021, les différents dispositifs ont été déployés. Nous avons imaginé des contenus graphiques et des formats vidéos pour illustrer et faire connaître ces dispositifs auprès des acteurs du sport et du grand public.

C'est ainsi qu'a vu le jour, entre autre, l'opération « 1 Ambition en 5 actions » qui met en lumière la déclinaison locale de la stratégie Haute Performance de l'Agence. Une mise en place en étroite collaboration entre les acteurs nationaux et territoriaux pour offrir un accompagnement sur mesure aux athlètes et coachs. Des services et expertises proposés dans chaque CREPS et OPE pour un accompagnement personnalisé au plus près des lieux de pratiques des athlètes.

Ont également suivi la vidéo autour du Sport Data Hub en collaboration avec les fédérations, le contenu « Paroles d'Experts » autour des grands dossiers Ambition Bleue... et d'autres projets.



POUR UN CHAMPION

CHIFFRES CLÉS



RÉSEAUX SOCIAUX



4 791
ABONNÉS



ÉVOLUTION
MOYENNE / MOIS
+120



2020
2021
ÉVOLUTION
ANNUELLE
+43%



134 POSTS

Couverture
700 K impressions*



DÉCEMBRE
(122 000 impressions,
23 posts)



9 983
ABONNÉS

+200

+31%



249 POSTS

Couverture
1,2 M impressions*

AOÛT
(214 000 impressions,
62 posts)



33 576
ABONNÉS

+950

+51%



155 POSTS

Couverture
800 K impressions*

JUILLET
(363 000 impressions,
13 posts)



1 127
ABONNÉS

+187



22 POSTS

Couverture
50 K impressions*

DÉCEMBRE
(45 000 impressions,
17 posts)

LANCEMENT
EN JUIN 2021

* Impression : nombre de vues d'un post.

NEWSLETTER



LANCÉE EN AOÛT

17 629
ABONNÉS

5
ENVOIS
PAR AN



INSTITUTIONNELLE

11 449
ABONNÉS

12
ENVOIS
PAR AN

45%

Taux d'ouverture moyen



30%

Taux d'ouverture moyen



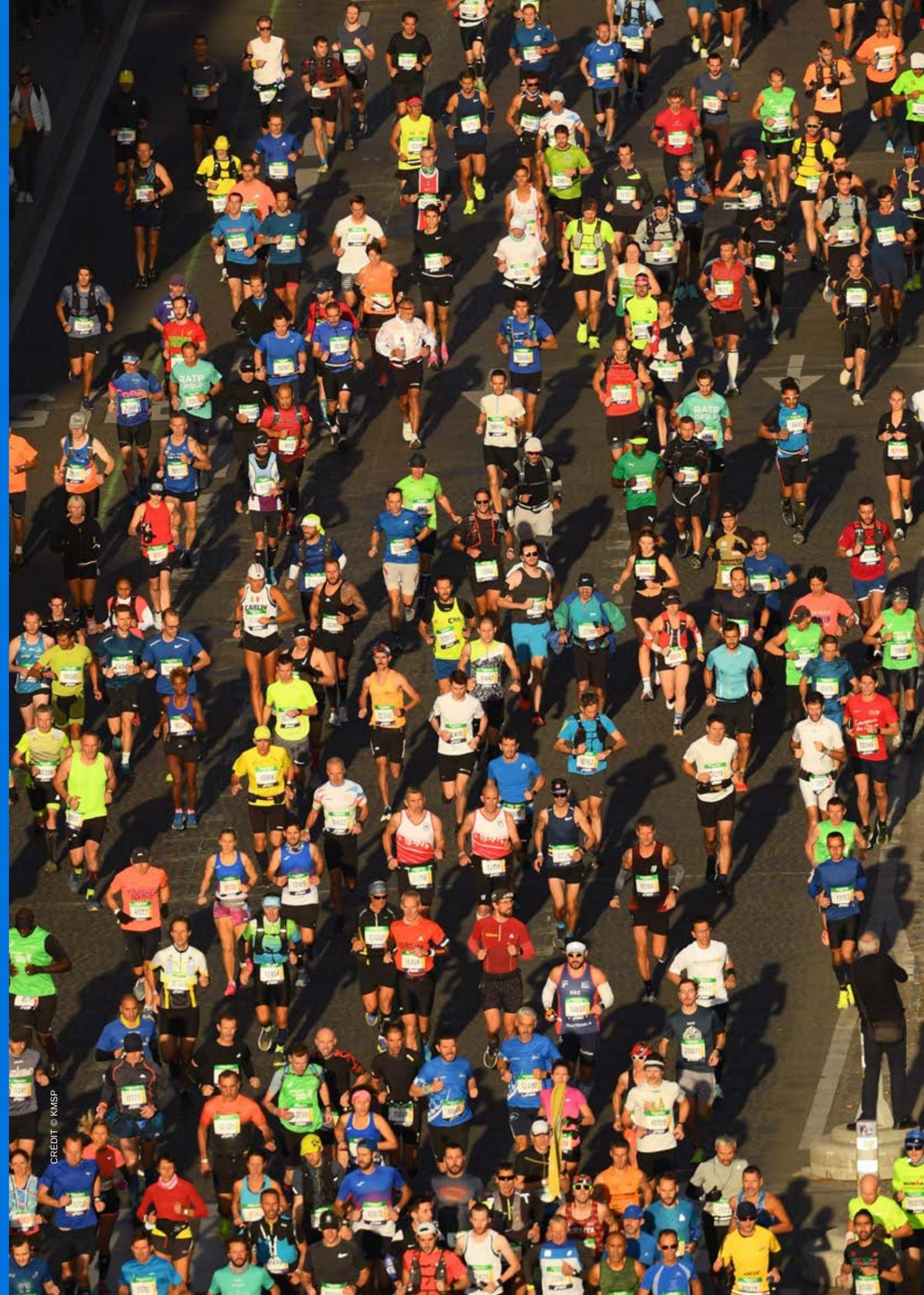
Taux de
clic moyen

2,7%



Taux de
clic moyen

2,7%



CRÉDIT © KIMSP



NOS DÉFIS
2022

GOUVERNANCE ET VIE DE L'AGENCE



Élaboration des projets sportifs territoriaux



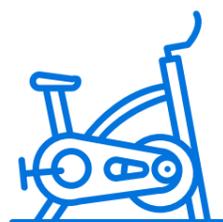
Réunion des premières conférences des financeurs

2022



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

HAUTE PERFORMANCE



Déploiement du plan COACHS 2024



Gestion du projet de reprise des aides personnalisées au sein de l'Agence



Déclinaison territoriale Ambition Bleue



Financement des Centres de Préparation aux Jeux



Finalisation du bilan des JOP de Tokyo et Pékin



Renforcement du soutien aux fédérations, avec une augmentation significative de l'enveloppe (pour un montant minimum de 5 M€)



Publication et mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement des pratiques « IMPULSION SPORT »



BASE INFRASPORT : remplacement de la base SES pour cette nouvelle base intégrant la nouvelle gouvernance du sport et la dématérialisation des dossiers



Reconstruction du fonds de compensation pour les fédérations pour un montant de 10 M€



Déploiement du Programme des Équipements sportifs de Proximité (200 M€ sur 3 ans)



Reconstruction de l'enveloppe de 50 M€ France Relance sur la rénovation énergétique des équipements sportifs



Partenariat renforcé sur IMPACT 2024



CREDIT © KMSP

ANNEXES

LA TABLE DES SIGLES

A

AA : Aisance aquatique
AAP : Appel à projets
AE : Autorisation d'engagement
AG : Assemblée générale
ALD : Affectation de longue durée
AMF : Association des maires de France
ANR : Agence nationale de la recherche
AP : Aide personnalisée
ARS : Agence régionale de santé
ASDTN : Association des directeurs techniques nationaux
ATP : Affectation à titre provisoire

B

BOP : Budget opérationnel de programme
BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BR : Budget rectificatif

C

CA : Conseil d'administration
CAE : Convention d'aménagement d'emploi
CCT : Contrat de convergence et de transformation
CGO CTS : Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques et sportifs
CI : Contrat d'image
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CIP : Convention d'insertion professionnelle
CNDS : Centre national pour le développement du sport
CNOSF : Comité national olympique et sportif français
CO HP : Convention d'objectifs Haute Performance
CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif
CP : Crédit de paiement
CPJ : Centre de préparation aux jeux
CPO : Contrat de préparation olympique

CPSF : Comité paralympique et sportif français
CRdS : Conférence régionale du sport
CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CT : Collectivité territoriale
CTS : Conseillers techniques et sportifs

D

DEJEPS : Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DIGES : Délégation interministérielle aux grands événements sportifs
DIJOP : Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques
DITP : Direction interministérielle de la transformation publique

DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DNUM : Direction du numérique

DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'encadrement et aux sports

DS : Direction des Sports

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

DTN : Directeur(trice) technique national(e)

E

ELAN : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

ESQ : Emplois sportifs qualifiés

ETPT : Équivalent temps plein annuel travaillé

F

FF : Fédération française

G

GBCP : Gestion budgétaire et comptable publique

GESI : Grands événements sportifs internationaux

GIP : Groupement d'intérêt public

GT : Groupe de travail

H

HP : Haute Performance

I

INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

IRMES : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport

J

JAN : J'apprends à nager

JOP : Jeux olympiques et paralympiques

L

LCA : Le Compte Asso

M

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MGHP : Manager général de la Haute Performance

MPR : Médecine physique et de réadaptation

MRP : Maison Régionale de la Performance

O

OPE : Organisme public équivalent

P

PEP : Programme des Équipements sportifs de Proximité

PFS : Portail des fédérations sportives

PIA : Programme d'investissements d'avenir

PPF : Projet de performance fédéral

PPR : Programme prioritaire de recherche

PSF : Projets sportifs fédéraux

PSH : Personne en situation de handicap

PSQS : Portail de suivi quotidien du sportif

PSSI : Politique de sécurité du système d'information

PST : Projet sportif territorial

PUPH : Professeur des universités praticien hospitalier

Q

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

R

RAP : Restes à payer

RRHP : Responsable régional de la Haute Performance

T

TUM : Territoire ultramarin

S

SES : Subventions d'équipements sportifs

SDH : Sport data hub

SHN : Sportif de haut niveau

SMR : Suivi médical réglementaire

U

U2P : Union des entreprises de proximité

UDNI : Unité du développement du numérique et de l'innovation

Z

ZRR : Zone de revitalisation rurale

LA PRÉSENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Développement du sport pour tous**
 - Développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire
 - Réduction des inégalités d'accès aux pratiques physiques et sportives
 - Développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap
 - Sport santé
- **Structuration de l'offre sportive territoriale**
 - Construction et entretien d'équipements sportifs structurants
 - Promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives
 - Économie du sport, emploi / formation
- **Accompagnement à la performance sportive**
 - Développement du sport de haut niveau
 - Développement du sport professionnel
- **Prévention et lutte contre toutes formes de dérives dans le sport**
 - Prévention de et lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- **Haut niveau, Haute Performance, sport professionnel**
 - Quelle collaboration entre les différents modèles de Haute Performance ? Quelle gouvernance de la Haute Performance ?
 - Quelle articulation du parcours de la performance, filières d'accès sur le territoire ?
- **Aménagement sportif du territoire, réduction des inégalités d'accès**
 - Quelle structuration de l'offre sportive dans un territoire ? Quels espaces pour pratiquer ?
 - Adéquation offre / demande : sur quel type de demande la CRdS souhaite-t-elle s'appuyer ? (Pratique fédérale ? auto-organisée ?)
 - Quels moyens d'évaluation de la demande et de l'offre de pratique ?

- **Emploi, formation, professionnalisation, monde économique :**
 - Quelle passerelle peut-on identifier entre le secteur privé et le mouvement sportif ?
 - Quels modèles économiques sont à encourager et à privilégier ?
- **Féminisation du sport**
 - Comment favoriser l'accès et la pratique féminine à tous les niveaux ?
 - Comment favoriser la parité dans les instances de gouvernance ? (Quels critères choisir ?)
- **Parasport**
 - Comment clarifier le jeu des acteurs autour du parasport ?
 - Quels peuvent être les leviers de pratique ?

BRETAGNE

- **8 thèmes transversaux**
 - Le sport santé
 - Le développement durable
 - L'emploi et la formation
 - Les activités du nautisme
 - Le sport de nature
 - Les territoires Armor - Argoat
 - Paris 2024
 - L'accompagnement de la reprise des activités physiques et sportives
- **6 thèmes prioritaires**
 - GESI et JOP Paris 2024
 - Sport santé
 - Sports de pleine nature
 - Emploi, formation
 - Haut niveau et Haute Performance
 - Équipement

CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Développement durable de la pratique sportive dans les territoires**
 - Pratique et animation sportive
 - Équipements sportifs
 - Soutien à la professionnalisation
 - Engagement
 - Paris 2024
- **Pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé**
 - Territoires prioritaires
 - Publics en situation de handicap
 - Égalité femmes hommes dans le sport
 - Sport santé – sport en entreprise
 - Publics vulnérables ou socialement défavorisés
- **Sport de haut niveau - sport professionnel**
 - Organisation de la Haute Performance
 - Développement de l'accès au haut niveau
 - Organisation du sport professionnel
- **Promotion de l'éthique du sport et prévention des violences**
 - Prévention des violences sexuelles et bizutage
 - Valeurs de la République et laïcité
 - Prévention de la radicalisation

GRAND EST

- **Haute Performance et haut niveau**
- **Attractivité des territoires**
- **Sport pour tous**
- **Accessibilité et aménagement**
- **Prévention et lutte contre les discriminations**
- **Emploi et encadrement Hauts**

HAUTS-DE-FRANCE

- **Sport santé**
- **Pratiques sportives des jeunes**
- **Bénévolat**
- **Sport de haut niveau**
- **Innovation (méthodologie)**
- **Thématiques transversales : équipements, emploi — formation, handicap**

ÎLE-DE-FRANCE

- **Développement durable et héritage**
- **Sport de haut niveau et éthique**
- **Santé et société**

NORMANDIE

- **Développement du sport pour toutes et tous (sport santé, sport handicap, sport scolaire...)**
- **Équipements**
- **Sport de haut niveau et sport professionnel**
- **Attractivité (sport et tourisme, grands événements...)**
- **Lutte contre les discriminations et les violences**
- **Emploi et formation**

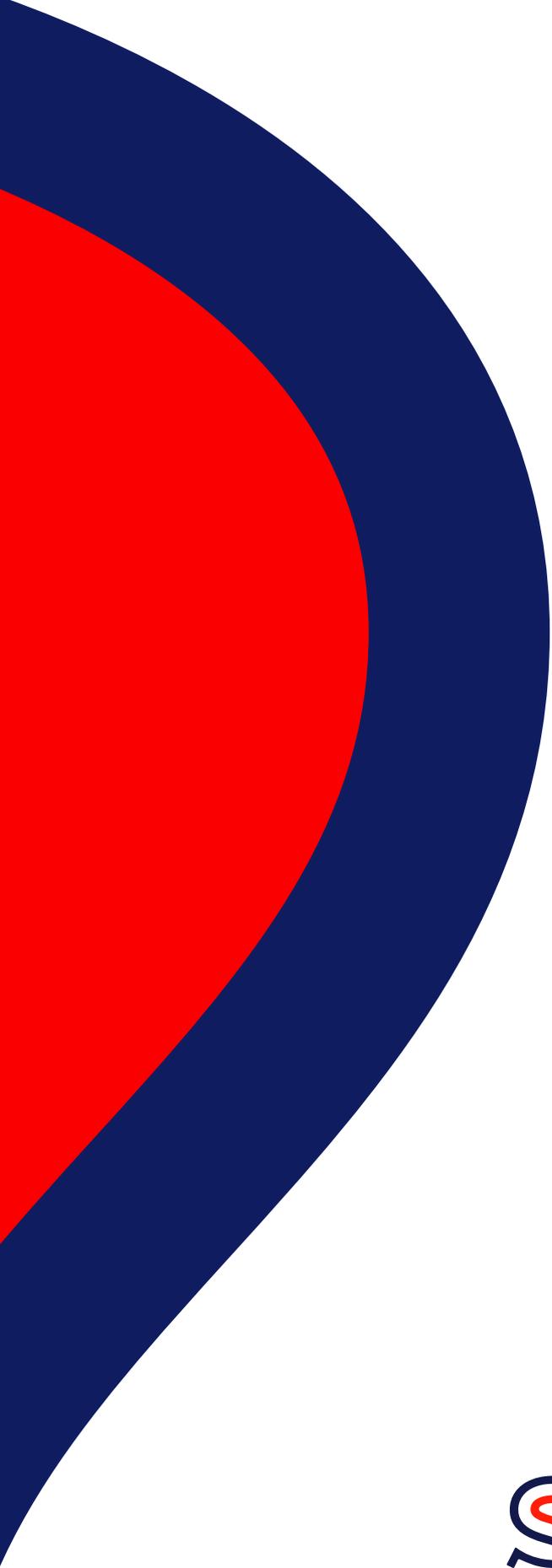
NOUVELLE-AQUITAINE

- **Développement des pratiques sportives**
 - GT Le sport de haut niveau et le sport professionnel
 - GT L'aménagement sportif en lien avec les formes de pratiques
 - GT L'éducation, l'engagement et l'encadrement dans le sport
 - GT Parasport
 - GT Sport et monde économique, des enjeux de société
 - GT Gouvernance / déclinaison territoriale
- **Communication**
 - GT territoires ruraux
 - GT territoires littoraux
 - GT territoires de montagne
 - GT territoires urbains et périurbains
- **Territoires**
 - GT stratégie et prospective
 - GT communication interne et externe

OCCITANIE

- **Équipements sportifs, outils structurants**
- **Filière du sport au service de l'attractivité**
- **Emploi, formation, enjeux de demain**
- **Engagement / développement de la pratique sportive / sport bien-être**
- **Occitanie, terre de performance**

Les conférences (BRE, PACA, PDL) qui n'ont pas encore installé de commissions thématiques le feront à l'issue du diagnostic territorial afin de travailler collégialement sur le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

4/6 rue Truillot – 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. : 01 53 82 74 00 – Fax : 01 53 79 70 21

WWW.AGENCEDUSPORT.FR

